



Une seconde vie pour les églises rurales du Québec

Étude d'une méthodologie de conversion des églises rurales du Québec en de nouveaux lieux pour de nouveaux usages.

Travail de fin d'études

Justine BONHOMME
MASTER Ingénieur Civil Architecte



CHAIRE

**de recherche du Canada
en patrimoine urbain**

ESG UQÀM

Sous la direction de :

- Monsieur Luc Noppen, ESG Université du Québec à Montréal, Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain (Promoteur)
- Monsieur Alain Sabbe, Faculté Polytechnique de Mons, service de Génie Architectural et Urbain (Co-promoteur)
- Monsieur Thierry Descamps, Faculté Polytechnique de Mons, service de Génie Civil (Rapporteur)

Septembre 2016

REMERCIEMENTS

Par les quelques lignes qui suivent je tiens à remercier toutes les personnes qui, par leur soutien, leur aide et leur accompagnement ont contribué à la réalisation de ce travail de fin d'étude.

Tout d'abord, mes remerciements s'adressent à Madame Lucie K. Morisset, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal pour m'avoir permis d'intégrer l'équipe durant les quelques mois nécessaires à la réalisation de ce travail et à Monsieur Luc Noppen, directeur des partenariats de la Chaire et promoteur de mon travail, pour le nombre incalculable de connaissances dont il m'a fait profiter et pour le suivi continu qu'il m'a accordé. Je leur suis également très reconnaissante pour l'accueil et la générosité dont ils ont fait preuve tout au long de mon séjour ainsi que pour les nombreux voyages dans la province du Québec dont ils m'ont fait profiter et qui se sont révélés essentiels à la réalisation de ce travail.

Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe de la Chaire pour leur accueil chaleureux et la sympathie dont ils ont fait preuve quotidiennement. Plus particulièrement j'aimerais remercier Madame Lyne Bernier et Madame Edith Prigent pour leur disponibilité et leurs réponses à mes nombreuses questions.

J'exprime également ma gratitude envers Monsieur Alain Sabbe, chef du service de Génie Architectural et Urbain de la Faculté Polytechnique de Mons qui m'a permis d'entrer en contact avec Monsieur Noppen et ainsi réaliser ce travail. De plus, j'aimerais remercier Monsieur David Bayle, assistant dans le même service, pour ses conseils précieux.

Enfin, ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien et l'aide des membres de ma famille et grâce à qui j'ai pu séjourner à Montréal pour réaliser ce travail de fin d'étude.

RÉSUMÉ

Depuis plus de 50 ans, le nombre de pratiquants de la religion catholique dans notre société occidentale diminue progressivement. Ce déclin laisse derrière lui une multitude d'édifices ayant perdu leur fonction première. Que faire de cet héritage devenu obsolète ? Comment intervenir pour assurer la pérennité des églises et chapelles qui dessinent nos horizons ? Dans le contexte actuel où le maître mot se référant à l'architecture est la durabilité, nous sommes dans l'ère des solutions. La réutilisation du patrimoine bâti est l'un des éléments de réponse aux exigences environnementales, économiques et sociétales qui définissent le concept de durabilité.

Ce travail de fin d'étude porte ainsi sur la conversion des églises rurales du Québec. Le contexte particulier de la province canadienne l'a forcée, jusqu'à aujourd'hui, à démolir, vendre, fermer ou transformer près d'un tiers de ses églises. Les églises rurales, souvent les bâtiments patrimoniaux principaux du village, n'échappent pas à ce phénomène et, dans un contexte social et économique différent des villes, nécessitent une attention particulière. Le Québec se démarque de la Belgique principalement par son régime de propriété. Les églises y appartiennent aux fabriques, dont les sources de revenu s'amenuisent de jour en jour et qui restent sans aucune aide financière de la part des pouvoirs publics. Ces importants problèmes financiers rendent la situation beaucoup plus urgente et on assiste ainsi presque quotidiennement à la mise en vente d'églises au Québec.

Ce travail établit une méthodologie de conversion des églises rurales du Québec. Chaque église s'inscrivant dans un contexte particulier, il ne s'agit pas ici de définir une recette applicable à n'importe quel cas, mais bien d'orienter les choix lors du processus. Pour ce faire, différents sujets sont abordés : l'évaluation d'intensité patrimoniale, les typologies des nouveaux usages, les audits techniques, le cadre juridique et le financement, l'actualisation du patrimoine par une architecture contemporaine et enfin l'acceptabilité sociale. Ensemble, ils constituent le fil conducteur d'un outil permettant aux municipalités rurales du Québec d'assurer un avenir sûr et durable à leurs églises et pourraient également servir de point de départ à l'élaboration d'une méthodologie applicable aux communes belges.

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	6
2	Contexte	8
2.1	L'Église catholique, un élément fondateur au Québec.....	8
2.2	Une situation propre au Québec	8
2.2.1	La désaffectation.....	8
2.2.2	Les problèmes financiers	9
2.2.3	Le manque de personnel ecclésiastique	9
2.2.4	Les églises se vendent.....	9
2.3	Le patrimoine religieux.....	11
2.3.1	La patrimonialisation.....	11
2.3.2	La conservation du patrimoine	11
2.3.3	Le patrimoine religieux québécois.....	12
2.4	Le « plan églises »	13
3	Méthodologie de conversion.....	15
3.1	L'évaluation patrimoniale	15
3.1.1	L'évaluation de l'intensité patrimoniale du Conseil du patrimoine religieux du Québec	15
3.1.2	Le patrimoine de proximité	16
3.2	Les typologies des usages.....	17
3.2.1	Quel(s) usage(s) pour quelle église ?.....	17
3.2.2	Les bibliothèques	19
3.2.3	Les centres communautaires.....	25
3.2.4	Les plateaux sportifs	27
3.2.5	Les restaurants	30
3.2.6	Les musées	33
3.2.7	Les salles de spectacle	34
3.2.8	Le résidentiel	37
3.2.9	Des conversions qui sortent de l'ordinaire.....	41
3.3	Les audits techniques	43
3.4	Le cadre juridique et le financement	44
3.4.1	La propriété.....	44
3.4.2	Le transfert de propriété	46
3.4.3	La citation	46
3.4.4	Le financement.....	46
3.5	L'intervention contemporaine.....	47
3.5.1	Les théories sur l'actualisation et la mise en valeur du patrimoine	47
3.5.2	La visibilité et les interventions sur l'enveloppe extérieure.....	48
3.5.3	La mise en valeur des espaces intérieurs	50
3.6	L'acceptabilité sociale.....	51
4	Conclusions	53
5	Bibliographie	55
6	Liste des annexes	58

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : État de la situation du statut des églises au Québec en 2016, © Lyne Bernier.....	6
Figure 2 : Différents cas d'églises converties à travers le Québec, sources en Annexe C	7
Figure 3 : État de la situation des églises en mutation au Québec jusqu'en 2016, © Lyne Bernier	10
Figure 4 : Carte de la Vallée du Haut-Saint-Laurent (en surbrillance) en Montérégie © Wikipédia - domaine public 2010	14
Figure 5 : Critères d'évaluation patrimoniale du CPRQ © Justine Bonhomme	15
Figure 6 : Nouveaux usages des églises converties au Québec, 2016 © Lyne Bernier.....	19
Figure 7 : Bibliothèque Georges-Roy, Lévis. ©L.Noppen	21
Figure 8 : Bibliothèque Georges-Roy, Lévis. ©L.Noppen	21
Figure 9 : Bibliothèque Rina-Lasnier, Joliette. ©G.Saint-Jean	21
Figure 10 : Bibliothèque Saint-Jean, Québec. ©J.Bonhomme	22
Figure 11 : Bibliothèque Saint-Jean, Québec. ©J.Bonhomme	22
Figure 12 : Bibliothèque Saint-Jean, Québec. ©J.Bonhomme	22
Figure 13 : Bibliothèque de Magog. ©J.Bonhomme	23
Figure 14 : Maison de la littérature, Québec. ©J.Bonhomme	23
Figure 15 : Maison de la littérature, Québec. ©J.Bonhomme	23
Figure 16 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen	23
Figure 17 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen	24
Figure 18 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen	24
Figure 19 : Passerelle reliant l'ancienne église et l'école de Saint-Rosaire. ©J.Bonhomme	24
Figure 20 : Bibliothèque sous le jubé de l'ancienne église de Saint-Rosaire. ©J.Bonhomme.....	24
Figure 21 : Salle communautaire de Très-Saint-Rédempteur. ©L.Bernier	25
Figure 22 : Salle communautaire de Très-Saint-Rédempteur, ©L.Bernier	26
Figure 23 : Fresques restaurées de l'ancienne église de Très-Saint-Rédempteur. ©L.Bernier.....	26
Figure 24: Salle communautaire de La Motte. ©G.Saint-Jean	26
Figure 25 : Salle communautaire de La Motte. ©G.Saint-Jean	26
Figure 26 : Salle communautaire de Saint-Anicet. ©M. Charland	27
Figure 27 : Salle communautaire et espace pour le culte à Saint-Anicet. ©M.Charland	27
Figure 28 : Espace pour le culte à Saint-Anicet. ©M.Charland	27
Figure 29 : Salle de sport du Collège Mont-Royal, Montréal. ©L.Noppen	28
Figure 30 : Salle de sport du Collège Mont-Royal, Montréal. ©L.Noppen	28
Figure 31 : École de cirque de Québec. ©J.Bonhomme.....	28
Figure 32 : École de cirque de Québec, sous-sol. ©J.Bonhomme	29
Figure 33 : Salle de sport de l'école Saint-Gabriel-Lalemant. ©L.Noppen.....	29
Figure 34 : Salle de sport de l'école Saint-Gabriel-Lalemant. ©L.Noppen.....	29
Figure 35 : sous-sol de l'ancienne église Saint-Gabriel-Lalemant. ©L.Noppen	29
Figure 36 : Passer reliant l'ancienne église Saint-Gabriel-Lalemant et l'école. ©J.Bonhomme	30
Figure 37 : Restaurant OMG. Salle à manger sous la structure. ©J.Bonhomme	31
Figure 38 : Restaurant OMG. Tableau de Saint-Thérèse. ©J.Bonhomme	31
Figure 39 : Restaurant OMG. Structure centrale et bas-cotés. ©J.Bonhomme	31
Figure 40 : Parvis de l'ancienne église Sainte-Thérèse, restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme.....	32
Figure 41 : Restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme	32
Figure 42 : Jubé de l'ancienne église Sainte-Thérèse, restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme.....	32
Figure 43 : Restaurant Le Temps des cerises, Danville. ©J.Bonhomme	32
Figure 44 : Restaurant Le Temps des Cerises, Danville. ©J.Bonhomme.....	33
Figure 45 : Art numérique au Jardin des Glaciers, Baie-Comeau. ©L.Noppen	34
Figure 46 : Liaison entre le presbytère et l'ancienne église, Muso, Salaberry-de-Valleyfield. ©L.Bernier	34
Figure 47 : Musée des maîtres et artisans du Québec, Montréal. ©JBCA Architectes	34
Figure 48 : Aménagement mobile, Centre d'histoire Sir William Price, Jonquière. ©J.Bonhomme	34
Figure 49 : Salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme	35
Figure 50 : Salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme	35
Figure 51 : Vitraux Tiffany, Salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme	36
Figure 52 : Extension de la salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme.....	36
Figure 53 : Salle l'Anglicane, Lévis. ©Brunelle	36

Figure 54 : Salle l'Anglicane, Lévis. ©Brunelle	36
Figure 55 : Maison unifamiliale, Les Coteaux. ©D.Boily	38
Figure 56 : Maison unifamiliale, Danville. ©S.Pelichet	38
Figure 57 : Maison unifamiliale, Les Coteaux. ©D.Boily	38
Figure 58 : Maison unifamiliale, Danville. ©S.Pelichet	39
Figure 59 : Maison unifamiliale, Utrecht. ©Zecc Architecten	39
Figure 60 : Maison unifamiliale, Danville. ©S.Pelichet	39
Figure 61 : Appartement dans l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal. ©J.Bonhomme	39
Figure 62 : Immeuble à appartements dans l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal. ©J.Bonhomme	40
Figure 63 : Appartement dans le clocher de l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal. ©J.Bonhomme	40
Figure 64 : Appartements dans l'ancienne église Saint-John de Verdun, Montréal. ©G. Saint-Jean	40
Figure 65 : appartements dans l'ancienne église Saint-Antoine de Padoue, Bienville, Lévis. ©L.Noppen	40
Figure 66 : Espace multifonctionnel au dessus de l'affinerie à fromage dans l'ancienne église de Saint-Élizabeth de Warwick. ©L.Noppen	41
Figure 67 : Affinerie à fromage dans l'ancienne église de Saint-Élizabeth de Warwick. ©J.Bonhomme.....	41
Figure 68 : Espace pour le culte dans l'ancienne église de Saint-Élizabeth de Warwick. ©J.Bonhomme	41
Figure 69 : Salle d'escalade Vertige, Sherbrooke. ©J.Bonhomme	42
Figure 70 : La Iglesia Skate, Llanera, Espagne. ©La Iglesia Skate	42
Figure 71 : Skate-park intérieur dans l'ancienne église Saint-nom-de-Jésus, Chicoutimi. ©L.Noppen	42
Figure 72 : Salle d'escalade Vertige, Sherbrooke. ©J.Bonhomme	42
Figure 73 : Coupe type et interventions. ©J.Bonhomme.....	43
Figure 74 : Type d'acheteurs au Québec. 2016. ©L.Bernier	44
Figure 75 : Notre-Dame-de-Fatima, 2012. ©M.Charland.	45
Figure 76 : Interventions par révélation, schémas, 2016. ©Mélanie Meynier-Philip.....	48
Figure 77 : Interventions par prolongation, schémas, 2016. ©Mélanie Meynier-Philip	48
Figure 78 : Interventions par ponctuation, schémas, 2016. ©Mélanie Meynier-Philip	48
Figure 79 : Ecole de cirque du Québec, Québec. ©J.Bonhomme	49
Figure 80 : Entrée de salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme	49
Figure 81 : Entrée secondaire, Ecole de cirque du Québec, Québec. ©J.Bonhomme	49
Figure 82 : Maison de la littérature, Québec. ©J.Bonhomme	49
Figure 83 : Musée Kolumba, Cologne, Allemagne. ©Jose Fernando Vazquez (ArchDaily)	50
Figure 84 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen	50
Figure 85 : Restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme	50
Figure 86 : Première esquisse de conversion de l'église Sainte-Thérèse à Arvida, ancienne ville industrielle. Nouvel usage : Centre d'interprétation sur le patrimoine d'Arvida. ©J.Bonhomme	51
Figure 87 : Première esquisse de conversion de l'église Sainte-Thérèse à Arvida, intérieur. ©J.Bonhomme.....	52
Figure 88 : Première esquisse de conversion pour l'église Sainte-Thérèse à Arvida. ©J.Bonhomme	52

1 INTRODUCTION

« *Devant une image qui se trouble, un avenir se dessine*¹. »

L'Église catholique est en deuil. Que ce soit en Belgique, en France, au Québec, ou ailleurs en Occident, la situation n'a jamais été aussi préoccupante. La société que l'on connaît aujourd'hui a subi et subit encore de profondes mutations, caractérisées par une laïcisation des individus. La religion, autrefois un élément fondateur et signifiant pour nos villes et villages, s'efface à l'arrière-plan. Elle laisse derrière elle une multitude d'édifices, aujourd'hui témoins principaux de sa grandeur passée.

Que faire de cet héritage devenu obsolète ? Comment intervenir pour assurer la pérennité des églises et des chapelles qui dessinent nos horizons ? Comment transmettre leurs témoignages aux générations futures ?

À l'heure où le maître mot caractérisant l'architecture est la durabilité, ces églises n'auraient pas pu tomber dans un contexte plus favorable. On en est à l'ère des solutions où l'on envisage d'intervenir sur le bâti ancien de façon raisonnée, innovante et viable, raisonnée par des interventions qui respectent le bâtiment, innovante par des nouvelles techniques architecturales mettant en valeur ce patrimoine, et viable par le choix d'un usage répondant aux demandes de la société actuelle. La réutilisation du patrimoine répond ainsi aux démarches à la fois environnementales, économiques et sociétales qui définissent le concept de durabilité.

Chacune des églises édifiées au fil des siècles s'est inscrite dans la création d'un quartier, d'un village, a évolué avec lui et ses habitants. Aujourd'hui, dans un contexte de renouveau, il s'agit de donner un sens nouveau à ces églises dans l'imaginaire collectif, de façon à leur redonner la place centrale qu'elles ont autrefois méritée.

Le travail qui suit porte sur la conversion des églises rurales du Québec. En effet, le Québec présente un contexte particulier, on le verra, qui a provoqué la mutation² de près de 1125 églises déjà, soit près d'un tiers du nombre total de lieux de culte présents sur le territoire. En outre, le contexte social et économique des villages du Québec est différent de celui des villes, ce qui rend la situation particulière et va forcément orienter chaque décision. Enfin, ces églises rurales sont bien souvent le bâtiment patrimonial principal des villages, ce qui donne d'autant plus d'importance à leur conservation.

Statut des églises au Québec	Total en 2016	%
Églises toujours en activité (incluant les églises vendues à une autre tradition religieuse)	2 008	67,8
Églises converties	608	20,5
Églises à vendre (ou en comité de réflexion)	102	3,4
Total	2 718	91,8
Églises démolies	243	8,2
Total	2 961	100,0
Églises converties – usage partagé avec le culte	190	31,3

Figure 1 : État de la situation du statut des églises au Québec en 2016, © Lyne Bernier

Pour réaliser ce travail de fin d'études, j'ai suivi durant cinq mois les recherches concernant les églises au sein de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal. Ces recherches sont dirigées par le professeur Luc Noppen, historien de l'architecture de formation et spécialiste de la question des églises. Lui et son équipe travaillent activement à la mise en place d'un plan d'action visant à améliorer le processus de conservation des églises de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, à proximité de Montréal, soit le « plan églises » dont je discuterai plus loin. Mon travail s'inscrit dans le cadre de ces recherches et vise à informer les municipalités sur les étapes du processus de conversion de leurs églises.

¹ COHEN, Albert-Gilles et Marie-Françoise BISBROUCK, *Bibliothèques d'aujourd'hui : À la conquête de nouveaux espaces*, Paris, Cercle de la librairie, 2010, p. 166.

² Fermeture, vente, transformation ou démolition.

J'ai dès lors modestement établi une méthodologie de conversion des églises rurales du Québec. Modestement, car il est effectivement impossible de couvrir tous les contextes possibles. Il ne s'agissait pas d'établir une recette répondant à n'importe quel cas, mais bien d'orienter les choix lors du processus de conversion d'une église rurale au Québec. Cette méthodologie a été établie en fonction de tout ce qui a pu se faire jusqu'à maintenant au Québec, les réussites, comme les échecs. Elle met en avant toutes les étapes du processus de conversion qui, à mon sens, méritent une certaine attention.

Mon travail est structuré de la manière suivante. Je présente d'abord une étude du contexte. Celle-ci révèle premièrement la situation dans laquelle les églises du Québec se trouvent, et pourquoi la province fait face à autant de projets de conversion. Deuxièmement, elle décrit brièvement ce qu'est le patrimoine aujourd'hui et plus particulièrement le patrimoine religieux québécois. Finalement, cette mise en contexte se termine par la présentation du « plan églises », soit le projet visant à améliorer le processus de conservation des églises de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et mon outil de travail principal pour l'élaboration de ma méthodologie de recherche.

Se succèdent ensuite les divers points que j'ai abordés dans ma méthodologie. Je commencerai par l'évaluation de l'intensité patrimoniale. Connaître le bâtiment en détail est effectivement le point de départ de toute réflexion. Puis j'évoquerai les usages les plus fréquents et les plus ancrés dans l'imaginaire collectif québécois. Pour chacun de ces usages, j'exposerai différents cas de conversion que j'ai pu visiter durant mon séjour au Québec, mettant ainsi en évidence les avantages et les inconvénients de chacun. Un bref chapitre sur les audits techniques suivra. Il ne s'agit pas là d'établir un réel document technique reprenant l'ensemble des pathologies dont peut souffrir une église au Québec, mais plutôt de faire le point sur les problèmes les plus fréquemment rencontrés. J'aborderai ensuite les aspects juridiques et financiers. Dans ce chapitre je discuterai entre autres de l'influence de la structure de propriété sur la réussite du projet. Le chapitre suivant sera dédié à l'architecture contemporaine appliquée au patrimoine bâti. J'y présenterai les théories actuelles ainsi que l'attitude à adopter lorsqu'on intervient physiquement sur l'architecture intérieure et extérieure d'une église. Ce travail se conclura sur la discussion de l'importance et du niveau d'intervention des citoyens dans le projet de conversion.

Par ailleurs, j'invite le lecteur à prendre connaissance du cas d'application de cette méthodologie, en Annexe A. Grâce à mon séjour de quelques mois au Québec, j'ai en effet pu participer à l'initiation d'un projet de conversion d'une église rurale, située non loin de Montréal. Ce projet m'a permis à la fois de m'imprégner du sujet et d'appliquer la méthodologie exposée dans ce travail.

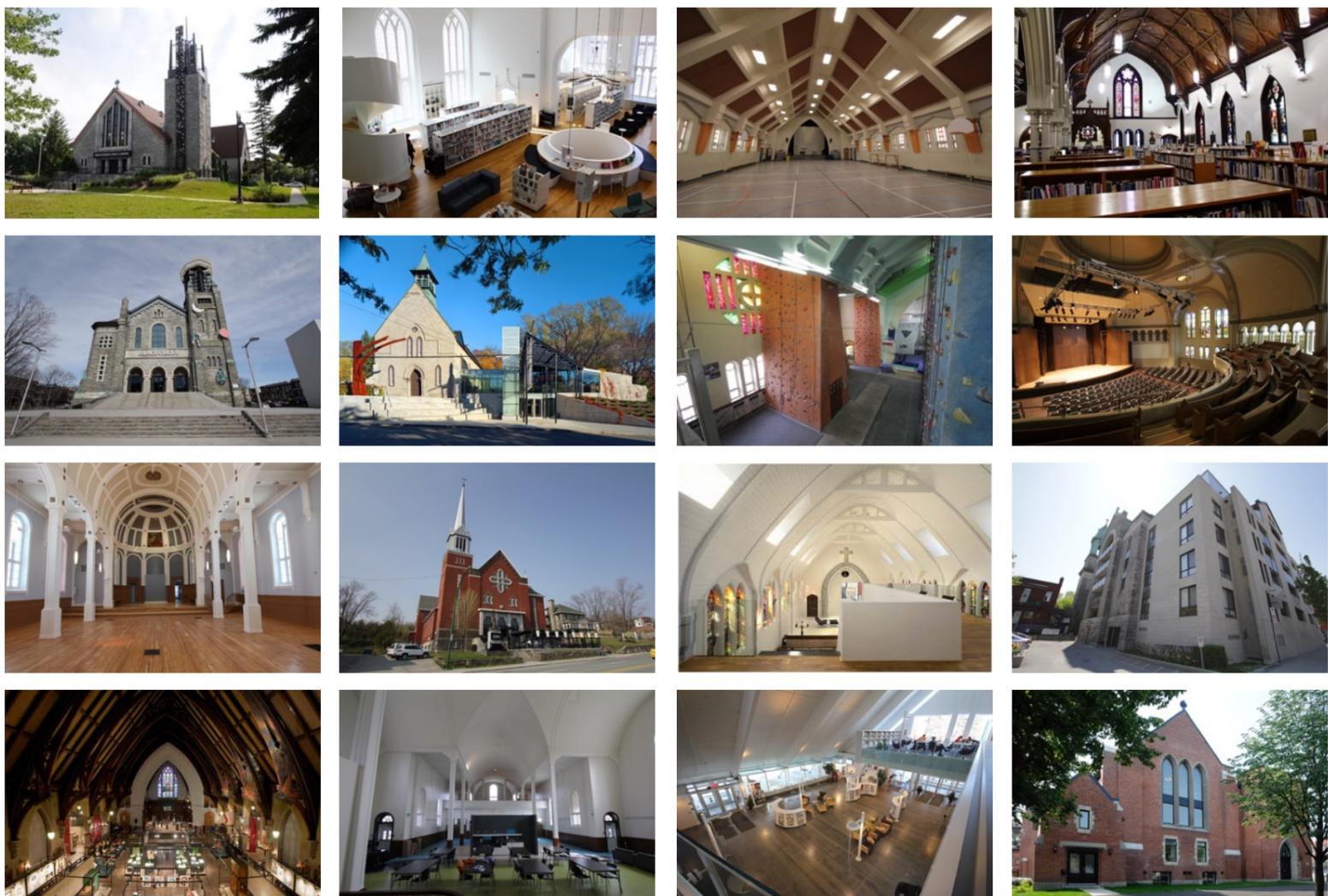


Figure 2 : Différents cas d'églises converties à travers le Québec, sources en Annexe C

2 CONTEXTE

2.1 L'ÉGLISE CATHOLIQUE, UN ÉLÉMENT FONDATEUR AU QUÉBEC

Il y a maintenant 400 ans que les premières congrégations religieuses se sont implantées au Québec. Depuis, la religion a été une composante essentielle de la société québécoise et aujourd'hui de nombreuses églises et chapelles témoignent de son importance passée.

C'est essentiellement l'Église catholique romaine qui prédomine depuis la création de la Nouvelle-France. À titre d'illustration, en 2003, parmi les 2751 lieux de culte³ répertoriés par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) à travers le Québec, on pouvait dénombrer 2500 lieux de culte chrétiens, dont 2025 catholiques. Dès le début du 17^e siècle, l'Église catholique romaine occupait une place centrale dans la société québécoise. Chaque individu était considéré comme catholique et devait payer des taxes pour financer la construction des églises. Les bâtiments religieux se sont donc multipliés au cours des années, à tel point qu'aujourd'hui il est impossible de se déplacer, que ce soit en ville ou à la campagne, sans que notre regard ne croise un clocher. Ces édifices distinguent aujourd'hui les villes et les villages du Québec et permettent à la religion catholique romaine d'être encore profondément ancrée dans l'imaginaire collectif des Québécois. En effet, en 2014, 71 %⁴ de la population se disait encore catholique.

Cependant, depuis la Révolution tranquille⁵ dans les années soixante, il existe une réelle séparation entre l'État et l'Église, celle-ci étant considérée par la société comme une affaire privée. De plus en plus, la société québécoise se désintéresse de la religion, ou tout du moins de la pratique de celle-ci, et l'Église catholique se résigne maintenant à se défaire de sa gloire passée.

2.2 UNE SITUATION PROPRE AU QUÉBEC

Alors qu'en Belgique et en France les biens immobiliers nécessaires à la pratique du culte appartiennent le plus souvent au patrimoine public⁶ et sont à la charge des communes et des provinces, au Québec, ce sont les fabriques et les corporations religieuses qui possèdent les églises. Elles sont entièrement responsables de l'entretien de leurs édifices, tant d'un point de vue pratique que financier. « Une fabrique est une corporation ecclésiastique dont l'objet est d'acquérir, de posséder, de détenir, et d'administrer des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse ou la desserte pour laquelle elle est formée⁷. »

Les édifices religieux québécois se trouvent alors dans un contexte particulier où les propriétaires ne peuvent plus répondre à leurs obligations. Jour après jour, ils font de plus en plus face au phénomène de désertion et aux problèmes financiers.

2.2.1 LA DÉSAFFECTATION

Cela fait déjà 50 ans que les églises catholiques se vident, et même si les citoyens se déclarent croyants pour la plupart, le nombre de pratiquants est actuellement très faible. En 2014, on compte seulement 4,5 %⁸ de messalisants parmi la population, alors qu'en 1960, 80 % de la population québécoise se disait pratiquante⁹.

Ces chiffres ont une incidence directe sur la vie des édifices religieux. Dans la société actuelle, quand une église sert encore au culte, son utilisation est réduite à quelques heures par semaine ou lors de célébrations particulières. Mais bien souvent, faute de pratiquants et de dons, les paroisses sont démantelées et une seule église est alors choisie pour l'ensemble des paroissiens. Conséquemment, le nombre de pratiquants diminue davantage car il est rare qu'un paroissien persiste à fréquenter l'église voisine à laquelle il est désormais assigné,

³ Il s'agit uniquement des lieux de culte construits avant 1975 et encore actifs en 2003 ou récemment fermés.

⁴ NOPPEN, Luc, « Reconversion de la paroisse Sainte-Brigide-de-Kildare, à Montréal », dans *L'esprit des villes 2014*, Montréal, Infolio Éditions, 2014, p. 118.

⁵ La Révolution tranquille est un période s'étalant de 1960 à 1966 durant laquelle le Québec a subi beaucoup de changements. En plus de la séparation de l'Église catholique et de l'État, le Québec adopte alors les principes de l'État-providence et se forge une réelle identité nationale québécoise.

⁶ Concordat de 1801 pour la Belgique et Loi de séparation de l'Église et de l'État pour la France.

⁷ Loi sur les fabriques, article 13. À jour au 1^{er} avril 2016.

⁸ NOPPEN, *Reconversion de la Paroisse Sainte-Brigide-de-Kildare*, op. cit., p. 118.

⁹ NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005.

lui-même étant trop attaché à l'église de village qu'il connaît depuis toujours. On parle d'ailleurs de « l'esprit de clocher ». Notons que cette église mère est bien souvent sélectionnée selon des critères pratiques plutôt que d'intérêt patrimonial. En effet, le diocèse choisit l'église qui possède le meilleur état de conservation, et dont la position est stratégique.

Cette désaffectation est irréversible et s'amplifie encore en ce début de 21^e siècle. Seules quelques cathédrales et églises à haute valeur patrimoniale vont continuer à attirer des visiteurs, tandis que les autres édifices, plus modestes, sont voués à l'abandon si une seconde vie ne leur est pas offerte sous la forme d'une autre affectation.

2.2.2 LES PROBLÈMES FINANCIERS

« Les ressources financières diminuent alors que les travaux d'entretien coûtent de plus en plus cher¹⁰. »

Ce désintérêt pour la religion et la diminution du nombre de pratiquants engendrent un manque de ressources financières. De 98 % en 1950, la proportion de Québécois qui font des dons aux paroisses est maintenant passée à 10 %¹¹. Cependant, il semblerait que la diminution du nombre de paroissiens n'est pas le problème majeur concernant les difficultés financières. En effet, bien que les donateurs soient moins nombreux, il apparaît qu'ils sont d'autant plus généreux. Notons tout de même que cette population est vieillissante, et que ce phénomène n'est pas éternel.

Le principal problème est l'accroissement des dépenses liées à l'entretien des édifices. Les coûts d'entretien et de réparation des bâtiments ne sont cependant pas les seuls en cause. En effet, la laïcisation de la société coûte cher à l'Église. Le personnel religieux se faisant de moins en moins nombreux, ce sont des salariés laïcs qui sont embauchés pour l'entretien ; ceux-ci gagnent davantage et ne restituent pas leurs revenus à l'Église comme autrefois.

C'est aujourd'hui évident, le culte n'est plus rentable et l'église se doit de trouver d'autres solutions pour renflouer ses caisses et sauver son patrimoine immobilier. Pour ce faire, elle compte autant sur les pratiquants que sur les non-pratiquants : des campagnes de dons sont souvent organisées pour la restauration d'un clocher ou d'une toiture. Néanmoins, cette source de financement ne permet pas de sauver toutes les propriétés des diocèses, et les contraint dès lors à en vendre certaines pour en sauver d'autres.

Concernant la restauration, il existe des programmes d'aide financière pour conserver ce patrimoine religieux, tels que le Conseil du patrimoine religieux du Québec qui depuis 1995 a déjà reçu 291 M\$ du ministère de la Culture et de la Communication et 425 M\$¹² d'autres partenaires. Notons cependant que ce financement n'est destiné à restaurer que les lieux de culte à haute valeur patrimoniale¹³ et que, jusqu'à cette année (2016), il ne prenait pas les églises modernes en considération.

2.2.3 LE MANQUE DE PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE

Enfin, la dernière difficulté mais non des moindres que rencontrent les diocèses est l'insuffisance au volet du recrutement de la relève. Effectivement le personnel religieux actuel se fait de plus en plus vieux, et très peu de gens se lancent aujourd'hui dans une carrière tournée vers la religion. Les diocèses peinent donc à trouver un curé pour répondre aux besoins de chaque paroisse, ce qui les encourage davantage à en fusionner ou en supprimer.

2.2.4 LES ÉGLISES SE VENDENT

« Devenez l'heureux propriétaire d'une église¹⁴ »

Face à tous ces problèmes, l'Église est souvent contrainte à vendre ses biens et on assiste dès lors à la création d'un réel marché d'églises.

On compte aujourd'hui 1125 cas d'églises « en mutation¹⁵ » connus au Québec. Le phénomène est de plus en plus important, mais il n'est pas nouveau. Déjà en 1925, plusieurs congrégations religieuses protestantes

¹⁰ Louis DICAIRE, cité dans un article de François CARDINAL, « 27 églises à vendre », *Le Devoir*, 10 mai 2000.

¹¹ NOPPEN et MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 92.

¹² <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere>, consulté le 11 mars 2016.

¹³ Voir le paragraphe sur l'intensité patrimoniale (3.1)

¹⁴ Mélodie LAMOUREUX, <http://www.journaldemontreal.com/jm/casa/archives/2016/02/09>, consulté le 13 mars 2016.

se sont réunies au sein de l'Église unie du Canada, ce qui provoqua la migration de plusieurs communautés religieuses vers l'ouest, laissant derrière elles les premiers lieux de culte excédentaires. La religion catholique romaine quant à elle est contrainte de vendre ses édifices depuis une quarantaine d'années et ce phénomène a réellement pris de l'ampleur depuis le début du 21^e siècle. En effet, plus de la moitié de l'ensemble des églises « mutées » (647) ont subi ce sort au cours de ces quinze dernières années¹⁶.

Remarquons tout de même que la vente d'églises ne se fait pas dans les mêmes conditions à Montréal que dans le reste du Québec. Le graphique ci-dessous montre la proportion importante d'églises en mutation dans la ville de Montréal comparativement au reste du Québec. Ces chiffres témoignent d'une situation particulière dans la métropole. Cela s'explique par un nombre important d'églises excédentaires, mais aussi par une situation sociale bien différente, la population de Montréal étant probablement plus encline au changement en raison de sa diversité culturelle et culturelle. Ajoutons cependant que, depuis 2013, la situation est restée presque inchangée à Montréal, ce qui est le fait de la mise en fonction d'un nouvel archevêque depuis 2012, qui, convaincu d'un retour possible de la société vers la religion, se montre réticent à la mutation des églises de Montréal.

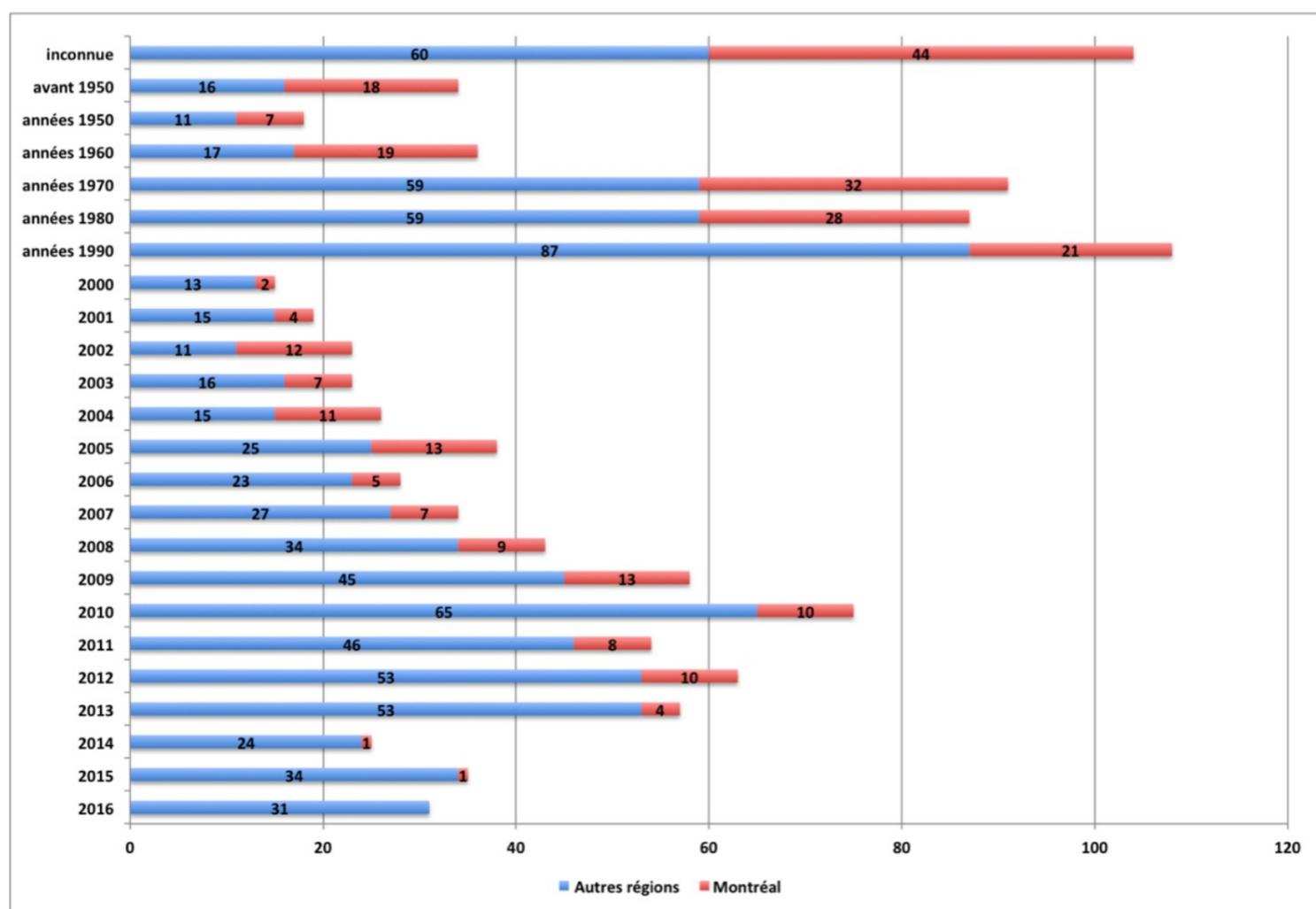


Figure 3 : État de la situation des églises en mutation au Québec jusqu'en 2016, © Lyne Bernier

Selon les recherches de Lyne Bernier, chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, il apparaît que les églises les plus vendues à Montréal ont été construites dans les années cinquante, tandis que pour l'ensemble du Québec, celles de cette décennie arrivent en seconde place après les églises de la fin du 19^e siècle. Deux facteurs peuvent expliquer cette situation : les années cinquante étaient une période très propice en termes de construction d'églises pour l'ensemble du Québec et les typologies architecturales de cette période sont plus propices à la conversion. En effet, les structures homogènes, les volumes simples et épurés et leur implantation sur des sites de plus grande ampleur permettent une conversion plus aisée des points de vue pratique et économique. Celles-ci peuvent s'inscrire dans un projet à plus grande échelle incluant des nouvelles constructions sur le même site.

À Montréal, 55 % des acheteurs proviennent d'autres traditions religieuses, alors que dans l'ensemble du Québec, ceux-ci ne représentent que 7 %¹⁷. Cela s'explique, comme énoncé plus haut, par un contexte différent.

¹⁵ Fermées, vendues, transformées ou démolies.

¹⁶ Compilations de 2016 non encore publiées, gracieusement fournies par Lyne BERNIER.

¹⁷ *Ibid.*

La ville de Montréal est particulièrement marquée par l'immigration et l'arrivée de nouvelles traditions religieuses depuis quelques années maintenant. Il n'est donc pas étonnant de voir d'anciennes églises catholiques romaines transformées en lieu de culte hindou, musulman ou bouddhiste. Leurs adeptes achètent donc les édifices pour pratiquer leur religion, de façon provisoire, en attendant de construire les leurs, plus adaptés. Notons qu'ils n'ont que peu d'intérêt envers le patrimoine matériel et privilégient plutôt les usages. Dans bien des cas, ce phénomène met en péril le patrimoine ecclésial, qui continue donc de se détériorer. Les autres acheteurs sont le secteur privé, les organismes à but non lucratif (OBNL) et le secteur public.

Dans les régions rurales, les deux acheteurs principaux sont les acheteurs privés (33 %) et les municipalités (25 %)¹⁸. Ces dernières n'étant pas soumises à la même vague d'immigration que Montréal, leurs habitants restent essentiellement catholiques et aucun autre culte ne veut faire l'acquisition de ces lieux. Cependant, puisqu'en campagne le territoire des villages ne compte généralement qu'une ou deux églises, la municipalité peut souvent se permettre d'en faire l'acquisition.

On constate donc que le contexte des églises au Québec est particulier et nécessite une certaine attention. Ces édifices sont aujourd'hui le patrimoine religieux du Québec. Mais concrètement, qu'est-ce que le patrimoine religieux ? Comment intervenir pour le conserver ?

2.3 LE PATRIMOINE RELIGIEUX

2.3.1 LA PATRIMONIALISATION

Le patrimoine est une histoire, c'est un témoignage qui, lorsqu'on l'écoute, l'observe ou le pratique, nous offre un voyage dans le temps. Il nous permet en ce sens de contempler ou d'appréhender ce qui n'est plus aujourd'hui, ce que nos ancêtres nous ont laissé. Concrètement, les origines du mot patrimoine viennent du latin *patrimonium* qui signifie « héritage du père ». La notion de patrimoine a évolué au cours du temps. Aujourd'hui, elle peut être globalement définie comme : « Ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres¹⁹. »

Ainsi, le patrimoine peut exister sous de multiples formes ; il peut être matériel : du papier à l'architecture, en passant par la sculpture et la peinture ; ou immatériel : du savoir-faire aux connaissances et aux traditions. Il peut toucher différents sujets, il peut être culturel, industriel ou religieux... Le patrimoine touche tous les domaines de toutes les époques. Il est dès lors le témoin par excellence de l'histoire, la source de toutes les connaissances et tous les fondements de notre société.

Un objet ne devient patrimoine que lorsqu'un événement déclencheur remet en cause sa fonction première vis-à-vis de la société. Il peut s'agir d'un changement de propriétaire, d'un changement d'usage, d'une désaffectation... On parle de patrimonialisation. Ce processus permet de redonner au bâtiment une place dans la société et vise à lui redonner un sens. En plus d'être en lui-même un témoin du passé, il revêt un intérêt supplémentaire pour la collectivité.

2.3.2 LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

« Notre patrimoine est tout ce que nous savons de nous-mêmes ; ce que nous en préservons en est la seule marque. Cette marque est notre phare dans la nuit des temps, la lumière qui guide nos pas. À l'instar du musée, la conservation est un engagement non pas envers le passé, mais envers l'avenir²⁰. »

Pour que le patrimoine persiste, il nécessite bien souvent d'être conservé ou restauré. La restauration est un sujet largement débattu depuis l'existence de la notion de patrimoine, et les convictions concernant le traitement de cet héritage divergent.

Faut-il conserver ou restaurer ? Faut-il restaurer un édifice dans les règles de l'art et le restituer à son état d'origine ou au contraire à « un état qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné²¹ » ? Faut-il préférer « l'anti-restauration » car « la restauration [...] signifie la plus totale destruction qu'un bâtiment puisse

¹⁸ Compilations de 2016, Lyne Bernier.

¹⁹ Définition du patrimoine dans *Le petit Robert de la langue française*, 2006.

²⁰ WARD, Philip R. 1986, *The Nature of Conservation: A Race against Time*, Marina del Rey, CA, Getty Conservation Institute, http://hdl.handle.net/10020/gci_pubs/nature_of_conservation_english, consulté le 21 avril 2016

²¹ VIOLLET-LE-DUC, Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Édition Bance - Morel de 1854 à 1868.

souffrir²² » ? Ou encore faut-il privilégier « les restaurations ratées aux restaurations réussies » qui elles « laissent clairement distinguer la partie ancienne de la partie moderne, alors que les restaurations réussies [...], paralysent le [mon] jugement et [me] rendent si perplexe que le plaisir de contempler le monument disparaît, transformant son étude en une épreuve extrêmement fastidieuse²³ » ? Ou finalement faut-il « viser à rétablir l'unité potentielle de l'œuvre d'art, à condition que cela soit possible sans commettre un faux artistique, ou un faux historique, et sans effacer aucune trace du passage de cette œuvre d'art dans le temps²⁴ » ?

Bien que les différentes solutions aient été appliquées au fil des siècles, les tendances actuelles privilégient la dernière proposition. En effet, à l'heure actuelle la restauration est de plus en plus considérée comme un acte créatif plutôt qu'un acte générique s'appliquant aux objets de l'histoire. Les interventions dans le bâti ancien visent aujourd'hui à actualiser le patrimoine ; elles « [l']utilisent comme projet, plutôt qu'objet à documenter ou à protéger uniquement [...] La restauration critique reconnaît le double intérêt d'un objet, soit esthétique et historique. L'objet est à la fois matière (ce qui se restaure) et image (supportée par la matière)²⁵ ».

De nos jours donc la société doit participer à la conservation du patrimoine. C'est pourquoi, plus que jamais, le patrimoine devient un outil de développement pour les villes du 21^e siècle. Les tendances de ces dernières décennies concernant la restauration du patrimoine se résument par « l'actualisation du patrimoine ».

2.3.3 LE PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS

« Nos églises sont nos châteaux et à ce titre il faut les préserver²⁶. »

Concentrons-nous à présent plus particulièrement sur le patrimoine religieux. Il fait partie de cet ensemble plus vaste que constitue le patrimoine en général et se définit plus particulièrement comme étant :

Les biens immobiliers, mobiliers ou archivistiques qui correspondent à l'ensemble des paramètres suivants :

- Ils ont appartenu à une Église ou une Tradition [...] représentée par [...] : une fabrique paroissiale, un diocèse...
- Ils ont été construits, fabriqués ou acquis en vue de l'une ou l'autre des fonctions inhérentes ou corollaires de la mission religieuse...
- Ils ont une valeur patrimoniale²⁷.

Les églises et autres lieux de culte font aujourd'hui partie intégrante de ce patrimoine religieux. Ils sont l'héritage transmis par nos ancêtres. Au Québec, le « père » dont il est question est principalement la religion catholique romaine qui, après près de 350 ans d'existence, a laissé de multiples traces dans la société et le paysage québécois. Le patrimoine religieux québécois est un patrimoine fondateur dès lors que la religion a été présente dès la naissance du Québec et en a véritablement été son concepteur.

Le patrimoine religieux est donc précieux et comporte de nombreux intérêts²⁸ : architectural, artistique, historique, identitaire et paysager.

La religion catholique romaine n'a cessé de construire maints édifices jusqu'à la fin du 20^e siècle. Un des intérêts architecturaux principaux de ces lieux de culte consiste par conséquent en une diversité et une originalité étonnantes, à la fois par les typologies structurelles, les styles et les matériaux rencontrés.

Certes la valeur historique des édifices du Québec n'est pas comparable à celle que l'on retrouve en Europe, néanmoins l'ancienneté de certains lieux de culte au Québec n'en est pas moins intéressante, tout comme leur bagage historique. Quant à la valeur identitaire et à l'intérêt paysager de ces édifices religieux, ils sont ancrés dans l'imaginaire collectif des Québécois et ont chacun leur importance. Évidemment chaque édifice est particulier et certains ont plus de valeur que d'autres. Les évaluations patrimoniales permettent en ce sens de définir la valeur de chacun (voir le chapitre 3.1 sur l'évaluation patrimoniale).

²² RUSKIN, John, *The Seven Lamps of Architecture*, chapitre VI, Londres, The Waverley Book Company, 1849.

²³ BOITO, Camillo, *La restauration en architecture, 1893*, présenté par Françoise CHOAY et traduit de l'italien par Jean-Marc MANDOSIOL, dans *Conserver ou restaurer, les dilemmes du patrimoine*, Besançon, Les Éditions de l'imprimeur, 2000, p. 24.

²⁴ BRANDI, Cesare, *Teoria del restauro, 1963*, Traduit de l'italien par Colette DÉROCHE, *Théorie de la restauration*, Paris, Monum, Éditions du patrimoine, 2001.

²⁵ GEORGESCU PAQUIN, Alexandra, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p. 21.

²⁶ TURGEON, Laurier, <https://www.lefil.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2004/11.18/patrimoine.html>, consulté en mars 2016.

²⁷ Définition de la Commission des biens culturels du Québec dans leur rapport, *Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec*, 2000.

²⁸ Mémoire du CPRQ, novembre 2010.

Bien que l'Église n'occupe plus de nos jours la place qu'elle avait autrefois et que les Québécois ne voient plus en elle que leurs origines, elle reste tout de même ancrée dans leur culture et leur imaginaire ; on parle alors de catholiques culturels. Toutefois, leur « attachement à l'Église pourrait-il n'être qu'un attachement aux églises ?²⁹ ».

Qu'est-ce qu'une église pour une communauté au Québec ? Autrefois l'Église servait non seulement de cadre religieux, mais aussi de cadre civil. Par conséquent une municipalité, ou même un quartier, existe aujourd'hui du fait qu'anciennement une paroisse a été érigée en son nom. Et qui dit création d'une paroisse dit *a fortiori* construction d'une église. De ce fait elles sont aujourd'hui les témoins par excellence de l'existence même de ces paroisses. Les églises ont longtemps été le point central des communautés, leur lieu de rassemblement, leur repère. Elles sont en outre un repère paysager ; en effet qu'est-ce qu'un village sans un clocher qui en caractérise la ligne d'horizon ? Que serait Montréal sans ses quelques centaines de clochers ?

En plus d'être un repère social et paysager, l'église est aujourd'hui plus que jamais au Québec devenue un bien patrimonial qui lui permet de garder une certaine connexion avec le passé.

Finalement, toutes les églises du Québec sont aujourd'hui dans une situation critique et méritent une certaine attention en vue de leur conservation. Une solution efficace semble être la conversion de ces édifices à d'autres usages, afin de les actualiser à notre société. Bien que cette solution soit largement envisagée au Québec de nos jours, elle n'est toutefois pas simple et a résulté en de grandes réussites, mais aussi de véritables échecs, comme on le verra plus loin.

2.4 LE « PLAN ÉGLISES »

Le « plan églises » est un projet visant à améliorer le processus de conservation des églises rurales de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Il est né de l'association de différents partenaires, dont le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM) et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

Les édifices religieux en milieu rural font inévitablement face aux mêmes difficultés que les églises de la ville, mais, comme énoncé plus haut, le transfert et la conversion de celles-ci ne se font pas dans les mêmes conditions. Effectivement, en campagne, les municipalités semblent être les acheteurs les plus légitimes dans la plupart des cas, quoiqu'elles ne soient pas pour autant conscientes des différentes solutions qui s'offrent à elles quant à la sauvegarde de leur église. L'objectif principal du « plan églises » est donc la médiation. Il a pour buts plus spécifiquement de conscientiser ces municipalités à l'importance de leur patrimoine pour lequel elles ne se sentent bien souvent que très peu concernées, et les informer sur des solutions concrètes.

Le groupe expert de la Chaire offre alors « des services de médiation entre les acteurs (propriétaires d'églises, municipalités, groupes communautaires, etc.), des conseils sur les modes d'acquisition, d'organisation du régime de propriété, des modes de financement des projets de conversion, et d'établissement des plans d'affaires »³⁰.

Concrètement, en plus de ces services de médiation, le « plan églises » propose des solutions particulières pour chaque église. Pour ce faire, chaque cas est étudié selon les différents aspects qui caractérisent le contexte de l'église en question :

- L'analyse morphologique et architecturale des bâtiments qui consiste en l'étude des qualités architecturales, des capacités de l'église, et de ses possibilités de conversion. Une esquisse architecturale est alors réalisée pour offrir une vision future de ce que pourrait devenir l'église.
- Le cadre juridique qui consiste en l'étude du contexte juridique dans lequel se trouve l'église et en la rédaction des documents légaux d'acquisition.
- Le cadre économique qui consiste en l'étude des sources de financement et l'évaluation des coûts de conversion.
- L'acceptabilité sociale qui consiste « à accompagner les municipalités dans le processus de consultation et d'acceptation du projet de conversion par les communautés locales³¹ ».

²⁹ NOPPEN et MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 52.

³⁰ « Plan églises » de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent – Rapport d'activités 2015 (1^{er} février 2016).

³¹ *Ibid.*

L'avantage et la condition *sine qua non* du « plan églises » est qu'il s'agit de services « offerts », puisqu'ils sont entièrement financés par les pouvoirs publics et les subventions de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain. Cet aspect est indispensable dès lors que bien souvent les municipalités possèdent un budget limité et ne font pas forcément du patrimoine leur priorité.

La définition d'un nouveau propriétaire et d'un nouvel usage est la problématique à laquelle le « plan églises » tente de répondre, mais avec la particularité d'agir sur une échelle régionale de façon à intervenir avec une certaine cohérence entre les municipalités.

Le projet est récent (5 janvier 2015), mais déjà bien actif. La demande est de plus en plus forte, grâce à la médiation du « plan églises », mais aussi grâce à la conscientisation progressive des municipalités. La plupart des projets sont encore en développement, mais aboutiront prochainement.

Montérégie

- 1 - Beauharnois-Salaberry
- 2 - Longueuil
- 3 - La Vallée-du-Richelieu
- 4 - Lajemmerais

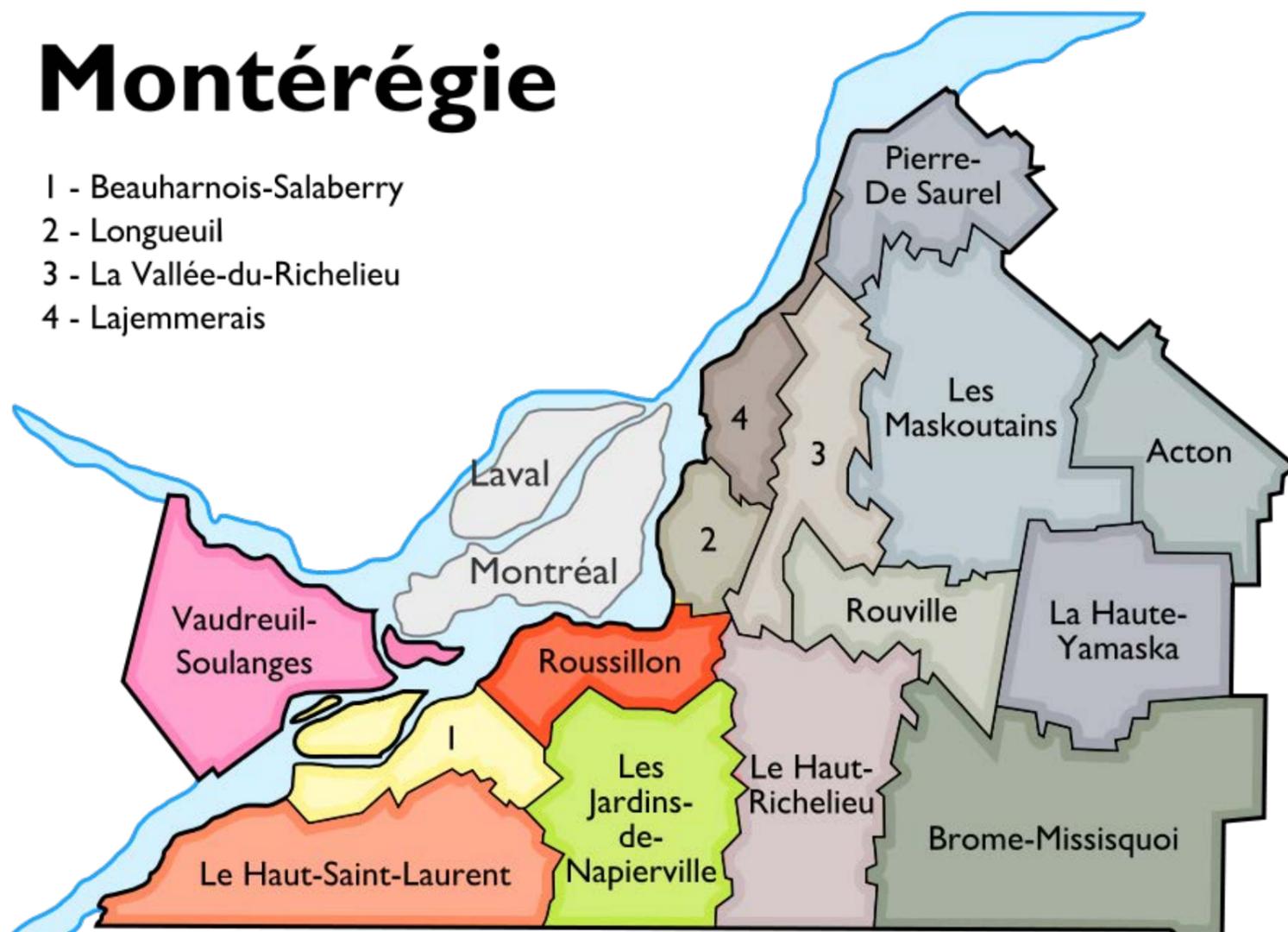


Figure 4 : Carte de la Vallée du Haut-Saint-Laurent (en surbrillance) en Montérégie © Wikipédia - domaine public 2010

3 MÉTHODOLOGIE DE CONVERSION

3.1 L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

La première étape essentielle lorsqu'une église est en voie de mutation est de réaliser son évaluation d'intensité patrimoniale, non seulement pour en connaître la valeur, mais aussi et surtout pour faire connaître l'importance de l'édifice pour la communauté concernée. En effet, bien souvent, lorsqu'une église n'est pas classée ou lorsque le CPRQ³² ne lui a pas attribué une bonne cote, la population a tendance à négliger l'importance de son église. Or, chacune possède au moins une certaine valeur identitaire et représente le patrimoine de proximité de la communauté. Une étude historique et une analyse urbaine et architecturale permettent dès lors d'exposer à l'ensemble de la population d'une municipalité ou d'un quartier pour quelles raisons ils devraient sauver leur église.

3.1.1 L'ÉVALUATION DE L'INTENSITÉ PATRIMONIALE DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

En 2004, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a attribué une cote patrimoniale à tous les édifices construits avant 1945 apparaissant dans leur inventaire³³ réalisé un an plus tôt. Plus récemment, il a étendu son étude aux églises modernes, construites avant 1975³⁴. Ce classement est pour eux avant tout un outil qui leur permet de gérer les subventions versées pour la restauration du patrimoine religieux. En effet, seuls les bâtiments les mieux classés ont accès au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*³⁵. Pour réaliser cette évaluation, le CPRQ se base sur trois points principaux : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. Chacune de ces valeurs se divise en sous-catégories. La valeur historique est caractérisée par l'ancienneté ainsi que par les phénomènes, événements ou personnages historiques liés au lieu. Les valeurs d'art et d'architecture sont définies en fonction de l'intégrité du bâtiment et des modifications dont il a fait l'objet. Pour chacun des critères,

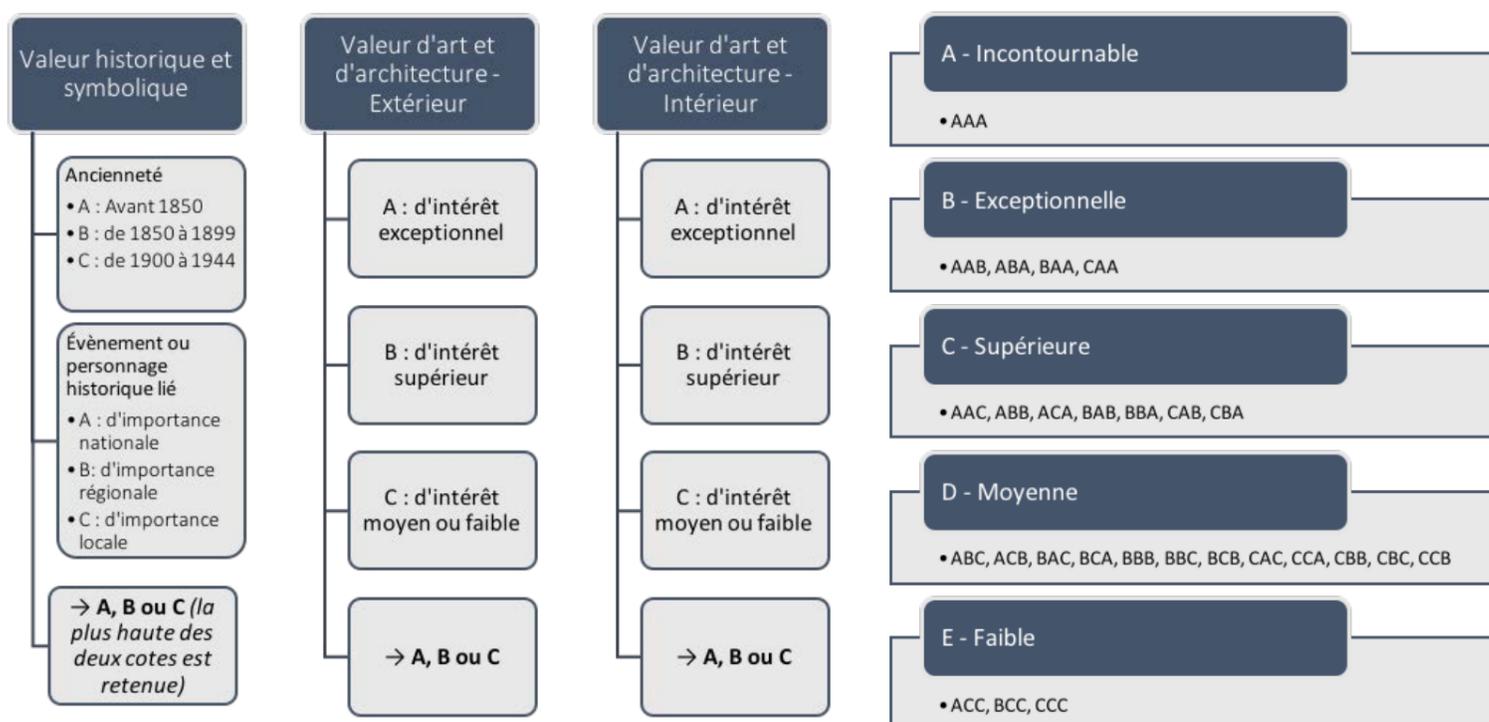


Figure 5 : Critères d'évaluation patrimoniale du CPRQ © Justine Bonhomme

³² Évaluation patrimoniale du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

³³ Cet inventaire reprend les lieux de culte ouverts ou fermés depuis peu, construits avant 1975 et appartenant à toutes les traditions ou communautés religieuses. Les lieux de culte déjà transformés en 2003 et construits après 1975 ne sont donc pas repris.

³⁴ Site Internet de l'Inventaire des lieux de culte du Québec, « Méthodologie de l'inventaire », http://www.lieuxdeculte.qc.ca/methodo_inventaire.php, consulté le 1^{er} juin 2016.

³⁵ « Le programme concerne la restauration des lieux de culte et des autres édifices à vocation religieuse construits avant 1945, utilisés à ces fins depuis plus de 50 ans et ayant une valeur patrimoniale. » FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, Rapport d'activités, 2006, p. 3. Notons qu'aujourd'hui le programme s'étend également aux églises modernes.

l'édifice reçoit une cote, de A à C, et, par la combinaison de celles-ci, obtient une cote globale allant de A (incontournable) à E (faible)³⁶.

À cela le CPRQ ajoute un critère d'opportunité, caractérisé par l'appropriation par le milieu et l'intérêt de l'environnement. Jugeant ces critères changeants dans le temps, le CPRQ a décidé de ne pas en tenir compte dans le classement. Finalement, ce classement est essentiellement une approche quantitative qui juge le bâtiment de façon objective sur des critères stricts et limités. Par conséquent, en 2004 on dénombrait plus de 60 %³⁷ des édifices classés D ou E, soit d'intensité patrimoniale moyenne ou faible. Or, une telle cote implique qu'ils n'ont pas accès au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, qui pour des raisons budgétaires doit se limiter aux édifices à haute valeur patrimoniale.

3.1.2 LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

Les églises rurales ne sont généralement pas classées incontournables ou exceptionnelles suivant cette approche quantitative du CPRQ, c'est-à-dire selon une approche du patrimoine par des experts. Il est dès lors essentiel de se rappeler pour qui l'église doit être sauvée. À la campagne, une église aura souvent son importance d'un point de vue local uniquement, mais aura tout de même son importance. On parle alors de patrimoine de proximité. En effet, s'il peut « être intéressant de savoir ce que pense tel architecte ou tel historien d'un bien, il importe bien davantage de tenter d'évaluer comment les citoyens perçoivent ce bien ou, mieux, comment ils pourraient le percevoir s'il était mieux connu et mis en valeur³⁸ ». Dans de tels cas, une autre évaluation, plus subjective (par rapport à la communauté) et tenant compte du contexte de proximité, est nécessaire. La méthodologie d'évaluation d'intensité patrimoniale de Luc Noppen et de Lucie K. Morisset répond à ces critères. Cette méthodologie se base avant tout sur les principes de la théorie d'Aloïs Riegl³⁹ qui identifie les monuments historiques en fonction de leur valeur « de remémoration », c'est-à-dire ce que l'édifice nous transmet du passé et celle de « contemporanéité », ou encore sa valeur d'art et sa valeur d'usage actuelles. La méthodologie de Noppen et Morisset tient compte de cinq valeurs essentielles pour la définition de l'intensité patrimoniale d'un édifice. Parmi celles-ci quatre sont reprises dans les valeurs d'existence : la valeur d'âge et la valeur d'art pouvant s'inscrire dans les valeurs de « remémoration », la valeur de position et la valeur de matérialité correspondant aux valeurs de « contemporanéité ». À ces valeurs d'existence s'ajoute la valeur d'usage. Elle aussi équivaut à une valeur de « contemporanéité ».

3.1.2.1 LA VALEUR D'ÂGE

La valeur d'âge, tout comme la valeur historique de la méthodologie du CPRQ ou la valeur de remémoration de Riegl, exprime l'importance du monument comme témoin du passé et d'une époque particulière. Sa valeur sera donc d'autant plus grande que son ancienneté le sera elle aussi, mais pas seulement. La valeur d'âge peut également être définie en fonction de la perception de la collectivité. Certains édifices vont paraître plus vieux que d'autres pourtant plus anciens et ayant probablement subi quelques restaurations. Ils vont dès lors avoir davantage de valeur aux yeux de la société. Enfin, la valeur d'âge sera également conditionnée par le contexte culturel. En effet, à partir de quand peut-on dire qu'un bâtiment est ancien ? Cela varie en fonction du contexte actuel. On conçoit donc finalement l'importance d'intervenir de façon tangible lors de la transformation d'un édifice, afin de toujours se rendre compte de sa valeur d'âge.

3.1.2.2 LA VALEUR D'ART

La valeur d'art caractérise l'aspect de l'édifice, intérieur ou extérieur. Elle peut s'appuyer sur différents critères. Elle sera d'autant plus grande que la qualité d'exécution, l'originalité, la rareté ou la signification le seront. « La valeur d'art peut être intentionnelle, par exemple lorsque son créateur lui confère a priori un rôle d'étendard⁴⁰. » Au contraire, elle peut être « attribuée » et, dans ce cas, elle « qualifie l'objet, a priori anonyme, qui se révèle a posteriori exemplaire au vu du discours interprétatif de l'histoire de l'architecture », et correspond à l'identification d'un contexte ou d'une époque particulière.

³⁶ FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, Rapport d'activités, 2006, Processus d'élaboration de la méthode, p. 13.

³⁷ *Ibid.*, p. 16.

³⁸ NOPPEN et MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 295.

³⁹ Historien de l'art autrichien du 19^e siècle.

⁴⁰ NOPPEN et MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 301.

3.1.2.3 LA VALEUR DE POSITION

La valeur de position se réfère à la relation entre un édifice et son environnement. Il existe deux situations distinctes : en premier lieu, l'édifice ou plus particulièrement l'église peut avoir défini l'ordonnance physique de son environnement par son implantation. Luc Noppen et Lucie K. Morisset parlent de valeur centrifuge. Dans ce cas, le bâtiment rayonne sur le site, il provoque la naissance de toute la structure du territoire avoisinant. Bien souvent l'église était le premier bâtiment construit, et définissait ensuite le centre du village ou du quartier. Au contraire, l'église peut avoir été implantée dans un contexte existant, dans un lieu qui est favorable à sa perception, en haut d'une colline par exemple. Noppen et Morisset parlent alors de valeur centripète.

3.1.2.4 LA VALEUR DE MATERIALITÉ

La valeur de matérialité est liée à la composition physique du bâtiment et des techniques constructives. Elle se réfère à la fois à l'intégrité du bâtiment et à l'évaluation de la qualité de la matérialité. Cette valeur est étroitement liée à la valeur d'art et à la valeur d'âge. Dans le cas de la première, on étudie la qualité de la matière et de sa mise en œuvre ; pour la seconde, la valeur de matérialité est d'autant plus grande que les matériaux sont d'origine.

3.1.2.5 LA VALEUR D'USAGE

La valeur d'usage se réfère à la capacité d'un édifice à répondre à une certaine fonction. Cette valeur se définit selon deux caractéristiques. D'une part elle sera étudiée en fonction des contraintes physiques que le bâtiment apporte par rapport à la programmation d'une fonction. Dans le cas des églises, par exemple, la valeur sera d'autant plus faible que le volume intérieur est complexe, ou que les qualités structurelles sont faibles. D'autre part, la valeur d'usage peut être évaluée en fonction de la rentabilité du projet de réhabilitation et de sa valeur économique. En fonction de l'usage qu'il peut accueillir, un projet sera plus ou moins viable d'un point de vue économique.

L'évaluation patrimoniale va finalement permettre de connaître l'édifice dans ses moindres détails, de définir comment intervenir, et de choisir quel nouvel usage peut lui correspondre. Certains compromis seront parfois nécessaires mais, dans tous les cas, la connaissance de l'ensemble des valeurs de l'édifice ne peut que guider les décisions de façon favorable.

3.2 LES TYPOLOGIES DES USAGES

3.2.1 QUEL(S) USAGE(S) POUR QUELLE ÉGLISE ?

« La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes⁴¹. »

Tel qu'évoqué précédemment, la conversion d'un édifice devenu patrimoine peut être une solution efficace, voire indispensable, pour sa conservation. Il n'est en effet plus possible, d'un point de vue économique, de sauvegarder notre patrimoine sans l'utiliser.

Au Québec, le phénomène de conversion n'est pas forcément ancré dans l'imaginaire collectif. Les Québécois ont tendance à privilégier les constructions légères, en bois pour la plupart, facilement adaptables et démontables. Lorsqu'un bâtiment ne répond plus aux exigences de son utilisation, on préférera donc le détruire pour en construire un nouveau plutôt que de s'infliger les nombreuses contraintes relatives à la conversion. La conversion et la réutilisation des bâtiments au Québec ne concernent donc majoritairement que les bâtiments ayant une certaine importance et valeur patrimoniale. Or on l'a vu, les églises sont aujourd'hui toutes en danger et rejoignent tour à tour cette catégorie de biens patrimoniaux qu'il faut maintenant tenter de sauver.

3.2.1.1 FAIRE LE BON CHOIX...

La conversion d'un bâtiment est un réel défi. En effet, beaucoup de contraintes entrent en jeu, que ce soit le contexte juridique, les normes de sécurité ou les contraintes architecturales, rien n'est simple. Mais avant

⁴¹ Charte Internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Charte de Venise, 1964, article 5.

toute chose, encore faut-il choisir le bon usage qui en sera fait. Et ce nouvel usage doit non seulement correspondre à la symbolique et à la valeur patrimoniale du lieu, mais aussi répondre aux attentes de la société. La conversion d'une église doit être un événement en soi, exactement comme l'a été sa construction lors de la création de la paroisse. Le nouvel usage doit faire revivre l'édifice, et ce, dans un esprit de « reprise⁴² ». Reprendre une église signifie à la fois se défaire de la notion de sacré de l'édifice et donner la possibilité à la communauté de se réapproprier le bâtiment et son nouvel usage, sans pour autant perdre de vue son existence première. Ce nouvel usage doit aussi garantir un avenir à l'édifice, le faire persister dans le temps, et permettre « d'assurer à long terme le maintien du bâtiment comme « révélateur identitaire qui nous renseigne sur Nous et sur notre place parmi les Autres⁴³ ».

La nouvelle fonction de l'édifice est également définie en fonction de la valeur d'usage et des valeurs d'existence décrites précédemment. L'usage doit être déterminé non seulement en fonction des besoins présents sur le site (étudiés à une échelle régionale), mais il doit en outre permettre d'équilibrer les dépenses et les revenus qui y sont liés. Ce principe s'applique particulièrement aux églises rurales qui bien souvent deviennent la propriété de la municipalité ou du privé. À titre d'exemple, le propriétaire d'une église ne peut pas envisager de faire de son bâtiment une salle de spectacles s'il ne connaît pas toutes les dépenses liées à cet usage (cachets d'artistes, mises aux normes du bâtiment, équipement requis, etc.), et du fait que les revenus y afférant peuvent être limités. Notons aussi qu'en ce qui concerne les églises, on ne se base pas sur des mètres carrés mais des mètres cubes pour évaluer les frais d'entretien et de chauffage ; ils ne sont donc pas comparables à ceux de l'usage correspondant dans un édifice conçu pour la même fonction.

Non seulement l'usage doit répondre à ces contraintes économiques, mais il doit aussi être défini par rapport aux valeurs d'existence de l'édifice, c'est-à-dire ses valeurs d'âge, d'art, de matérialité et de position. Le nouvel usage et les interventions nécessaires qui l'accompagnent doivent permettre de toujours reconnaître l'église en tant que telle, ou du moins permettre la remémoration de son ancien état. Par exemple, si une église est transformée en immeuble d'appartements, son volume est forcément partitionné, ses fenêtres sont découpées, son accès devient privé, etc. Comment l'édifice peut-il être encore considéré comme une église, si ce n'est grâce à la mémoire des gens du quartier, qui reste tout de même éphémère ? Le choix de l'usage va dès lors être déterminé entre autres en fonction de sa compatibilité vis-à-vis de la typologie architecturale. Grossièrement, il existe deux grandes typologies d'églises : les églises modernes et les églises d'avant-guerre. Les premières sont caractérisées par des décors dépouillés, des structures résistantes et des volumes dégagés. En revanche, les secondes présentent des décors beaucoup plus fournis, sont généralement en bois, recouvertes de pierre, et leur structure s'est souvent affaiblie. On verra plus loin que chaque usage s'adapte plus facilement à une typologie plutôt qu'une autre. Par exemple, si le bâtiment est suffisamment ancien pour que sa structure ne soit pas entièrement maîtrisée, on évitera de lui attribuer un usage qui nécessite beaucoup de mètres carrés, et donc la construction d'un nouvel étage. Ou encore, s'il s'agit d'une église aux décors fournis, on choisira plutôt une fonction, comme celle d'une salle communautaire, qui ne nécessite pas d'intervention majeure, de façon à pouvoir encore pleinement contempler son volume.

Une étude d'adéquation s'avère par ailleurs nécessaire. L'église n'ayant pas été conçue initialement pour un usage différent, il sera pertinent de définir ses capacités à accueillir le nouvel usage. Une esquisse sera dès lors réalisée pour présenter les différentes possibilités d'aménagement en fonction des surfaces disponibles, des contraintes d'accessibilité et des besoins du nouvel usage.

Enfin, notons que les interventions effectuées dans le but de convertir l'église doivent être, dans la mesure du possible, réversibles. En effet, les églises sont aujourd'hui vides car leur fonction de culte est dépassée. Leur nouvelle fonction est donc susceptible de devenir un jour obsolète à son tour. Et quand ce jour arrivera, il faudra que les propriétaires soient conscients que ce n'est pas le bâtiment d'un restaurant, d'une bibliothèque, d'une salle communautaire ou autre, qu'ils s'approprient à convertir à nouveau, mais bien d'une église. Une église dont la valeur patrimoniale sera toujours présente, même plus que jamais.

En définitive, pour chaque contexte, chaque église, un nouvel usage possible existe. Le défi consiste à bien le définir.

3.2.1.2 CE QUI SE FAIT AUJOURD'HUI

Au Québec, vu le contexte problématique et par conséquent les nombreuses ventes d'églises, la conversion est déjà un phénomène bien établi. Les nouveaux usages sont multiples. Le graphique ci-dessous,

⁴² Au sens de Paul Ricœur, philosophe français du 20^e siècle. Cette notion est plus longuement expliquée dans NOPPEN et MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 343-346.

⁴³ MORISSET, Lucie K., Luc NOPPEN et Thomas COOMANS, *Quel avenir pour quelles églises ? La conversion des églises au Québec, enjeux et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 282.

établi sur la base de l'inventaire des églises converties au Québec de Lyne Bernier, présente l'état actuel des choses. On constate que, après les 20 % d'églises démolies, ce sont les églises acquises par d'autres traditions (15 %) qui sont majoritaires. Ce phénomène, évoqué plus haut, est particulier aux grandes villes et plus particulièrement à Montréal. Puisque les municipalités de campagne ne sont pas concernées, je ne détaillerai pas ce sujet ici. Ensuite viennent les fonctions commerciales, culturelles, résidentielles et communautaires, représentant chacune 5 à 10 % des conversions. J'exposerai ci-dessous quelques cas de conversions⁴⁴ largement exploitées en campagne, mais aussi les fonctions bien ancrées dans l'imaginaire collectif. Puisque chaque conversion dépend d'un contexte particulier, je tirerai de ces exemples les avantages, les inconvénients et les particularités de chaque fonction qui, à mon sens, méritent une certaine attention. Il est important de garder en mémoire qu'aucune de ces solutions n'est définie comme étant *la* solution miracle et qu'aucune n'est vraiment à bannir.

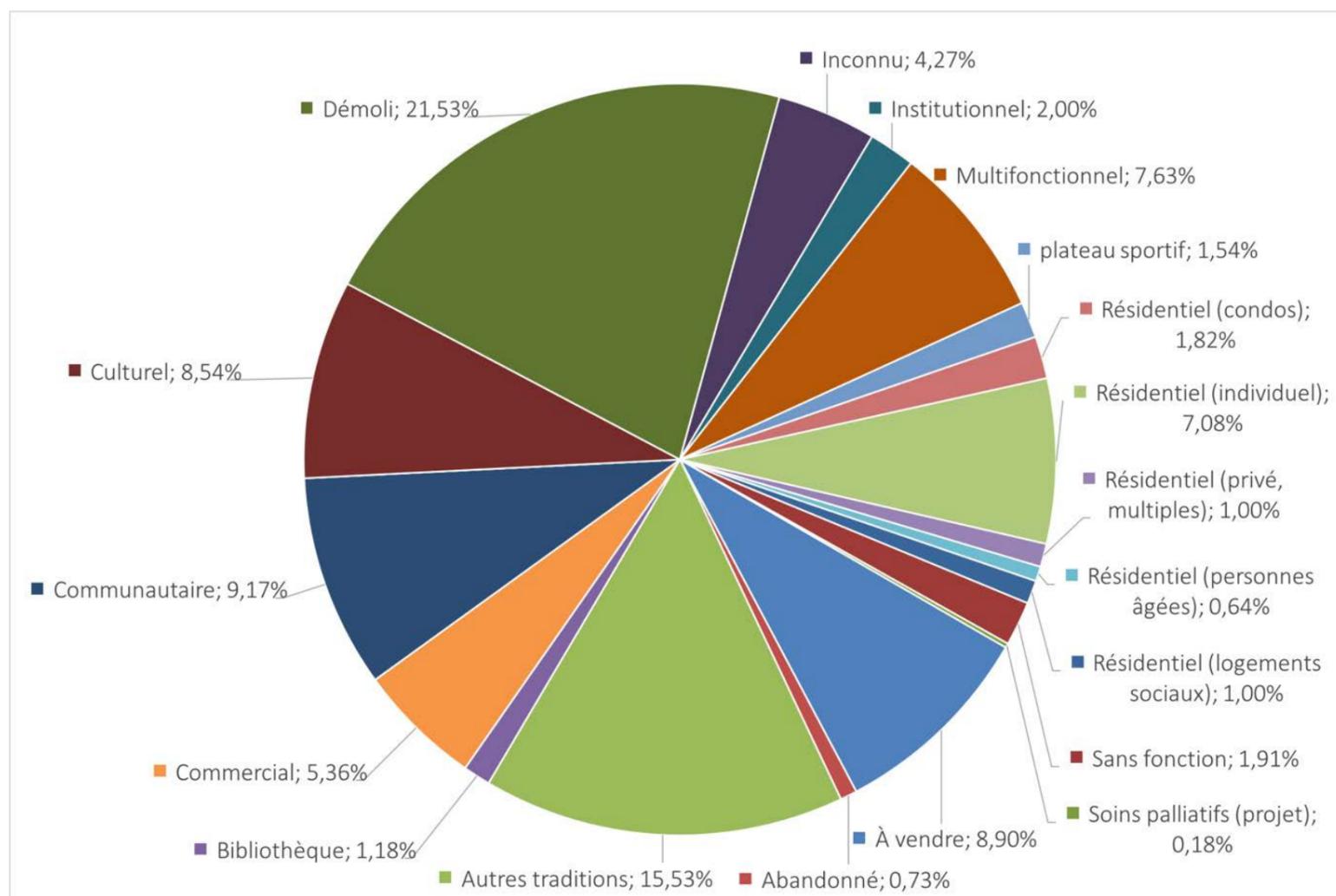


Figure 6 : Nouveaux usages des églises converties au Québec, 2016 © Lyne Bernier

3.2.2 LES BIBLIOTHÈQUES

Les conversions en bibliothèque représentent 1 %⁴⁵ de l'ensemble des transformations au Québec. Bien que ce chiffre soit peu élevé, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Que ce soit en campagne ou en ville, ce type de conversion est actuellement bien établi dans l'imaginaire québécois, peut-être même trop d'ailleurs. Souvent cette solution s'impose presque immédiatement, comme s'il suffisait juste de remplacer les bancs par des rayonnages pour attirer des gens au sein de l'église, et la conserver. Or le sujet n'est pas si simple et mérite une certaine attention.

3.2.2.1 DESCRIPTION DE L'USAGE

Avant de décrire les particularités d'une telle conversion, il est nécessaire de brièvement définir ce qu'est une bibliothèque aujourd'hui, et ce qu'elle sera demain. Les bibliothèques sont présentes dans notre société depuis la nuit des temps, elles sont le lieu particulier de chaque ville ou quartier où demeure le savoir, mais sont

⁴⁴ Chacune des églises évoquées est reprise dans une fiche descriptive en Annexe C. Davantage d'illustrations y sont présentes

⁴⁵ Inventaire des églises converties au Québec, 2016, compilation de BERNIER.

actuellement en pleine mutation. Pendant longtemps, elles ont été synonymes d'espace de recueillement, de pensée et de repli sur soi. Aujourd'hui, de lieu de transmission elles deviennent progressivement un lieu de communication. Leur image change progressivement et tend à s'adapter à la société actuelle.

L'image passée de la bibliothèque aux longs rayons étroitement agencés, débordant de livres méthodiquement ordonnancés, et où le silence et la concentration sont les maîtres mots, est encore aujourd'hui présente non seulement dans l'imaginaire collectif, mais également physiquement. L'architecture de ces bibliothèques est représentative de l'image que l'on s'en fait. Elles sont comme un édifice figé, où les rayons ancrés au sol fixent une multitude d'espaces restreints limitant les perspectives et favorisant l'isolement. Ces bibliothèques, considérées comme plus traditionnelles, apparaissent souvent comme des lieux réservés à une certaine catégorie de personnes, et comme s'ouvrant peu au reste de la population. Effectivement, « elles véhiculent parfois une représentation d'un savoir auquel seuls quelques élus ont accès, notamment les milieux nantis⁴⁶ ».

Aujourd'hui, la société se faisant toujours plus connectée, multiculturelle et dynamique, les bibliothèques s'adaptent et se démocratisent. Il en résulte l'émergence de bibliothèques offrant une multitude de nouveaux services, pour justement plaire à un public plus large et davantage diversifié. Ces nouveaux services englobent l'accès à Internet, le multimédia, les salles de cours, etc. La transmission du savoir ne passe alors plus uniquement par les livres, mais par toutes sortes d'autres supports et par davantage d'interaction. La communication est l'élément qui distingue les bibliothèques d'aujourd'hui des bibliothèques traditionnelles, et qui leur permet d'être en accord avec notre temps. Elles s'ouvrent davantage à la communauté, à tous les âges et à toutes les catégories, et elles effacent toute forme de l'élitisme anciennement présent. Elles sont ainsi davantage une fonction sociale et véhiculent aujourd'hui la culture sous toutes ses formes.

Or, les bibliothèques sont encore en mutation. Depuis le début du 21^e siècle on assiste à la création d'un lieu tout à fait nouveau. On parle de « troisième lieu⁴⁷ », c'est-à-dire d'« un espace de rencontres, d'échanges et de partages entre les individus, le lieu où la vie sociale d'une communauté s'épanouit et une cohésion sociale se forme⁴⁸ ». La fonction sociale déjà présente se développe dès lors encore plus, en raison de la volonté des bibliothèques d'offrir un espace familial et décontracté, où chaque individu se sent à sa place et peut interagir avec le reste de la société. La bibliothèque devient alors un lieu propice au rassemblement, favorisant ainsi l'échange et les connections entre chaque individu d'un village ou d'un quartier ; exactement de la même façon que le faisait le culte du dimanche matin à l'église. Au sein de ces édifices, on assiste donc à une certaine diversité et mixité des fonctions. D'une part il y a les espaces plus intimes et isolés, destinés à la concentration comme on les connaît déjà, d'autre part, ceux plus ouverts qui privilégient l'échange et l'interaction. Parmi ces derniers, il peut s'agir de lieux de réunions, d'expositions, ou encore d'un café.

3.2.2.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

Dans l'imaginaire collectif, il semble que les églises et les bibliothèques présentent quelques points communs. En effet dans les deux cas, on s'y rend en quête de connaissances supplémentaires. Pour l'un il s'agit de la foi, pour l'autre de culture. L'église et la bibliothèque moderne sont toutes deux des lieux de rassemblement de la population, des points névralgiques d'un territoire. Elles favorisent l'échange entre citoyens et sont toutes deux à vocation communautaire. Il semble donc raisonnable d'imaginer une conversion d'église en bibliothèque, en ce sens qu'il s'agirait ici d'une continuité des fonctions premières de l'édifice, mais adaptées à la société actuelle. De plus, par sa fonction communautaire, l'église a toujours physiquement été située au centre des villages, à proximité de la population, ce qui aujourd'hui paraît favorable, puisqu'une bibliothèque se doit d'être accessible et ouverte à tous. Cette solution ne doit pas non plus s'imposer comme la solution miracle, elle doit répondre à un besoin réel. Souvent il s'agira de déplacer une bibliothèque existante dans les murs de l'église ou alors de créer, comme évoqué plus haut, un « troisième lieu » à vocation communautaire.

En pratique...

⁴⁶ NGUYEN, Phuong-Vy, *Conversion des églises désaffectées de Montréal en bibliothèques*, travail de fin d'études, Mons, Faculté polytechnique de Mons, septembre 2013.

⁴⁷ Concept défini par Ray OLDENBUR, professeur de sociologie urbaine à l'Université de Pensacola en Floride, dans *The Great Good Place: Cafe, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, New York, Marlowe & Company, 1989, p. 20. Le troisième lieu vient après le foyer et le travail qui sont respectivement les premier et deuxième lieux.

⁴⁸ NGUYEN, *Conversion des églises désaffectées de Montréal*, op. cit.

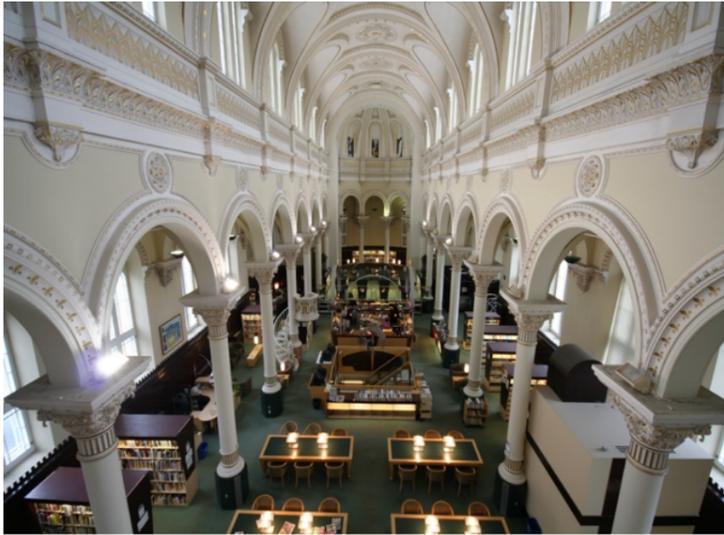


Figure 7 : Bibliothèque Georges-Roy, Lévis. ©L.Noppen



Figure 8 : Bibliothèque Georges-Roy, Lévis. ©L.Noppen



Figure 9 : Bibliothèque Rina-Lasnier, Joliette. ©G.Saint-Jean

Rappelons que le fait de remplacer les bancs par des rayons ne suffit pas à transformer une église en bibliothèque. Divers éléments sont à prendre en considération.

La première préoccupation importante est le surplus de charge appliqué au bâtiment. En effet, les livres pèsent et la structure existante n'est, d'une part, pas prévue initialement pour de telles contraintes et, d'autre part, souvent endommagée. Toutes les conversions en bibliothèque, ou presque, impliquent une certaine consolidation de l'édifice. Citons notamment le cas de la bibliothèque Pierre-George-Roy, dans l'ancienne chapelle du Collège de Lévis. L'édifice a été construit à la fin du 19^e siècle et présentait des

problèmes de contreventement. Les ingénieurs ont alors décidé de doubler la structure existante par des nouveaux portiques en acier. Ils ont réussi à intervenir de façon suffisamment discrète pour ne pas endommager les décors intérieurs d'avant-guerre.

Les églises du Québec sont pour la grande majorité construites en bois et dès lors facilement inflammables. Elles exigent qu'une attention particulière soit portée à la protection incendie. Conséquemment, on constate que les frais de transformation sont nécessairement conséquents, ne serait-ce que pour pouvoir stocker des livres au sein de l'édifice.

Ensuite, les bibliothèques requièrent plus de techniques spéciales que les églises. Il faut prévoir l'intégration de conduites pour le chauffage, la ventilation et l'électricité. Deux solutions sont alors possibles. S'il s'agit d'un édifice au décor épuré tels ceux d'après-guerre – comme la bibliothèque Rina-Lasnier de Joliette –, les installations nécessaires peuvent être laissées visibles au plafond, faisant ainsi partie intégrante de l'architecture du lieu. Au contraire – comme dans le cas de la bibliothèque de Lévis –, s'il s'agit d'un édifice plus ancien caractérisé par des décors fort présents et une hauteur sous plafond importante, cette solution n'est pas envisageable et les installations doivent être cachées sous le plancher ou être intégrées à l'ameublement. Ici, par exemple, l'éclairage est discrètement combiné au mobilier des rayonnages.

L'intégration des techniques spéciales est une partie délicate du projet, et peut parfois en diminuer la qualité.

D'ailleurs, en ce qui concerne l'éclairage et la lumière naturelle, les cas se différencient fortement selon la typologie de l'église et l'intensité patrimoniale de son intérieur et de ses vitraux. Prenons par exemple le cas de l'ancienne église anglicane Saint Matthew à Québec, la bibliothèque Saint-Jean. Ses vitraux ont été conservés dans leur intégralité, ce qui limite fortement la pénétration de la lumière. De plus, la charpente apparente de bois foncé assombrit davantage l'intérieur. Il s'agit ici vraiment d'un cas extrême. La



Figure 10 : Bibliothèque Saint-Jean, Québec.
©J.Bonhomme



Figure 12 : Bibliothèque Saint-Jean, Québec.
©J.Bonhomme



Figure 11 : Bibliothèque Saint-Jean, Québec.
©J.Bonhomme

lumière y est si mauvaise que la Commission de la santé et de la sécurité du travail a interdit aux employés d'y travailler à plein temps. À l'opposé, dans le cas de la bibliothèque de Lévis notamment, les vitraux n'avaient pas la même valeur patrimoniale et ont donc été remplacés au profit d'un vitrage clair. Celui-ci laisse pleinement entrer la lumière naturelle qui se réfléchit ensuite sur les voûtes blanches du plafond. De même, pour la Maison de la littérature à Québec, les ouvertures de verre clair sont colossales, et l'intérieur a été peint en blanc dans son intégralité. Dans les deux cas, la clarté de l'intérieur de l'édifice est intense.

La bibliothèque a une fonction qui invite à la promenade dans l'édifice. Dans le cas d'une église convertie en bibliothèque, cette déambulation à travers les différents rayons et espaces permet de redécouvrir l'église et de se la réapproprier. L'église est initialement un volume vide relativement imposant qu'il faut aménager pour justement à la fois répondre aux exigences d'une bibliothèque et mettre en valeur l'édifice et, par le fait même, l'expérience de l'utilisateur.

Bien qu'il s'agisse de la même fonction, ce type d'aménagement et d'exploitation du volume intérieur sera bien différent dépendant du type de bibliothèque recherché. Les bibliothèques traditionnelles vont essentiellement nécessiter des meubles de rayonnages

et des bureaux, tandis que les bibliothèques au sens du 21^e siècle auront besoin d'un mobilier varié et davantage d'aménagements pour accueillir toutes les variétés d'espaces définis précédemment.

Les bibliothèques traditionnelles sont réaménagées dans l'axe de la nef⁴⁹, de façon très régulière et figée. Les rayonnages remplacent les bancs et la distribution se fait par l'axe central. Parmi les exemples cités, on peut se référer au cas de l'ancienne église Saint Matthew à Québec et à celui de Lévis. Dans le premier cas, l'agencement est identique à celui d'une église traditionnelle, où le parvis, le hall, la nef et le chœur⁵⁰ se succèdent. Par contre, dans le second, la situation est particulière puisque l'entrée se fait latéralement, au niveau du transept⁵¹, et non par le parvis avant. Notons que dans les deux cas, la perception du volume est directe, pour l'un grâce à un mobilier bas, pour l'autre grâce à la hauteur imposante du plafond. Ce type d'aménagement est simple et n'entrave pas la contemplation de l'architecture intérieure, c'est pourquoi on retrouve ce type de bibliothèque dans les églises d'avant-guerre où la valeur patrimoniale est en partie définie par les décors intérieurs.

Le cas des bibliothèques d'aujourd'hui est

⁴⁹ Partie comprise entre la façade principale ou le narthex et la croisée du transept (Larousse 2016).

⁵⁰ Partie de l'église où se déroulent les cérémonies autour de l'autel et où se tiennent le clergé et les chantres qui participent à la célébration liturgique (Larousse 2016).

⁵¹ Vaisseau transversal qui sépare le chœur de la nef et forme les bras de la croix (Larousse 2016).

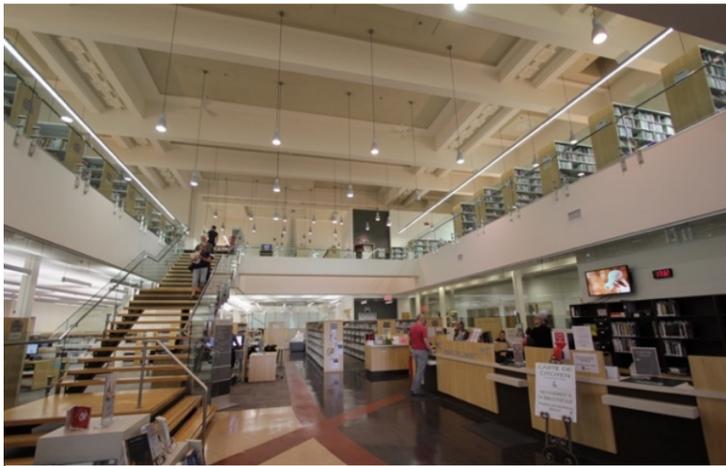


Figure 13 : Bibliothèque de Magog. ©J.Bonhomme



Figure 14 : Maison de la littérature, Québec. ©J.Bonhomme

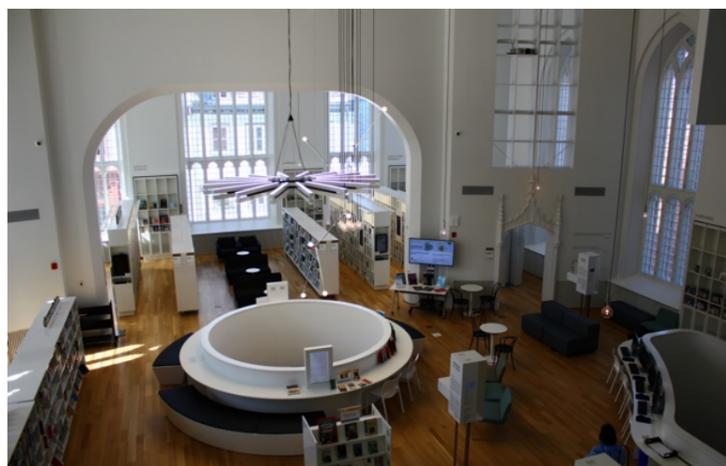


Figure 15 : Maison de la littérature, Québec. ©J.Bonhomme



Figure 16 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen

différent. Puisqu'elles nécessitent davantage d'aménagements pour définir les différents espaces et répondre aux besoins des nouvelles technologies, elles seront plus facilement aménagées dans des églises modernes ou relativement endommagées pour justifier des interventions parfois drastiques. Trois projets peuvent être présentés ici.

Le cas de la bibliothèque de Magog est à ce titre un bon exemple. Il s'agit d'un édifice construit dans les années cinquante, dont le volume peut être décrit comme un grand cube de béton. Dès lors, l'aménagement s'est fait de façon relativement simple. Le pourtour de la nef et le chœur accueillent aujourd'hui un deuxième étage. Le centre de la nef a quant à lui été laissé dégagé de façon à toujours percevoir les proportions du volume. Différents locaux comme des espaces collectifs de travail, de visionnage ou de pause-café, ainsi que des bureaux ont été aménagés sur le pourtour, limitant ainsi le bruit à certains endroits. De façon générale, l'espace est aménagé de façon figée et ordonnée, suivant l'axe de la nef.

Dans le cas de la Maison de la littérature, la situation est différente. Dans la nef et le chœur, l'espace est laissé tellement ouvert et dégagé qu'on ne perçoit plus du tout la structure de départ. Des espaces sont définis grâce au mobilier de façon relativement aléatoire et temporaire. En revanche, à l'arrière du jubé⁵², une multitude de pièces sont créées grâce à des parois vitrées. Ce cas est particulier car la bibliothèque veut faire profiter les écrivains d'espaces d'écriture nécessitant un silence profond.

Enfin, le cas de la bibliothèque Monique Corriveau de Sainte-Foy est le plus extrême. Il s'agit ici du projet le plus représentatif de la description de la bibliothèque moderne. Une multitude d'espaces sont créés par un aménagement intérieur conséquent. Les espaces de rayonnages, de lecture et d'exposition s'organisent grâce à un aménagement fait de mobilier, de parois opaques ou transparentes et de différences de niveau. Cet aménagement a été possible en raison du volume dégagé de l'église. Il s'agit d'une église moderne dont la structure ne nécessitait pas de colonnes intérieures. Toutes les charges sont reportées par les portiques aux pourtours du volume. De façon à toujours percevoir le volume de l'édifice, l'aménagement a été réalisé en retrait des parois latérales, et le double niveau n'est pas continu. L'aménagement crée un véritable parcours, ponctué par des sensations d'ouverture et de fermeture, faisant ainsi varier la perception du volume. Il est d'ailleurs parfois difficile d'y sentir qu'on se trouve dans un édifice qui fut autrefois une église.

⁵² Le jubé, qui procède du chancel et des ambons des basiliques paléochrétiennes, forme une sorte de tribune transversale du haut de laquelle se faisait la lecture de l'épître et de l'évangile. Il fut remplacé, au plus tard au XVII^e siècle, par la chaire à prêcher, installée dans la nef (Larousse 2016).



Figure 18 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen



Figure 17 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen



Figure 19 : Passerelle reliant l'ancienne église et l'école de Saint-Rosaire. ©J.Bonhomme



Figure 20 : Bibliothèque sous le jubé de l'ancienne église de Saint-Rosaire. ©J.Bonhomme

Ces exemples montrent que les interventions et les types de bibliothèques sont bien différents en fonction de la typologie des édifices. Mais les transformations se distinguent également en fonction de la valeur patrimoniale de l'édifice et de sa conservation. Il peut s'agir d'un projet exemplaire en termes de conservation du patrimoine, tel que la bibliothèque Saint-Jean à Québec : de la charpente aux vitraux en passant par le chœur, tout a été conservé presque à l'état d'origine, et ce, au détriment du bon fonctionnement de la bibliothèque. Il peut par ailleurs s'agir d'une transformation et d'une modernisation complètes de l'édifice, comme à la Maison de la littérature. Son intérieur n'est pas comparable à la situation d'origine, seuls quelques éléments comme le jubé, les contours de portes au niveau du chœur et un banc laissé sur place rappellent l'état originel de l'édifice. En revanche, la lumière et les espaces y sont beaucoup plus agréables.

Bien que ces exemples soient inspirants, comparativement aux besoins de certaines municipalités de campagne, ces projets semblent hors proportion et hors budget. Sans compter qu'il arrive souvent que leurs besoins en termes de bibliothèque ne soient pas importants au point où la municipalité a besoin de l'intégralité de l'édifice. La bibliothèque peut donc être une des multiples fonctions présentes dans l'église, *a fortiori* si l'on considère la vision actuelle de cette fonction, dynamique et multifonctionnelle. Bien souvent, elle est annexée à une école ou combinée à d'autres usages. Prenons par exemple le cas de l'église de Saint-Rosaire, située à proximité de Victoriaville. L'édifice se trouvant à proximité d'une école, la commission scolaire a décidé d'en faire l'acquisition de façon à pouvoir répondre aux besoins grandissants de celle-ci. Des espaces pour accueillir différentes fonctions ont été aménagés au sein de l'édifice : une salle de classe dans la sacristie, un espace de jeux pour enfants dans le chœur, un espace multifonctionnel ainsi qu'une cuisine et des sanitaires dans la nef, et enfin une bibliothèque sous le jubé. Cette bibliothèque est accessible à l'ensemble de la population par l'entrée principale et par la nef. Notons que l'édifice a été relié à l'école par une passerelle de façon à faciliter l'accès des enfants. Globalement, les interventions restent minimales. Elles ont consisté à remettre l'intérieur à neuf et à monter quelques parois. Les coûts n'ont donc pas été extravagants et une grande proportion de ceux-ci était liée à la construction de la passerelle. Au final, le projet est une grande réussite. Le village a su conserver son église et la rendre utile à des fins communautaires.

On comprend finalement que l'intégration d'une bibliothèque dans une église n'est pas chose facile, que ce soit par rapport à la structure, à l'aménagement ou aux techniques requises. Beaucoup d'éléments sont à prendre en compte et certains compromis sont à accepter vis-à-vis du patrimoine. En ce qui concerne les

églises rurales, la demande n'est pas souvent suffisante pour installer une bibliothèque dans tout le volume. La bibliothèque peut alors facilement s'implanter dans une partie de l'église. Enfin, si la bibliothèque répond à une certaine demande, elle a pour avantage de participer au développement local et suscite une forme de dynamisme dans les municipalités.

3.2.3 LES CENTRES COMMUNAUTAIRES

La conversion des églises en centre communautaire est une des solutions les plus utilisées dans le cas des églises rurales. Les centres communautaires représentent 9 %⁵³ des conversions d'églises, mais sont aussi largement présents dans les projets multifonctionnels (7 %). Il s'agit d'une solution qui semble relativement simple à appliquer lorsque l'acheteur n'est autre que la municipalité.

3.2.3.1 DESCRIPTION DE L'USAGE

Les centres communautaires sont des espaces appartenant à la municipalité où toutes sortes d'activités communautaires peuvent avoir lieu. Le lieu se doit donc d'être multifonctionnel et de taille relativement importante. Il peut accueillir à la fois des services pour la population, des cours de yoga, des organismes communautaires, et ainsi de suite. Bien souvent, il arrive que la municipalité mette la salle à la disposition de tiers pour des événements privés tels que des réceptions. La salle peut donc servir de salle de danse, de salle de fête, de salle d'exposition, de salle de spectacle, etc.

3.2.3.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

« La transposition la plus littérale du sens du lieu de culte qu'on puisse imaginer dans le monde laïque est le centre communautaire⁵⁴. » En effet, l'église a toujours été l'édifice le plus représentatif de la communauté. Elle a été le lieu commun et ouvert à tous les villageois, elle a permis de les rassembler et de les unir. De plus, l'église suscitait un sentiment de fierté au sein de cette collectivité. Transformer une église en un centre communautaire pourrait donc permettre de lui redonner le même statut qu'elle avait autrefois dans l'imaginaire collectif. En outre, cette fonction se marie facilement avec le culte, on le verra ci-dessous. Ce genre de conversion permet donc une transition plus douce et justifie son acceptabilité vis-à-vis des paroissiens.

En pratique...



Figure 21 : Salle communautaire de Très-Saint-Rédempteur. ©L.Bernier

Globalement, cette fonction requiert peu d'aménagements. Elle nécessite l'installation d'une cuisine, de sanitaires, d'un vestiaire et de rangements. Aussi, la charge appliquée au bâtiment n'est pas modifiée, du moins quand on se contente des mètres carrés mis à disposition par l'église, c'est-à-dire sans partitionner le volume de l'édifice. Il s'agit donc ici, en plus des travaux de restauration, d'amener des tuyauteries et des fils électriques supplémentaires, et d'aménager une sortie de secours dans certains cas.

Par des interventions minimales, la conservation et la mise en valeur du patrimoine sont alors chose simple. La nef est généralement laissée telle quelle, avec des parois tantôt au niveau du chœur, tantôt sous le jubé, mais la perception du volume n'est jamais entravée. Toutes les fonctions demandant plus d'aménagements, tels les sanitaires et la cuisine, sont dès lors souvent aménagées dans la sacristie ou en sous-sol. Comme exemple récent réalisé, on peut notamment citer le cas de Très-Saint-Rédempteur. Il s'agit d'un projet de salle communautaire réalisé au cours de l'année 2015. Ici,

⁵³ Inventaire des églises converties, 2016, compilation de BERNIER.

⁵⁴ NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *Revue ARQ*, n° 131, mai 2005, p. 17.



Figure 22 : Salle communautaire de Très-Saint-Rédempteur, ©L.Bernier



Figure 23 : Fresques restaurées de l'ancienne église de Très-Saint-Rédempteur. ©L.Bernier



Figure 24: Salle communautaire de La Motte. ©G.Saint-Jean



Figure 25 : Salle communautaire de La Motte. ©G.Saint-Jean

une nouvelle paroi a été aménagée sous le jubé de façon à pouvoir installer une cuisine, un vestiaire et un espace de rangement pour les tables, les chaises et tout autre mobilier nécessaire. Derrière le chœur, au niveau de la sacristie, une multitude de pièces ont été configurées de façon à accueillir des sanitaires, un espace technique, mais aussi des loges d'artistes. En effet, la salle se voulant multifonctionnelle, en plus d'accueillir des réceptions, des expositions, et autres, elle peut également accueillir des petits spectacles, des concerts ou des conférences, grâce à la délimitation d'une scène au niveau de son chœur. Concrètement, la nef n'a subi aucune modification de son volume. On peut donc encore imaginer l'aspect d'antan, d'autant plus que certaines fresques de l'édifice ont été restaurées. Le plancher a lui aussi été remis à l'état d'origine. Ce projet a rencontré beaucoup de difficultés quant à son acceptabilité sociale et aussi de la part de la fabrique. Rien ne laissait présager lors de l'acquisition de l'édifice par la municipalité que cela allait être une réussite. Or, aujourd'hui les habitants ont accès à un bâtiment « *flambant neuf* » dont ils sont très fiers, et qui va rester pour longtemps *leur* patrimoine. Ils ont à présent la possibilité de célébrer des événements dans un édifice de caractère propre à leur village, et de poursuivre l'histoire de celui-ci. Cette fonction a donc l'avantage de participer à la dynamique et au sentiment d'appartenance d'une municipalité et même de les améliorer.

Comme déjà évoqué, cette fonction se marie bien avec le partage du culte. Il arrive souvent que lors de l'acte de vente, un bail soit conclu pour laisser au culte la possibilité de célébrer les offices durant encore quelques années. Dans ce cas, la superficie dédiée au culte est réduite, bien souvent au niveau du chœur, et une séparation est aménagée du côté de la nef. Prenons par exemple le cas de l'ancienne église de la municipalité de La Motte. Une salle communautaire a été aménagée dans la nef, et la séparation avec l'espace de culte s'est faite par l'ajout d'un rideau. Le chœur est désormais appelé la chapelle Saint-Luc et répond mieux aux besoins cultuels d'aujourd'hui. Cependant, il est également possible d'utiliser à la fois la chapelle et la salle communautaire pour les célébrations religieuses regroupant davantage de fidèles. Le reste du projet est assez similaire au cas précédent. Des sanitaires et des bureaux ont été aménagés dans la sacristie, des vestiaires et un bar dans le narthex⁵⁵, et une cuisine au sous-sol. Ici, la séparation n'a pas beaucoup d'impact sur le volume, puisqu'il s'agit d'un rideau uniquement, mais il arrive que celle-ci s'impose de façon plus importante dans l'espace. À Saint-Anicet, par exemple, un mur a été élevé pour séparer l'espace du chœur et du transept de l'espace de la nef. Ce mur a été percé

⁵⁵ Portique ou vestibule transversal, à l'entrée des églises paléochrétiennes ou médiévales, où se tenaient les catéchumènes et les pénitents (Larousse 2016).



Figure 26 : Salle communautaire de Saint-Anicet. ©M. Charland



Figure 27 : Salle communautaire et espace pour le culte à Saint-Anicet. ©M. Charland

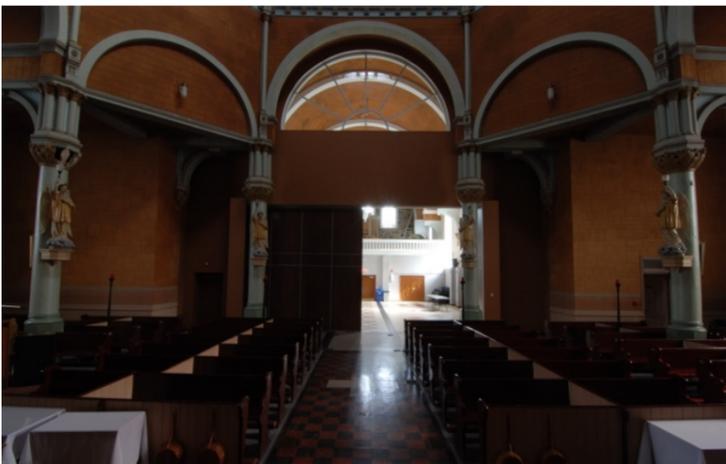


Figure 28 : Espace pour le culte à Saint-Anicet. ©M. Charland

d'une paroi vitrée et doté d'une paroi amovible, mais cela ne suffit pas. La paroi sépare distinctement les deux espaces et les rend tous deux indépendants, d'autant plus que l'espace du culte n'a pas été restauré et se différencie donc également par la luminosité et les couleurs.

On conçoit donc que la transformation d'une église en salle communautaire ne nécessite pas beaucoup d'aménagement. On pourrait presque se contenter d'enlever les bancs et de rajouter des sanitaires. L'intégration de cette fonction peut aisément être imaginée par phase. Pour les municipalités qui ont un budget limité, il peut être intéressant d'étaler leur projet sur plusieurs années. La première année, elles pourraient se contenter d'enlever les bancs, la deuxième d'aménager des sanitaires, puis une cuisine, et ainsi de suite. En outre, il ne s'agit pas forcément d'un projet rentable, puisque l'église devient un équipement communautaire comme les autres et qu'elle nécessite un certain entretien. Si la municipalité possède déjà une salle communautaire avant d'entamer un projet de conversion de son église, elle peut tout de même envisager une relocalisation des fonctions. Par exemple, elle peut envisager de convertir sa salle communautaire actuelle, peut-être sans grande valeur patrimoniale, en bureaux ou autres locaux, et offrir à sa population une salle de réception avec beaucoup plus de caractère et de valeur, située au centre du village, c'est-à-dire dans l'église.

Pour conclure, cette fonction peut être implantée dans toutes les typologies d'églises sans difficulté, et sans en atténuer la valeur d'existence. Elle est la suite logique de la fonction d'une église, et permet de lui redonner un certain statut au sein de la communauté. Elle a donc en ce sens un effet bénéfique sur la valeur d'existence du bâtiment. Concrètement, il s'agit d'une fonction simple et peu coûteuse, qui ne cesse de s'établir dans de nombreuses municipalités actuellement.

3.2.4 LES PLATEAUX SPORTIFS

On dénombre déjà 17 cas de conversion d'églises en salle de sport au Québec, soit 1,5 % des édifices religieux en mutation. Ces chiffres semblent étonnants, ils sont proches des 13 cas d'églises converties en bibliothèque. Or la pratique du sport semble être une solution bien plus éloignée de la symbolique du lieu de culte. Cette tendance relativement nouvelle ne cesse de s'étendre, particulièrement dans les municipalités en campagne. Est-ce une bonne nouvelle pour la survie des églises ?

3.2.4.1 DESCRIPTION DE L'USAGE

Espace, chahut et sueur, voilà ce qui caractérise les plateaux sportifs. En effet, ils nécessitent des espaces larges et des hauteurs relativement élevées, des salles de douches, et occasionnellement des dispositifs d'isolation acoustique. Globalement, le programme de conversion est dès lors relativement simple à réaliser, et semble être facilement intégrable à l'architecture des églises. Les salles omnisport décrites ici sont généralement annexées à des écoles, ou constituent des infrastructures municipales mises à la disposition de la population. Selon les différents utilisateurs, elles vont nécessiter des aménagements différents et se doivent donc d'être multifonctionnelles.

3.2.4.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

La description d'une salle omnisport est fondamentalement opposée à celle d'un lieu de culte. Seule la nécessité d'espace est conforme aux deux usages. Mais jamais l'activité physique intense et le brouhaha continu n'ont eu de place au sein de l'église. À première vue, la compatibilité au sens symbolique semble donc incongrue. Cependant, transformer une église en salle de sport permet toujours de conserver son accessibilité à la population d'une municipalité, d'autant plus que cette fonction s'associe facilement avec celle de salle communautaire. Si l'on admet une certaine tolérance vis-à-vis des nouvelles activités sportives ayant lieu dans l'église, cette solution semble être tout aussi favorable que les salles communautaires. Le nombre déjà élevé d'églises converties en salle de sport montre par ailleurs que les Québécois sont de plus en plus indulgents face aux nouveaux usages des églises.

En pratique...



Figure 29 : Salle de sport du Collège Mont-Royal, Montréal. ©L.Noppen

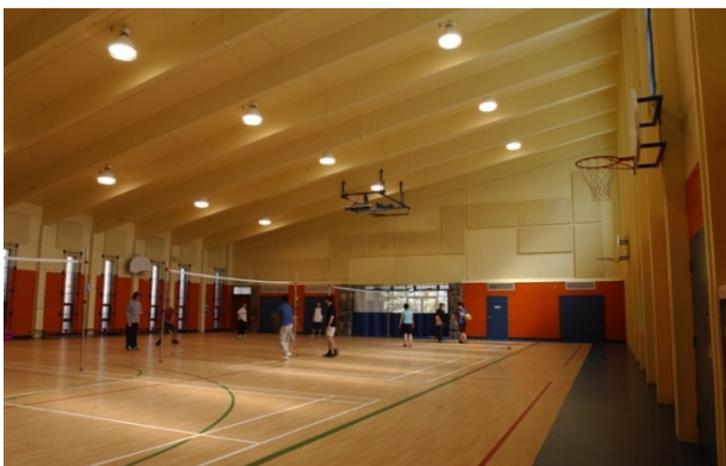


Figure 30 : Salle de sport du Collège Mont-Royal, Montréal. ©L.Noppen

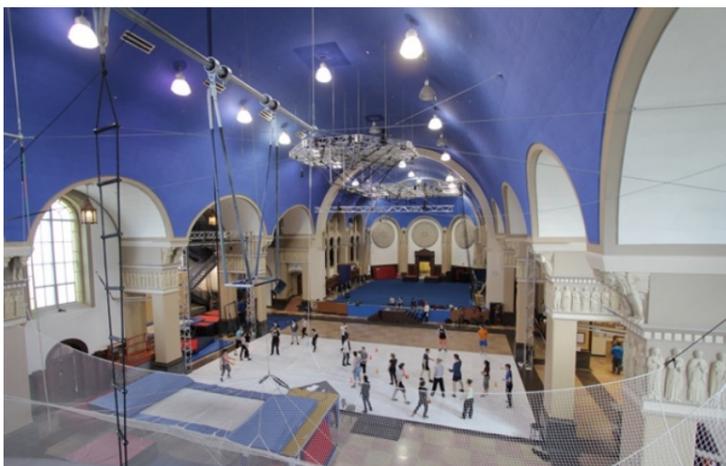


Figure 31 : École de cirque de Québec. ©J.Bonhomme

De manière générale, l'insertion de salle omnisport au sein d'une église se fera de façon beaucoup plus aisée s'il s'agit d'un édifice moderne, puisqu'ils se caractérisent par des espaces dégagés, sans colonne ni autre élément de structure encombrant, avec des hauteurs importantes mais tout de même raisonnables. Généralement, la salle de sport sera installée dans la nef, et les vestiaires dans la sacristie ou le sous-sol.

Prenons le cas de l'église Saint-Bernard à Montréal, construite en 1964 et convertie en salle de sport pour le Collège Mont-Royal en 2004. Le volume intérieur peut être défini comme un parallélépipède rectangle à toiture inclinée. Cette typologie architecturale semble correspondre parfaitement à un tel usage. Elle présente un caractère très fonctionnel ; le champ libre et la hauteur offrent un volume conséquent et ont permis notamment d'intégrer des terrains de basket et de volley. Notons que la structure régulière en portiques a permis de créer une séparation entre la nef et le chœur par l'ajout d'une paroi. Cet espace est devenu chapelle et peut accueillir jusqu'à 150 personnes. Aussi étonnant que cela puisse paraître, on constate que le partage d'espace entre culte et activités sportives existe et est viable. Bien que leurs horaires soient différents, des panneaux acoustiques ont été installés dans la nef pour limiter le dérangement. Enfin, la sacristie a été aménagée en vestiaires et le sous-sol accueille des locaux polyvalents et destinés à la communauté.

Les qualités structurelles des églises modernes sont également favorables aux conversions en plateaux sportifs. En effet, prenons par exemple le cas de l'École de cirque de Québec implantée dans l'ancienne église Saint-Esprit à Québec. Les 15 mètres de hauteur et les voûtes en béton de l'église ont été ici un élément clé pour l'implantation de cette nouvelle fonction. L'édifice s'est présenté comme idéal, rendant possible la réalisation d'exercices de suspension et de voltige dans les airs par les élèves de l'École de cirque. Conséquemment, la structure est soumise à de nouvelles charges mais ne présente aucun risque d'affaiblissement, puisqu'elle est entièrement conçue



Figure 32 : École de cirque de Québec, sous-sol. ©J.Bonhomme



Figure 33 : Salle de sport de l'école Saint-Gabriel-Lalemant. ©L.Noppen



Figure 34 : Salle de sport de l'école Saint-Gabriel-Lalemant. ©L.Noppen



Figure 35 : sous-sol de l'ancienne église Saint-Gabriel-Lalemant. ©L.Noppen

de béton. En plus de ce grand volume, l'édifice accueille différents locaux d'entraînement au sous-sol, ainsi que des vestiaires. Pour répondre aux différents besoins de l'école, y compris l'enseignement, la production et la diffusion, l'espace doit être adaptable. La nef peut dès lors se transformer en salle de spectacle et permettre d'obtenir un revenu supplémentaire. Un café a également été installé sous le jubé, séparé de la nef par une paroi de verre. Dans l'ensemble, l'architecture et le programme rendent l'espace très dynamique et en accord avec le nouvel usage. Finalement, « à la fois conçue comme lieu de formation, d'entraînement et de diffusion, l'École de cirque de Québec est à l'image du personnel et des jeunes artistes qui y évoluent : elle s'ouvre sur le monde d'un art en pleine effervescence en bondissant sur la [sic] trampoline de l'histoire⁵⁶ ».

Puisque l'église est dans la majorité des cas située au centre de la municipalité, il arrive très souvent que l'école se trouve à proximité. Or, vu l'exode urbain considérable que vivent les municipalités et qui s'accroît de jour en jour de façon non négligeable, les besoins des écoles municipales se font de plus en plus importants. Le cas de l'église Saint-Gabriel-Lalemant à Victoriaville est significatif. L'édifice, érigé en 1950, présentait une structure en portique de béton en bon état et un sous-sol conséquent. La Commission scolaire des Bois-Francs a décidé d'en faire l'acquisition de façon à agrandir l'école située sur le terrain voisin. La nef a été transformée en plateau sportif et le sous-sol accueille toutes sortes d'autres fonctions telles que des salles d'informatique, une bibliothèque, des locaux de musique, etc. Les deux édifices sont reliés par une passerelle contemporaine, de façon à en faciliter l'accès, particulièrement en hiver. Ils fonctionnent aujourd'hui comme un ensemble. La salle de sport reste à disposition de la municipalité pour des événements ou des réunions de groupes communautaires. Au final, il semble que « les fidèles de l'église Saint-Gabriel-Lalemant [...] ont été ravis de la transformation », la jugeant suffisante pour satisfaire aux besoins des enfants, mais pas trop imposante et donc ne défigurant pas les lieux⁵⁷.

Il est important de préciser qu'il ne suffit pas d'enlever les bancs de l'église pour utiliser la nef comme salle de sport. Diverses interventions sont nécessaires, notamment au niveau du plancher qu'il faut rendre conforme à la pratique du sport, et au niveau de la ventilation qu'il faut installer. Les églises étant généralement des édifices propices à la diffusion du son, il est nécessaire d'accorder de l'importance à l'acoustique. Tous les projets présentés ci-dessus ont vu leurs plafond et parois s'habiller de panneaux acoustiques. Les coûts de transformation sont donc assez importants.

⁵⁶ PDF ABCP architecture & urbanisme, document interne.

⁵⁷ RUEL, Hélène, « Église Saint-Gabriel-Lalemant : un « cas d'espèce », *La Nouvelle Union*, 17 décembre 2013.



Figure 36 : Passer reliant l'ancienne église Saint-Gabriel-Lalemant et l'école. ©J.Bonhomme

En ce qui concerne la conservation du patrimoine, puisque ce type de fonction s'implante généralement dans des édifices du 20^e siècle, souvent en bon état et aux décors épurés, et que la nef ne subit aucune intervention majeure, l'aspect intérieur de l'église reste à peu près inchangé.

Bien qu'à première vue la conversion en plateaux sportifs semble très étrangère à la fonction de culte, au vu des différents avantages présentés ci-dessus, il semble que cette solution soit adaptée aux églises rurales, du moins les églises rurales du 20^e siècle. Une structure adaptée, des proportions suffisantes et la proximité d'une école sont la clé de la réussite d'une conversion en plateaux sportifs.

3.2.5 LES RESTAURANTS

« Une orgie gourmande dans la maison du christ⁵⁸. »

Il est aujourd'hui possible de se rendre à l'église pour y savourer des repas gastronomiques, boire des cocktails ou encore se laisser tenter par des desserts gourmands. *A priori* la fusion d'un lieu anciennement sacré et du péché capital qu'est la gourmandise peut sembler inconvenante. Mais aujourd'hui, dans une société où l'originalité et la provocation sont des éléments presque essentiels du marketing, le concept de restaurant en l'église obtient un certain succès. Cette solution est-elle cependant favorable à la conservation des églises du Québec ?

3.2.5.1 DESCRIPTION DE L'USAGE

Pour qu'un restaurant soit rentable et fonctionne, il doit inévitablement être rempli. Pour ce faire, différentes stratégies existent : on peut miser sur un chef reconnu, sur des prix démocratiques ou encore sur l'expérience. De plus en plus de restaurateurs innovent et surprennent, rendant l'expérience vécue par le client originale, voire unique. De nouveaux concepts émergent tels que manger dans les airs, suspendu à 50 mètres au-dessus du sol, savourer son repas dans le noir complet, ou enfin, de façon plus générale, profiter d'une ambiance et d'un environnement hors du commun tels que ceux de décors exotiques, de promenades en bateau, ou, dans notre cas, d'une église. Il est aujourd'hui très difficile pour un restaurant de subsister s'il n'étonne constamment sa clientèle. Il se doit d'être original et en perpétuel renouveau. Cette description des restaurants est valable pour ceux situés en milieu urbain, mais aussi et encore plus pour les restaurants de campagne. Ces derniers doivent en un sens « mériter » que les clients quittent la grande ville pour les essayer, ils doivent comme on le dit communément « valoir le voyage ».

3.2.5.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

Comme évoqué plus haut, l'insertion d'un restaurant dans une église n'est pas vraiment en accord avec la symbolique du lieu. Du moins, cela dépend du type de restaurant que l'on souhaite implanter. En effet, deux solutions sont possibles : soit le restaurant s'insère sobrement, garde un décor relativement simple et classique ; soit le concept général du restaurant s'insère dans l'édifice en jouant sur la provocation et la confrontation entre le sacré et le profane.

D'un point de vue fonctionnel, lorsqu'une église est convertie en restaurant, et contrairement au cas des bibliothèques et des salles communautaires, elle ne s'ouvre plus qu'à une certaine part de la population, la clientèle spécifiquement visée. On imagine mal qu'une bande de jeunes se rendent dans une église devenue restaurant gastronomique et, inversement, que les personnes âgées du village ayant connu l'église sous ses plus beaux jours se rendent dans l'édifice devenu bar-restaurant aux lumières vives et à la musique bruyante.

En pratique...

En pratique, il semble relativement facile d'installer une salle de restaurant dans la nef d'une église. Le volume étant large et dégagé, il s'agit de simplement meubler l'espace. Notons tout de même que cette

⁵⁸ Slogan publicitaire du restaurant OMG à Sherbrooke.



Figure 39 : Restaurant OMG. Structure centrale et bas-côtés. ©J.Bonhomme



Figure 37 : Restaurant OMG. Salle à manger sous la structure. ©J.Bonhomme



Figure 38 : Restaurant OMG. Tableau de Saint-Thérèse. ©J.Bonhomme

fonction requiert davantage d'équipements. En plus de la salle à manger viennent s'ajouter tout l'équipement technique, l'éclairage et la ventilation, ainsi qu'une cuisine nécessitant elle aussi énormément de techniques, des espaces d'accueil, des sanitaires, des locaux techniques... Les interventions sont dès lors lourdes et l'édifice se voit fortement altéré. L'insertion d'un restaurant a de ce fait tendance à affaiblir la valeur d'existence de l'édifice. Prenons l'exemple du restaurant OMG Burgers installé dans l'ancienne église Sainte-Thérèse à Sherbrooke. Il s'agit ici d'un restaurant assez récent (2013) de taille relativement importante (230 places), dont la spécialité est le burger de luxe. En réalité, l'édifice contenait déjà un autre restaurant avant celui-ci, combiné à d'autres fonctions telles que des espaces d'exposition et des bureaux administratifs. La mise en adéquation et la modernisation de l'église a nécessité des interventions colossales. Sur les bas-côtés⁵⁹ de la nef, différents locaux ont été installés tels que la cuisine, les sanitaires, des salles de réunion et des locaux techniques. Sous le jubé, la cuisine s'ouvre et laisse place à un bar. Le parvis est quant à lui aujourd'hui occupé par une terrasse pouvant accueillir 125 personnes et un bar extérieur. En outre, le chœur a été transformé en scène, de façon à accueillir des petits concerts. Une grande structure métallique a été installée au centre de la nef de façon à occuper l'espace, mais aussi pour des raisons liées à l'acoustique. Puisqu'une église est initialement conçue pour porter le son, il était nécessaire d'intervenir pour limiter la résonance au sein du restaurant. Globalement, on constate que les interventions sont nombreuses et que l'intérieur de l'église est méconnaissable. Divers éléments rappellent tout de même l'ancienne vocation de l'édifice, particulièrement les vitraux. D'autres éléments en relation avec la religion ont été ajoutés dans le but de provoquer l'étonnement, notamment une fresque de Sainte-Thérèse revisitée par l'ajout de cornes de diable, une pièce de viande mise en vitrine, ou encore le nom du restaurant « Oh My God ». Grâce à ce concept quelque peu provocateur, qui par la même occasion affirme la distance qu'il y a aujourd'hui entre le Québécois et la religion, le projet semble bien perçu et obtient un certain succès. Selon Pierre Côté, directeur des opérations du restaurant, « le concept marketing c'est de pousser un peu les limites par rapport au fait que c'était une église avec des choses qu'on ne ferait pas en temps normal ». Il ajoute d'ailleurs : « Souvent on voit des gens qui se sont mariés ici il y a 20-30 ans et c'est toujours une belle surprise pour eux de voir ce que c'est devenu. Ce n'est pas comme si on avait fait quelque

⁵⁹ Vaisseaux latéraux d'une église (Larousse 2016).



Figure 40 : Parvis de l'ancienne église Sainte-Thérèse, restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme

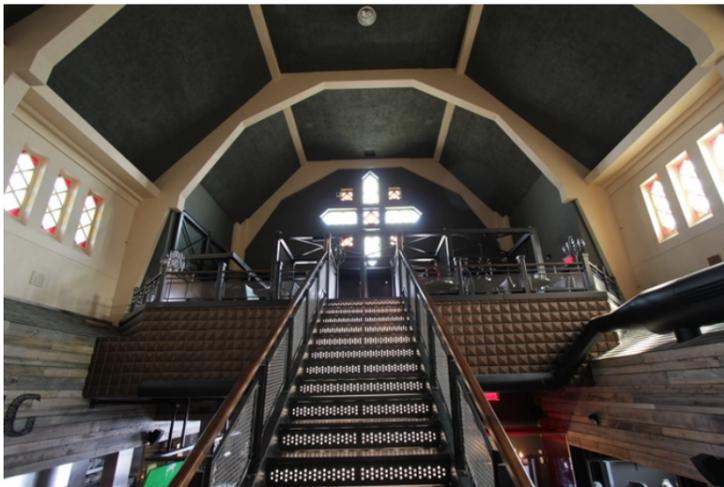


Figure 42 : Jubé de l'ancienne église Sainte-Thérèse, restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme



Figure 41 : Restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme



Figure 43 : Restaurant Le Temps des cerises, Danville. ©J.Bonhomme

chose de dégradant. Il n'y a aucune offense, juste l'idée d'être un petit peu tannant mais rien de méchant⁶⁰. »

Dans un tout autre esprit, on peut citer l'exemple du restaurant *Le temps des cerises* à Danville, une petite ville située en Estrie. Il s'agit ici de l'ancienne église Saint Andrew reprise par un couple de Belges il y a maintenant presque 30 ans. La situation est totalement différente. Les propriétaires n'ont pas voulu jouer sur la provocation, mais davantage sur le charme de l'édifice. Il s'agit d'une petite église entièrement faite de bois. L'intérieur est caractérisé par les vitraux d'origine et des arcs brisés en bois anciens. L'ambiance y est paisible et la décoration en accord avec la symbolique de l'édifice. Ici aussi les aménagements techniques et fonctionnels sont importants. Une partie de la nef a été cloisonnée de façon à accueillir la cuisine, modifiant ainsi le volume intérieur de façon notable. Un bar et un espace d'accueil ont également été installés à l'avant de la nef, et une terrasse aménagée sur le côté de l'édifice. Il s'agit d'un projet à plus petite échelle, mais qui fonctionne très bien. En 28 ans, les propriétaires ont su se tailler une place et le restaurant est aujourd'hui reconnu. Cela a toutefois demandé énormément d'investissements de leur part, tant d'un point de vue humain que financier, et il a fallu qu'ils agissent comme de vrais entrepreneurs. Ils se sont adaptés au marché local en développant leur propre gamme de produits, en donnant des cours de cuisine, etc. Malheureusement, dans un futur proche, les propriétaires vont devoir vendre leur commerce. Il va être très difficile de trouver une personne capable non seulement de racheter l'édifice, mais de surcroît de séduire à nouveau la clientèle.

En ce qui concerne la compatibilité vis-à-vis de la typologie architecturale, au vu des exemples présentés ici, on constate que cette fonction peut s'implanter dans toutes sortes d'édifices. Cela dépend seulement de l'échelle du restaurant. La fonction demandant énormément d'interventions, que le décor de l'édifice soit dépouillé ou non, ce dernier subira dans tous les cas des modifications importantes. Cependant, dans le premier exemple (OMG Burger – église Sainte-Thérèse), puisqu'il s'agit d'une église relativement récente, la structure de béton était suffisamment résistante pour y installer un aménagement conséquent, comme le montage central. Dans le cas du second (*Le temps des cerises* – ancienne église Saint Andrew), en revanche, les charges appliquées sur la structure plus fragile de bois n'ont pas été grandement modifiées.

Dans les deux cas, l'implantation d'un restaurant dans une église a la particularité de répondre à l'attente de la clientèle d'aujourd'hui, puisque cela offre une certaine originalité. Dans les exemples présentés, le premier misait sur la provocation, le second sur le

⁶⁰ CÔTÉ, Pierre, directeur des opérations du restaurant OMG Burgers, cité dans la « Présentation – Des conversions pas très catholiques ? » de Mylène FRASER, novembre 2013.



Figure 44 : Restaurant Le Temps des Cerises, Danville.
©J.Bonhomme

charme de l'église, mais tous deux ont profité du cachet de l'édifice. En ce sens, la combinaison semble donc favorable. Mais, rappelons-le, cette fonction nécessite énormément d'aménagements et détériore considérablement l'édifice. De plus, puisqu'il s'agit d'une fonction commerciale, il est rare que celle-ci dure sur un très long terme. On l'a vu dans les exemples, l'un est un deuxième essai après un premier éphémère, et l'autre peine à trouver un successeur. Il y a donc de fortes chances que ces édifices soient éventuellement abandonnés, et finalement détruits. Ce type de conversion est une solution « fragile ».

3.2.6 LES MUSÉES

Il est vrai que les tendances de ces dernières décennies en termes de conservation d'un bien patrimonial impliquent bien souvent la muséification du lieu. L'édifice pourrait à nouveau se rendre utile à la société, après une réhabilitation, en raison de son attrait touristique et d'un certain intérêt patrimonial. Mais la réalité s'avère beaucoup plus complexe : la muséification, processus qui consiste à conserver au maximum l'esthétique des édifices mais néglige dans beaucoup de cas les aspects fonctionnels et socioéconomiques, est dans notre monde contemporain de plus en plus critiquée. La conversion d'une église en musée pourrait dès lors sembler une solution délicate à mettre en œuvre.

3.2.6.1 DESCRIPTION DE L'USAGE

« Un musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation⁶¹. » Cette fonction n'a pas grandement évolué dans le temps. Aux salles d'exposition et à l'espace d'accueil habituels peuvent s'ajouter un espace café et une boutique de souvenirs. Notons qu'en plus des salles d'exposition, un musée a énormément besoin d'espace de stockage.

3.2.6.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

Comme énoncé dans la définition de l'usage, le musée est au service de la société et ouvert au public exactement comme l'a été l'Église. Cette conversion semble ainsi en accord avec la symbolique. De plus, transformer une église en musée est une pratique relativement bien ancrée. Le processus de muséification, récurrent en termes de conservation, a été évoqué ci-dessus. D'un point de vue symbolique, cela ne donnerait que plus de valeur à l'édifice qui serait ainsi exposé au même titre que les objets qu'il abrite. Cependant, il est important de préciser qu'il a souvent été question de transformer des églises en musée sur la religion, où seraient exposées toutes sortes d'objets liturgiques, comme s'il s'agissait d'une solution évidente. Bien que cela semble être en total accord avec la symbolique du lieu, dans bien des cas, cela ne fera pas venir plus de visiteurs que lorsque le culte s'y tenait encore. Il faut en effet offrir quelque chose de plus au visiteur, par exemple un sujet d'exposition plus large et adapté à la majorité, ou encore une toute autre expérience, comme le fait Le Jardin des Glaciers, dans l'ancienne église Saint-Georges à Baie-Comeau, qui invite ses visiteurs à découvrir l'univers des glaciers par différents spectacles multimédias au sein même de l'église.

En pratique...

La fonction muséale comporte énormément de contraintes techniques, surtout en ce qui concerne la conservation des objets. Premièrement, la lumière doit être contrôlée pour permettre la bonne contemplation des objets, mais aussi pour en assurer leur sauvegarde. Pour résoudre ce problème, le Musée des maîtres et artisans du Québec, aménagé depuis bientôt 40 ans dans l'ancienne église Saint-Paul à Montréal, a d'ailleurs recouvert la presque totalité de ses grandes ouvertures. Mais ce n'est pas tout, cette contrainte semble

⁶¹ Définition de l'ICOM (International Council Of Museum), adoptée lors de la 22^e Assemblée générale à Vienne (Autriche) le 24 août 2007.



Figure 45 : Art numérique au Jardin des Glaciers, Baie-Comeau. ©L.Noppen



Figure 47 : Musée des maîtres et artisans du Québec, Montréal. ©JBCA Architectes



Figure 46 : Liaison entre le presbytère et l'ancienne église, Muso, Salaberry-de-Valleyfield. ©L.Bernier



Figure 48 : Aménagement mobile, Centre d'histoire Sir William Price, Jonquière. ©J.Bonhomme

3.2.7 LES SALLES DE SPECTACLE

Une église a toujours été une forme de salle de spectacle, avec un chœur surélevé servant de scène et de multiples bancs pour le public. Par conséquent, de prime abord, il semblerait pour convertir l'église qu'il suffise de changer de type de représentation pour de nouveau attirer un public nombreux. Or ce n'est pas si simple, le

dérisoire face aux exigences extrêmement strictes concernant les conditions de température et d'humidité. Effectivement, les églises représentent des volumes conséquents, généralement en mauvais état, où la mise aux normes requiert énormément d'interventions, voire la création d'un nouveau bâtiment à l'intérieur des parois existantes, pour s'assurer d'avoir le plein contrôle sur les conditions ambiantes.

Il existe cependant une solution alternative : y aménager un centre d'interprétation ou d'exposition. Ce type de musée ne vise pas à accueillir une collection d'objets mais plutôt à exposer, par d'autres médias, les spécificités et l'histoire d'un site ou d'une région. Le MUSO (Musée de société des Deux-Rives), par exemple, aménagé dans l'ancienne église Emmanuel de Pentecôte à Salaberry-de-Valleyfield, non loin de Montréal, met en valeur le patrimoine industriel de la région non seulement par ses expositions permanentes mais aussi par l'organisation d'activités diverses. La principale difficulté que rencontrent alors de tels projets sont la disponibilité d'espaces annexes pour toutes les fonctions autres que salle d'exposition. En ce qui concerne le MUSO, il a été relié au presbytère de l'église par la création d'un nouveau volume entre les deux. L'ancienne église accueille donc aujourd'hui le musée en tant que tel ainsi qu'un espace boutique, tandis que le presbytère accueille les espaces administratifs, les espaces de stockage, ainsi qu'un atelier d'artistes. De même, le Centre d'histoire Sir-William-Price à Jonquière, aménagé dans l'ancienne Chapelle Saint James the Apostle, s'est vu quant à lui ajouté un tout nouveau volume, pour pouvoir justement y accueillir les sanitaires, la boutique et les espaces administratifs nécessaires.

Ajoutons que cette fonction invite à la promenade et fait découvrir l'édifice sous des angles de vue différents de ce qu'on a l'habitude de voir. Généralement ce parcours est créé par un mobilier éphémère, indépendant de l'édifice, la perception de l'espace reste tout à fait lisible et les valeurs d'existence de l'église ne sont pas foncièrement modifiées.

Lorsqu'on décide de faire de son église un musée, il faut donc être conscient de toutes les contraintes techniques et d'espaces, mais aussi proposer un programme adapté à la population multiculturelle contemporaine. Notons qu'un musée aura d'autant plus d'impact sur la population environnante si ce dernier organise des activités publiques ou d'autres événements. La population pourra alors se réapproprier l'édifice, comme discuté précédemment dans le principe de « reprise ».

domaine du spectacle est dorénavant bien plus exigeant. Pour que la conversion de l'église en salle de spectacle soit un projet viable, il est nécessaire de considérer attentivement différents éléments.

3.2.7.1 DESCRIPTION DE L'USAGE

Que ce soit de concert, d'opéra ou de théâtre, les salles de spectacle n'ont pas beaucoup évolué au fil des siècles. Le théâtre grec antique comprenait déjà un espace pour la scène et des gradins pour le public. Aujourd'hui, à ceux-ci viennent s'ajouter des espaces fonctionnels tels que des salles de répétition, des bureaux, une aire d'accueil, un foyer pour recevoir les spectateurs et des locaux de rangement. Tout cela requiert globalement une surface une fois et demie plus grande que la surface destinée à la salle de spectacle en elle-même. En plus d'exiger un programme architectural conséquent, les salles de spectacle doivent répondre à toutes sortes de contraintes techniques, aussi bien sur le plan de l'acoustique que celui de l'éclairage. Souvent, certaines conviendront mieux à un type de spectacle plutôt qu'à un autre. Par exemple, l'acoustique d'une salle peut être excellente pour de la musique d'opéra, mais pas du tout adaptée à une conférence. Enfin, dans la majorité des cas, les salles se doivent d'être adaptables à différents types de spectacles. C'est pourquoi, par exemple, les sièges de la fosse seront souvent démontables pour tantôt accueillir un concert, tantôt un *one-man-show*.

3.2.7.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

« Une église est, par définition et par destination, une salle de spectacle ; que le chœur accueille des concerts, pièces de théâtre ou autres événements ne tient, somme toute, que d'une laïcisation du divertissement⁶². » Il semblerait ici que la conversion en salle de spectacle soit elle aussi une forme de continuité de la fonction initiale. Elle aurait donc peu d'impact sur la valeur symbolique de l'édifice.

En pratique...



Figure 50 : Salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme



Figure 49 : Salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme

Les charges appliquées à l'édifice ne se voient pas grandement modifiées, seuls les éléments techniques les augmentent quelque peu. Les principales préoccupations lors de la conversion d'un édifice en salle de spectacle sont au volet technique. En effet, on entend souvent que l'acoustique des églises est exceptionnelle. Or ce n'est pas toujours vrai et, dans tous les cas, la transformation du lieu modifie toujours son acoustique. À cela vient s'ajouter tout le dispositif d'éclairage dont une église ne dispose pas, *a priori*, et la difficulté est alors d'intégrer tous ces éléments techniques dans le bâtiment ancien. Prenons par exemple le cas de la salle Bourgie (du Musée des beaux-arts de Montréal), située dans l'ancienne église Erskine and American. La scène, située dans l'ancien chœur, et les éléments techniques ont été conçus comme un tout, une structure à part entière. Le chœur est le seul espace du volume qui a été foncièrement modifié, accueillant aujourd'hui le plancher de la scène, une conque acoustique, un dispositif de sonorisation et un faux plafond pour l'éclairage. Ce traitement architectural, regroupant une grande partie des éléments techniques en un seul endroit, permet de les intégrer de façon relativement discrète et limite la confrontation entre l'ancien et le neuf. Mis à part l'aménagement du chœur, le projet a nécessité de nombreuses autres interventions. En effet, puisque spécialisée en musique de chambre, cette salle de concert se devait de répondre à des exigences acoustiques sévères. Une multitude d'installations

⁶² NAPPEN et MORISSET, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *op. cit.*, p. 14.



Figure 51 : Vitraux Tiffany, Salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme



Figure 52 : Extension de la salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme



Figure 53 : Salle l'Anglicane, Lévis. ©Brunelle



Figure 54 : Salle l'Anglicane, Lévis. ©Brunelle

acoustiques ont été nécessaires, telles qu'un revêtement absorbant placé sur les murs arrière, des réflecteurs acoustiques au plafond et un nouveau plancher en bois. Il a également fallu dévisser les bancs du niveau inférieur, par souci de polyvalence. Le balcon à quant à lui été laissé à l'identique, seule une restauration des bancs d'origine a été nécessaire. En outre, un sous-sol a été créé par excavation du terrain. Celui-ci est en réalité au niveau de la rue et permet d'accueillir l'espace foyer pour les spectateurs, l'accueil, les loges, une salle de répétition et des bureaux. Il faut souligner que la restauration en elle-même du bâtiment a constitué une partie importante du projet, puisque le bâtiment a ensuite été reconnu comme Lieu historique national du Canada et possède une haute valeur patrimoniale. L'enveloppe a entièrement été remise en état, ainsi que les décors intérieurs en plâtre. Le bâtiment arbore encore aujourd'hui de nombreux vitraux de la collection Tiffany, aussi à haute valeur patrimoniale. Enfin, le Musée des beaux-arts de Montréal, propriétaire des lieux, a vu dans l'acquisition de l'édifice l'occasion de créer, en plus de la salle de concert, un nouveau pavillon pour le musée. Une construction contemporaine a donc été annexée à l'église. Au sein du bâtiment, on observe énormément de transparence entre l'ancien et le neuf sans pour autant perdre la perception des espaces originaux de l'édifice. Notons que ce projet a coûté des dizaines de millions de dollars et est dès lors hors du contexte des églises rurales. Mais il reste tout de même inspirant, particulièrement d'un point de vue technique.

Comme projet plus modeste, il y a le théâtre de l'Anglicane, à Lévis. L'ancienne église anglicane accueille aujourd'hui une salle de spectacle et sur l'un de ses côtés une annexe contemporaine a été construite reprenant l'ensemble des espaces d'accueil, de réception, les sanitaires, etc. L'église n'a pas été grandement modifiée et la spatialité a été conservée dans son intégralité. Les éléments techniques ont ici simplement été ajoutés aux parois de l'édifice. Les murs ont été dégarnis de leur revêtement de gypse, laissant apparaître la maçonnerie d'antan, ce qui ajoute un certain cachet à l'intérieur, mais surtout améliore les conditions acoustiques. Elle peut recevoir jusqu'à 250 spectateurs. Le parterre accueille un aménagement flexible, tandis que le balcon est aménagé avec cinq rangées de sièges fixes. Notons que c'est l'annexe qui fait la particularité du projet : « Bâti en structure métallique avec des parois en verre et en miroirs, le projet se veut une mise en valeur du dialogue de ses deux composantes majeures : l'ancienne église en pierre et le majestueux parc environnant⁶³. » L'intervention, bien que conséquente, n'atténue en rien la valeur d'existence de l'édifice. Construite sur les

⁶³ Site internet du bureau d'architecture Dan Hanganu Architectes, <http://www.hanganu.com/index.php/fr/projets/53-anglicane>, consulté le 23 mai 2016.

contours et à une certaine distance, l'annexe se démarque et, par sa transparence, ne modifie en rien la volumétrie de l'église. Cette église a été utilisée comme salle de spectacle depuis des dizaines d'années, mais ce n'est qu'en 2003 que le bâtiment a subi les transformations qui ont conduit à son état actuel. Avant cela, des fonds insuffisants forçaient les utilisateurs à occuper l'église tel un « squat ».

Il faut effectivement être solide financièrement pour transformer une église en théâtre. On l'a vu, aménager une salle de spectacle nécessite des sommes considérables, non seulement pour l'aménagement des nouveaux espaces fonctionnels, mais aussi pour répondre à toutes les contraintes techniques. Le plus contrariant à cet égard est le fait qu'il n'est pas envisageable d'amortir le coût de ces travaux grâce à un quelconque profit. Dans la majorité des cas, le propriétaire d'une salle de spectacle est déficitaire, pour différentes raisons, y compris le cachet des artistes, les rémunérations des équipes techniques, d'accueil ou de traiteur, et le prix des billets qui doit être relativement démocratique. Il est dès lors préférable de faire appel à un organisme culturel public bénéficiant d'un financement ou, comme dans le cas de la salle Bourgie, à une fondation privée (Arte Musica).

Il en ressort que même si l'architecture intérieure d'une église est déjà une salle de spectacle en elle-même, pour que le projet soit viable, l'édifice nécessite énormément d'interventions, des espaces supplémentaires, des installations techniques... Ce n'est donc pas chose simple et exige des investissements considérables. Il ne suffit pas de changer la forme de spectacle pour attirer à nouveau du monde dans l'église. Bien que le cadre financier de ces projets soit délicat, la fonction de salle de spectacle a l'avantage de préserver le patrimoine et la valeur d'existence de l'édifice, puisque la spatialité intérieure n'est alors que très peu modifiée. Les interventions se font bien souvent à côté de l'édifice ou sous celui-ci. Enfin, pour qu'une telle conversion fonctionne, il faut une demande importante, un organisme public pour le financement, ainsi qu'un bon architecte qui soit en mesure de répondre aux contraintes techniques et programmatiques.

3.2.8 LE RÉSIDENTIEL

Habiter une église est une tendance qui, à l'heure actuelle, se développe de plus en plus. Les conversions d'églises dans le secteur résidentiel représentent 11,5 % des églises en mutation, soit 121 au Québec. Parmi ces conversions, 78 sont des habitations individuelles, 20 sont devenues des immeubles d'habitation, et le reste est constitué de logements communautaires ou subventionnés, accueillant entre autres des centres d'hébergement et de soins de longue durée pour personnes âgées (CHSLD). Ce type de conversion est presque devenu ordinaire, comme le démontrent les chiffres, mais continue d'attiser la curiosité de bien des gens.

3.2.8.1 DEFINITION

Notre conception de l'habitat a bien évolué au fil des siècles. Aujourd'hui, la tendance est à privilégier de grands espaces communs, regroupant les pièces de vie en une seule. Contrairement à la multitude de pièces que constituaient la cuisine, la salle à manger, le salon, etc., dans le passé, cette nouvelle image du logement idéal est caractérisée par des hauteurs importantes et des espaces ouverts. Les cloisons disparaissent et sont remplacées par du mobilier amovible, transformant ainsi le logement en un espace changeant et multifonctionnel. Il apparaît donc que notre conception de l'habitat en espace ouvert est aujourd'hui plus que jamais compatible avec le parti d'intervention minimale sur les réutilisations d'édifices devenus obsolètes. Cependant, cette définition du logement ne concerne pas tout le monde. En effet, la demande en logement étant de plus en plus importante, et la densification urbaine étant un concept aujourd'hui plus qu'indispensable pour le développement durable, les immeubles d'appartements se font de plus en plus nombreux. Dans ces constructions, le but principal du promoteur est de rentabiliser l'espace tout en offrant une certaine qualité de vie. Les typologies d'appartements sont par conséquent très variées et peuvent répondre aux attentes de toutes les classes sociales.

3.2.8.2 COMPATIBILITÉ

En théorie...

Une église a toujours été publique et ouverte à tous. Or la transformer en résidence équivaut à la réserver à quelques individus uniquement, ce qui lui ôte toute valeur symbolique vis-à-vis du reste de la population. Toutefois, ce concept plaît aux acheteurs, qui voient en l'acquisition d'une église ou d'une partie de l'église l'ajout d'une qualité esthétique et même parfois symbolique, puisque, selon eux, « les saints ne peuvent

pas être plus proches qu'ici⁶⁴ ». De par ce caractère privatif, transformer une église en résidence n'est pas la suite logique de la vie de l'édifice. Il paraît donc préférable d'éviter cette solution en première approche, mais, on le verra, certains projets sont de réels succès. Dans la plupart des cas il s'agit de petites églises protestantes fermées en 1925 lors de la création de l'Église unie du Canada⁶⁵. Les paroisses du Québec s'étant fondées essentiellement sur la religion catholique romaine, les églises protestantes ne sont généralement pas les églises représentatives de la communauté en question. Elles sont souvent en retrait par rapport au centre du village et ne constituent pas son unique lieu de culte puisqu'une église catholique est forcément érigée en son centre. Quelques grandes églises urbaines ont également rencontré un certain succès ; en plus d'accroître de façon notable l'offre de logements, les auteurs de ces conversions ont su à la fois conserver au maximum l'enveloppe de l'édifice et offrir des logements confortables.

En pratique...



Figure 55 : Maison unifamiliale, Les Coteaux. ©D.Boily



Figure 57 : Maison unifamiliale, Les Coteaux. ©D.Boily

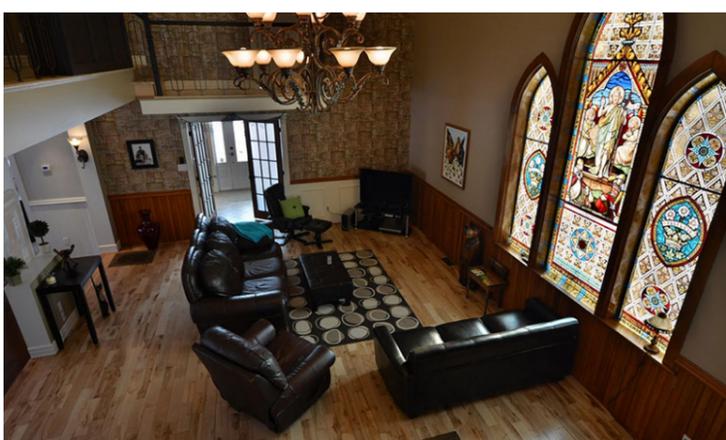


Figure 56 : Maison unifamiliale, Danville. ©S.Pelichet

La conversion en un habitat individuel d'une petite église et la transformation en de nombreux condos⁶⁶ d'une plus grande étant foncièrement différentes, les deux sujets sont présentés ci-dessous de façon tout à fait indépendante.

Comme énoncé précédemment, il semblerait que les tendances architecturales d'aujourd'hui se marient bien avec notre volonté d'intervenir de façon légère sur notre patrimoine, et j'ajouterai ici sur les églises en particulier. Si l'on considère les petites églises qui restent dans l'ordre de grandeur des maisons individuelles, elles englobent les caractéristiques recherchées pour concevoir un habitat de luxe au sens du 21^e siècle. Les hauteurs, les grandes ouvertures et un volume libre pouvant accueillir un aménagement flexible et ponctuel sont caractéristiques de ce type d'édifice. Notons cependant que ce type d'aménagement nécessite énormément d'investissements et les aptitudes d'un architecte qualifié. Au Québec, la culture du « *tout fait soi-même* » étant assez répandue, faire appel à un architecte n'est pas une priorité. Prenons par exemple le cas d'une petite église à Les Coteaux convertie en 2013 en une résidence unifamiliale. La nef a été entièrement laissée ouverte et les espaces de cuisine, de salle à manger et de salon se sont créés naturellement par l'ajout d'un mobilier ordinaire. Le reste du volume de l'église a quant à lui été partitionné pour accueillir les chambres et la salle de bain. Remarquons qu'il vaut mieux intervenir de cette manière plutôt que de partitionner le volume en différentes pièces et par conséquent limiter la perception de l'espace, comme c'est le cas pour une petite église adventiste de Danville. Ici les propriétaires ont fait le choix de transformer l'intérieur en habitation traditionnelle ; il n'y a plus aucune vision globale de la nef et seuls les ouvertures de style gothique et les vitraux dans le salon rappellent qu'il

⁶⁴ LAROCHE, Rénaud, propriétaire d'un appartement de l'église Saint-Georges à Jonquière, cité dans Mireille CHAYER, *L'église Saint-Georges transformée en condos*, reportage Radio-Canada, 19 février 2016.

⁶⁵ L'Église unie du Canada est une Église protestante du Canada. Elle apparaît en 1925 par la réunion des Églises presbytérienne et méthodiste du Canada, du Conseil général des églises de l'Union et de l'Union congrégationnelle du Canada.

⁶⁶ Au Canada on différencie les immeubles en copropriété (communément appelés condominiums ou condos) et les appartements. Lorsque l'ensemble des unités d'habitation d'un immeuble est détenu par un seul propriétaire on parle d'appartement. Au contraire, lorsque les unités ont été vendues à des propriétaires différents, on parle de condominiums.



Figure 58 : Maison unifamiliale, Danville. ©S.Pelichet



Figure 60 : Maison unifamiliale, Danville. ©S.Pelichet



Figure 59 : Maison unifamiliale, Utrecht. ©Zecc Architecten



Figure 61 : Appartement dans l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal. ©J.Bonhomme

s'agissait d'une église. Il est cependant possible de trouver un certain équilibre entre création d'espace architecturé et perception du volume. Sortons du Québec et prenons l'exemple d'un cas de conversion d'une chapelle à Utrecht, Pays-Bas, par Zecc Architecten, où l'ancien jubé a été agrandi sur une partie et définit ainsi un espace cuisine au niveau de la nef. Tout l'aménagement a été effectué en retrait par rapport aux parois de l'édifice, de façon à toujours reconnaître la volumétrie.

L'investissement ne se limite pas à l'achat du bâtiment, qui reste relativement bas. Premièrement, il faut savoir que les mètres cubes de l'édifice sont beaucoup plus importants que ceux d'une habitation traditionnelle. Les coûts de chauffage sont dès lors extrêmement élevés. Pour limiter ce problème, les propriétaires de l'église de Danville ont choisi d'investir dans un système de géothermie. Ensuite, l'aménagement et la rénovation de l'édifice, vu sa totale inadéquation à la base, sont assez onéreux aussi. La tuyauterie, l'électricité, l'accessibilité, tout est à faire. À plus long terme, une maison de cette taille et de cette typologie nécessite de l'entretien, et le coût par exemple de l'entretien d'un clocher n'entre *a priori* pas dans le budget de Monsieur Tout-le-Monde. Enfin, l'évaluation foncière d'une telle demeure est rarement basse, impliquant une taxation conséquente. En définitive, choisir de faire d'une église sa maison implique une rigoureuse préparation financière et beaucoup de volonté. Nombreuses sont les églises converties en résidences privées en vente aujourd'hui, les propriétaires n'ayant pas été conscients de telles charges.

Le cas des églises converties en appartement est tout autre. Aménager des appartements dans une église implique obligatoirement la partition et le cloisonnement du volume, d'autant plus lorsque les promoteurs veulent davantage rentabiliser l'espace. Dans tous les cas, la spatialité initiale de l'édifice sera perdue. Prenons comme exemple le cas de la conversion de l'église de Saint-Jean-de-la-Croix, à Montréal. Après avoir passé la porte d'entrée de l'église, le visiteur d'autrefois pouvait observer toute la grandeur de la nef, les vitraux et les détails architecturaux. Aujourd'hui, il se retrouve privé de lumière naturelle et oppressé par deux longs murs continus, un plafond bas et une enfilade de portes, pour ensuite se retrouver dans ce qui fut autrefois le chœur et qui aujourd'hui n'est que le cul-de-sac d'un sombre couloir accueillant trois ascenseurs. Une fois arrivé dans l'appartement en question, le visiteur fait face à un logement tout à fait conventionnel, sans qu'aucun élément, mis à part la vue du clocher pour les plus chanceux, ne lui indique qu'il se trouve dans une église. Puisqu'on sacrifie inmanquablement l'espace intérieur, le défi devient alors de « sauver » l'enveloppe du bâtiment. Effectivement, bien qu'on se contente du



Figure 62 : Immeuble à appartements dans l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal. ©J.Bonhomme

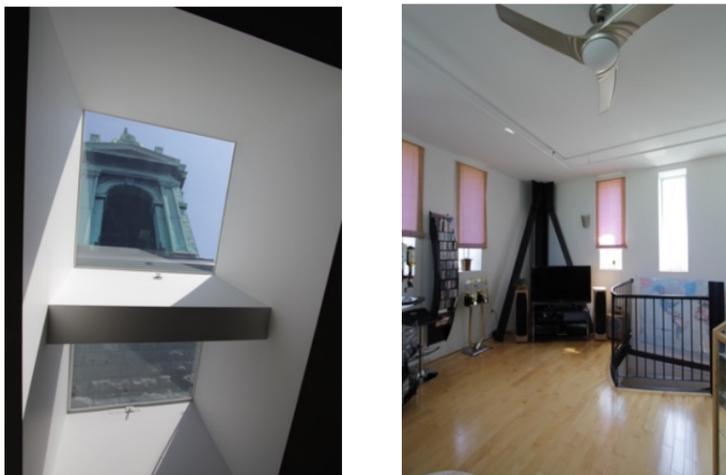


Figure 63 : Appartement dans le clocher de l'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, Montréal. ©J.Bonhomme



Figure 64 : Appartements dans l'ancienne église Saint-John de Verdun, Montréal. ©G. Saint-Jean



Figure 65 : appartements dans l'ancienne église Saint-Antoine de Padoue, Bienville, Lévis. ©L.Noppen

volume initial, à partir du moment où il devient nécessaire de partitionner l'espace, il faut également créer de nouveaux percements pour pouvoir éclairer ces espaces, privés de la lumière des ouvertures existantes. La conversion de l'ancienne église Saint John dans le quartier Verdun de Montréal a en ce sens été plutôt réussie. L'enveloppe et les percements d'origine ont été conservés dans leur quasi-totalité. Il existe juste une extension en toiture sur l'un des côtés de l'édifice. Le bâtiment se démarque clairement par son matériau et sa teinte d'origines. Dans le cas de Saint-Jean-de-la-Croix, en revanche, les façades existantes ont été entièrement modifiées par l'ajout de percements et de nombreux balcons. Le parvis a lui aussi été métamorphosé ; les grandes marches monumentales d'autrefois ont été remplacées par des escaliers dissimulés derrière un mur de taille conséquente s'imposant le long du trottoir. De surcroît, toute la façade du côté nord a été remplacée par une nouvelle, essayant de se confondre avec l'ancienne par une teinte et une composition similaires. Dans ce cas, on perd toute image de ce qu'était le bâtiment autrefois.

Comme exemple de taille plus modeste, le cas de l'église Saint-Antoine-de-Bienville à Lévis est représentatif. Bien que le nombre d'appartements passe de plus d'une centaine à seulement une dizaine, on fait face au même partitionnement que dans les deux cas précédents. Outre la façade arrière de l'église, l'enveloppe principale a été bien conservée. Dans ce cas-ci, l'architecte a tenté de conserver au maximum les détails architecturaux intérieurs. On peut donc par exemple observer les anciennes moulures, des portions de voûte ou des colonnes dans leur intégralité, dans chaque appartement.

Au volet des contraintes structurelles, puisque bien souvent il s'agit de conserver uniquement la façade, le projet va induire l'aménagement d'une toute nouvelle structure. Dans le cas de l'église de Lévis, une structure secondaire a été nécessaire, mais uniquement pour créer les mezzanines présentes dans chaque appartement de la nef, sinon les performances de la structure initiale étaient suffisantes pour le nouvel usage.

Pour conclure, il semblerait que, dans tous les cas, convertir une église en habitation brise le lien qu'il y avait entre la population et leur église, la rendant privée. Les habitants de la municipalité se la « désapproprient » et y portent beaucoup moins d'intérêt, ce qui constitue un danger pour sa survie. Ensuite, pour ce qui est des habitations unifamiliales, si la transformation est faite dans le respect de l'édifice, conserver l'édifice, à la fois l'enveloppe et l'intérieur, est possible, moyennant un financement conséquent. En revanche, insérer des appartements dans une église implique beaucoup plus de contraintes, comme la création de nouveaux étages, la partition du volume, le percement de la façade, etc., ainsi que la modification

complète de l'intérieur de l'édifice. On se résout donc, dans bien des cas, à conserver uniquement la façade, ce qui reste tout de même un défi en soi. La valeur d'existence de l'édifice est alors forcément touchée, mettant en péril sa valeur patrimoniale. Nous sommes ici loin du concept de reprise expliqué précédemment...

3.2.9 DES CONVERSIONS QUI SORTENT DE L'ORDINAIRE

Après avoir présenté différents usages qui sont tantôt récurrents lors de conversions d'églises, tantôt bien ancrés dans l'imaginaire collectif, j'ai trouvé intéressant d'exposer des cas de conversions qui sortent de l'ordinaire. Ces conversions ne sont pas fréquentes, chacune s'inscrivant dans un contexte particulier. Elles ne sont par conséquent pas des « solutions miracles » applicables à la plupart des cas (comme n'importe quel autre usage d'ailleurs), mais plutôt des expériences qui, grâce à une situation particulière, ont rencontré un certain succès.



Figure 67 : Affinerie à fromage dans l'ancienne église de Saint-Élizabeth de Warwick. ©J.Bonhomme



Figure 66 : Espace multifonctionnel au-dessus de l'affinerie à fromage dans l'ancienne église de Saint-Élizabeth de Warwick. ©L.Noppen



Figure 68 : Espace pour le culte dans l'ancienne église de Saint-Élizabeth de Warwick. ©J.Bonhomme

Prenons ici le cas de l'église Sainte-Élizabeth-de-Warwick transformée en cave d'affinage de fromage. L'église a été acquise en avril 2015 par *La Fromagerie du Presbytère* qui, comme son nom l'indique, se situe dans le presbytère juste à côté de l'église. Voulant augmenter leur production, les propriétaires ont décidé d'affiner leur fromage au sein de l'église. Cela a nécessité un aménagement très technique en raison des conditions de température et d'humidité nécessaires à cette activité. La salle d'affinage est localisée dans la nef, mais ne s'élève pas jusqu'au plafond de façon à laisser un espace libre au niveau de l'ancien jubé, qui sert aujourd'hui d'espace multifonctionnel pour le village. Et aussi étonnant que celui puisse paraître, l'église accueille également en son chœur, encore aujourd'hui, un espace dédié au culte. Conséquemment, cette conversion, bien qu'elle soit passée aux mains du privé, continue « d'accueillir le public tout en demeurant, architecturalement, un lieu emblématique au cœur du village⁶⁷ ». De plus, la fromagerie organise tous les vendredis pendant l'été des événements sur le parvis de l'église, où des gens de toute la région se retrouvent pour manger du fromage et profiter du bon temps. Ce rendez-vous a d'ailleurs aujourd'hui autant de succès que l'a été celui du dimanche matin à une époque. Pour ce qui est de la valeur d'usage, la conversion est plus que rentable, et durera autant que durera le succès de la fromagerie. Lorsqu'elle devra fermer ses portes, dans un futur relativement lointain espérons-le, des travaux assez conséquents seront nécessaires pour rendre à l'église son volume d'autrefois. La valeur d'existence se voit donc légèrement affectée mais, fort heureusement, l'enveloppe extérieure est quant à elle toujours intacte.

Dans un tout autre contexte, un deuxième exemple pourrait permettre aux plus croyants d'entre nous de se rapprocher du Ciel avant même d'atteindre la vie après la mort ou, de façon plus rationnelle, simplement se perfectionner dans le domaine de l'escalade au sein d'une église. En effet, l'église Christ-Roi de Sherbrooke a été convertie en salle d'escalade en 2009. Il s'agit ici de la deuxième tentative de l'entreprise Vertige Escalade, qui avait déjà tenté

⁶⁷ RUEL, Hélène, « La Fromagerie du Presbytère s'agrandit jusque dans l'église », *La Nouvelle union*, 27 avril 2015.



Figure 69 : Salle d'escalade Vertige, Sherbrooke. ©J.Bonhomme



Figure 72 : Salle d'escalade Vertige, Sherbrooke. ©J.Bonhomme



Figure 71 : Skate-park intérieur dans l'ancienne église Saint-nom-de-Jésus, Chicoutimi. ©L.Noppen



Figure 70 : La Iglesia Skate, Llanera, Espagne. ©La Iglesia Skate

l'expérience dans une église de Salaberry-de-Valleyfield en 2005. Le projet n'avait pas fonctionné car la demande n'y était pas assez forte et la typologie de l'espace n'était pas suffisamment adaptée. À Sherbrooke, l'église présente un volume intérieur dégagé et relativement simple. Puisque la ville est essentiellement universitaire, le projet fonctionne mieux qu'à Valleyfield. Il semblerait que le concept plaise. Selon le copropriétaire de Vertige Escalade, « Les églises sont des bâtiments parfaits pour faire de l'escalade, grâce à leur hauteur et à l'angle prononcé des murs. Ça permet aux grimpeurs de relever davantage de défis⁶⁸. »

Comme dernier exemple, je citerai celui de l'église Saint-Nom-de-Jésus, à Chicoutimi, convertie en skate-park en 2008. Le skate-park, une des infrastructures de La Maison des Jeunes de Laterrière, est destiné à offrir aux jeunes de la ville des activités sportives en période hivernale. Le projet fonctionne, car il est tenu par un organisme à but non lucratif qui implique « les jeunes dans l'organisme en créant par le fait même, un sentiment d'appartenance et un respect des lieux environnants⁶⁹ ». Cette conversion permet par conséquent aux jeunes de se réapproprier le lieu. L'édifice n'a cependant pas été restauré d'un point de vue architectural. Il s'agit ici davantage d'un « squat » où l'on a installé des structures en bois plutôt que d'un lieu réellement « architecturé ». Par conséquent, le patrimoine reste tout de même en danger. En Espagne, un projet similaire a été réalisé. Une église désaffectée des adeptes de la planche à roulettes. Après de nombreuses campagnes de financement, mais surtout grâce à l'intervention de la marque Red Bull, le projet a été totalement transformé. L'entreprise a vu en l'église « une vitrine originale pour faire parler d'elle auprès d'une jeune clientèle sportive⁷⁰ » et a décidé d'investir dans la réhabilitation de l'édifice. L'intérieur est aujourd'hui décoré d'une fresque colorée réalisée par un artiste espagnol et les images du projet sont largement diffusées à travers le monde. Voilà de quoi rendre aux habitants un peu de fierté pour leur église...

Pour conclure, ces exemples permettent de constater qu'on peut faire à peu près tout et n'importe quoi d'une église à l'heure actuelle. La question qu'il faut se poser reste toujours « est-ce que cette fonction va sauver mon église à long terme ? ». Dans les cas ci-dessus, le succès des projets émane uniquement des contextes dans lesquels ils ont été réalisés. En effet, on imagine mal l'insertion d'un skate-park ou d'une salle d'escalade dans l'église du petit village de Sainte-Élisabeth-de-Warwick, au fin fond de la campagne québécoise.

⁶⁸ CYR, Jean-Martin, copropriétaire de Vertige Escalade, cité dans une publication du Conseil du patrimoine religieux du Québec : « Des églises réinventées, Vertige Escalade ».

⁶⁹ <http://dynamoss.ca/pspage.php?id=511&menu=menu>, consulté le 22 mai 2016.

⁷⁰ CARIGNAN, Marc-André, « L'art de faire revivre une église », *Métro*, 13 janvier.

3.3 LES AUDITS TECHNIQUES

Une fois les valeurs de l'édifice connues et le nouvel usage défini, avant d'entamer les procédures d'acquisition il est nécessaire d'établir l'audit technique du bâtiment, non seulement pour vérifier ses aptitudes à être réutilisé, mais aussi pour visualiser l'ensemble des dépenses nécessaires pour sa restauration. L'audit technique, contrairement au carnet de santé régulièrement effectué, a la particularité de déterminer les interventions nécessaires sur une durée plus ou moins longue. De cette façon, les dépenses exorbitantes prévues par un carnet de santé ordinaire sont réparties sur cinq à quinze ans, en fonction de l'urgence des travaux de restauration. Il s'agit ici d'une étape indispensable. En effet, bien souvent, des projets ont été abandonnés car les dépenses semblaient beaucoup trop importantes, ou parce qu'on a laissé se dégrader l'édifice en attendant d'avoir un projet concret. L'audit technique permet au nouveau propriétaire de prendre conscience de l'importance des travaux et d'établir un plan de financement conséquent pour ainsi assurer l'aboutissement de son projet.

Pour cette section du travail, je me suis appuyée sur les travaux réalisés par le bureau d'architecture Marie-Josée Deschênes, spécialisé en audit technique. Leur analyse consiste à examiner chaque recoin de l'édifice et à établir ensuite un ordre de priorité pour chaque intervention nécessaire. Il établit alors trois ordres de priorité : les interventions à effectuer dans l'année, celles à effectuer dans les cinq suivantes et celles dans les dix subséquentes.

Je reprends ci-dessous l'ensemble des dommages les plus courants des églises relativement anciennes, c'est-à-dire d'avant-guerre. Je n'aborderai pas les églises modernes puisque, bien souvent, les travaux inhérents à leur restauration restent assez légers.

- L'infrastructure : Les murs de fondation sont généralement réalisés en maçonnerie massive de pierres calcaires. Les dommages rencontrés sont dès lors l'évident des joints. Ces murs de maçonnerie sont généralement en contact direct avec le sol. Pour éviter l'infiltration d'eau, il est conseillé d'ajouter un drain et une membrane d'étanchéité le long de ces murs, et de rejointoyer l'ensemble de la maçonnerie. Cette restauration est habituellement urgente et doit être effectuée dans les premières années.
- La superstructure : la restauration de la superstructure aussi a un caractère assez urgent ; on conseille généralement qu'elle soit réalisée au plus tard dans les cinq prochaines années.

- Les planchers sont réalisés en bois et posés sur un système de poutres de bois, elles-mêmes reposant sur les éléments de fondations en maçonnerie. Souvent, on conseillera l'ajout d'isolant et d'un pare-vapeur sous le plancher, dans le vide sanitaire, de façon à limiter les coûts de chauffage de la nef et les ennuis d'humidité.
- La structure des toitures est constituée de fermes de bois, souvent consolidées au fil des années et s'appuyant sur les murs de pierre extérieurs. Parmi les dommages rencontrés, les assemblages sont généralement affaiblis.
- Les murs extérieurs sont réalisés en maçonnerie massive et présentent eux aussi la plupart du temps un évident des joints. Ces murs ne sont jamais isolés ni protégés d'un pare-vapeur. Il

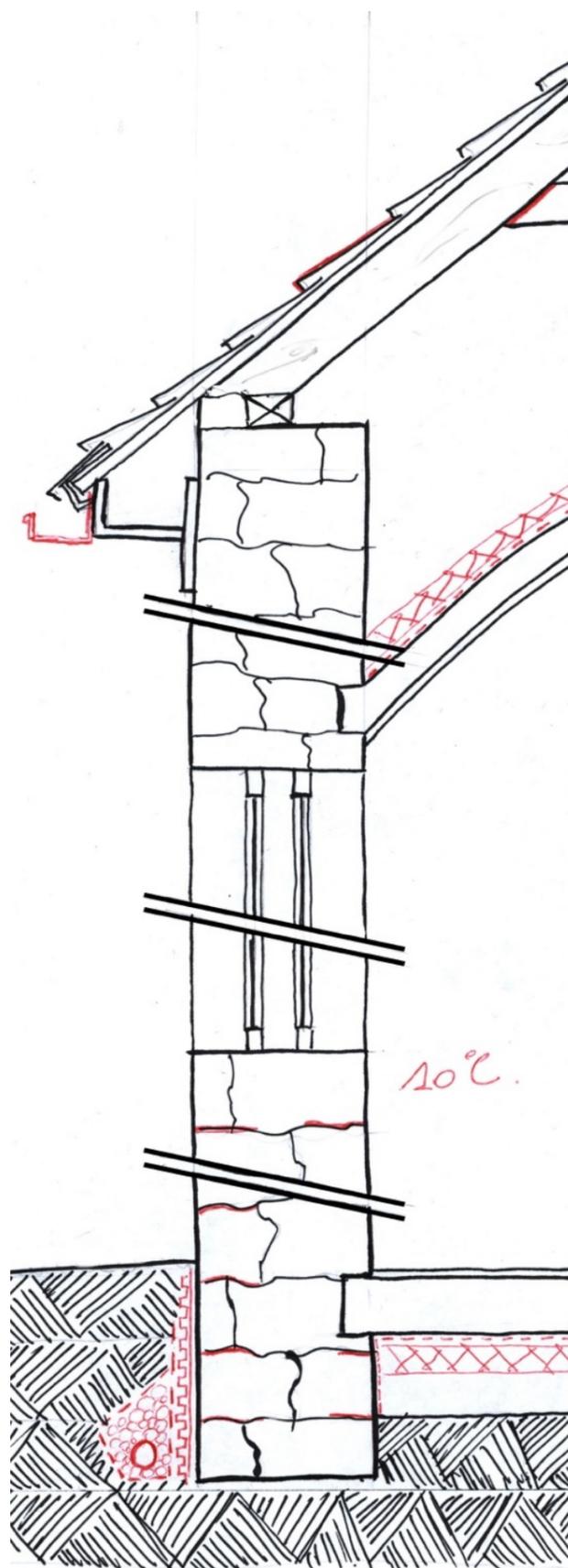


Figure 73 : Coupe type et interventions.
©J.Bonhomme

est rare que l'on conseille de les isoler de façon à éviter le déplacement du point de rosée. On conseille dès lors de toujours chauffer l'église à au moins 10 °C pour éviter sa dégradation.

- Les fenêtres sont dans la plupart des cas constituées de deux châssis juxtaposés de façon à améliorer l'isolation thermique en hiver en créant ainsi une couche d'air intermédiaire et une double protection. Vu les dimensions de ces ouvertures, on conseillera généralement une restauration des châssis existants plutôt que leur remplacement complet.
 - La couverture des toitures est, dans bien des cas, réalisée en tôle canadienne. Si elles n'exigent pas un remplacement complet, on conseillera simplement de les repeindre pour améliorer leur durée de vie. Pour ce qui est de l'isolation en toiture, il est conseillé d'isoler le haut de la voûte intérieure et d'ajouter un pare-vapeur, encore une fois dans un souci de diminuer les besoins de chauffage et de limiter l'humidité. Notons qu'il persiste des ponts thermiques mais qu'il faut savoir accepter quelques compromis lorsqu'il s'agit de restauration.
 - On conseille également d'installer un système de descente d'eaux pluviales et des gouttières, de façon à limiter l'humidité du sol à proximité des murs de fondation.
- Aménagement intérieur : généralement, la restauration des murs, des portes et des escaliers intérieurs se fera dans un futur plus lointain, lorsqu'il s'agit uniquement de restaurer l'église. Les intérieurs sont souvent composés d'un aménagement et d'ornements en bois. Les murs sont toujours recouverts de plâtre. Les anciens planchers de bois sont quant à eux recouverts de linoléum. Souvent, des tuiles acoustiques ont été ajoutées au fil des siècles sur les voûtes de bois peint. Précisons que l'intérieur sera forcément refait lors des travaux de conversion de l'église.
 - Services : la plomberie, l'électricité, le système de production de chaleur, la protection incendie et l'éclairage devront être vérifiés dans l'année.
 - Équipement et ameublement : l'urgence sera ici définie en fonction de la valeur d'art des objets et de leur endommagement. Souvent, il ne s'agira pas d'une priorité.

À titre d'exemple, pour le cas de l'église Sainte-Famille à l'île d'Orléans, dont la construction date de la première moitié du 18^e siècle, le bureau d'architecture Marie-Josée Deschênes réparti ainsi les 772 550 \$ prévus en coûts de restauration : 88 000 \$ la première année, 337 500 \$ les cinq suivantes, 347 000 \$ les dix subséquentes.

Précisons qu'il s'agit d'une estimation des coûts d'entretien et de mise aux normes uniquement et qu'elle est réalisée sans forcément une perspective de projet *a priori* et permet de conserver le bâtiment en attendant qu'il soit aménagé pour un nouvel usage.

3.4 LE CADRE JURIDIQUE ET LE FINANCEMENT

J'ai passé en revue quelques possibilités de conversion d'église. Bien qu'il n'existe pas une solution unique et que chaque contexte est différent, certaines semblaient être plus viables que d'autres, notamment les projets à caractère public qui, contrairement aux privés, ne mettent pas en péril la valeur symbolique de l'édifice face à la communauté. La notion de propriété est étroitement liée au nouvel usage. Dans tous les cas, bien que l'église appartienne initialement à la fabrique, celle-ci ne peut la convertir puisqu'elle a comme mandat de « posséder [...] des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse ou la desserte pour laquelle elle est formée »⁷¹. Il faut donc trouver un nouveau propriétaire.

3.4.1 LA PROPRIÉTÉ

Selon les recherches de Lyne Bernier, il apparaît qu'en région rurale, le privé représente 33 % des acheteurs, le public 25 % et les OBNL 14 %⁷². Le privé possède donc une part conséquente de ces bâtiments désaffectés, mais aujourd'hui le public en acquiert de plus en plus. Vu le nombre affligeant de projets privés qui n'ont pas abouti, les municipalités sont de plus en plus conscientes de l'importance d'intervenir dans la conservation de leur patrimoine.

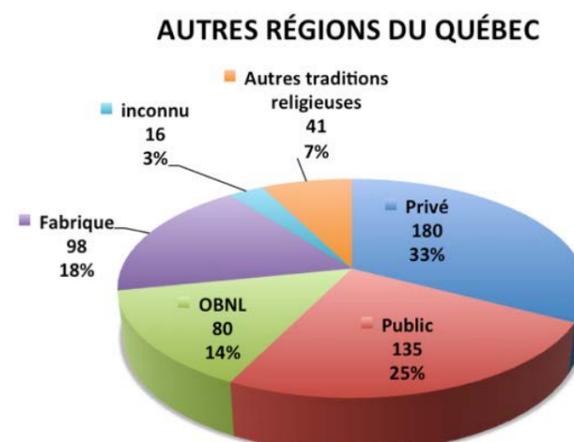


Figure 74 : Type d'acheteurs au Québec. 2016. ©L.Bernier

⁷¹ Loi sur les fabriques, article 13. À jour au 1^{er} avril 2016.

⁷² Compilation de BERNIER, 2016.

3.4.1.1 LES DANGERS DE PRISE EN CHARGE PAR LE PRIVÉ

La municipalité de Saguenay, à quelques heures de route de Montréal, au nord du fleuve Saint-Laurent, est un exemple représentatif des dangers de prise en charge par le secteur privé. Il y a maintenant plus de dix ans, le Diocèse de Chicoutimi (s'appliquant au territoire de Saguenay–Lac-Saint-Jean) a décidé de fusionner ou de fermer les portes d'une dizaine d'églises de la ville de Saguenay. Pour générer un maximum de profit, celles-ci ont toutes été vendues à des particuliers. Aujourd'hui, elles sont pour la plupart à l'abandon car aucun projet n'a réellement abouti par faute de moyen. L'église Notre-Dame-de-Fatima, par exemple, un des bâtiments les plus représentatifs de l'architecture moderne du Québec des années soixante et citée « site patrimonial » par la Ville de Saguenay, est aujourd'hui en voie d'être démolie pour laisser place à un complexe immobilier. Elle a été vendue plusieurs fois pour des centaines de milliers de dollars et le dernier propriétaire, un promoteur immobilier, a fini par faire faillite. L'église est restée à l'abandon pendant plusieurs années et a fini par se détériorer à tel point qu'il n'y a plus rien à faire pour la sauver. Et elle n'est pas la seule. L'église Sainte-Cécile, également abandonnée, tombe actuellement en ruine ; Saint-Joachim, achetée par des musiciens pour en faire un studio d'enregistrement, est aujourd'hui barricadée, Saint-Édouard, anciennement destinée à devenir un hôtel, est elle aussi à l'abandon aujourd'hui, etc.



Figure 75 : Notre-Dame-de-Fatima, 2012. ©M.Charland.

3.4.1.2 LE ZONAGE, UN OUTIL DE PROTECTION POUR LES MUNICIPALITÉS

Il existe cependant une solution pour éviter que les fabriques ne vendent au secteur privé. La municipalité peut délimiter un zonage institutionnel sur la parcelle cadastrale de l'église. De cette façon, l'édifice ne pourra accueillir que des activités récréatives, éducationnelles, religieuses, communautaires ou culturelles. L'église n'aura alors plus aucune valeur pour un acheteur privé, puisqu'il ne pourrait rien en faire. Notons qu'il faut encore une fois souligner l'importance du contexte entourant l'église. Parfois, il se peut que la seule solution pour qu'une église ne tombe pas en ruine soit qu'un entrepreneur en face l'acquisition. On l'a vu, la fonction commerciale, par exemple, permet de garder l'église ouverte à la population, mais n'est pas de propriété publique.

Il ressort donc qu'il faut bien définir le nouvel usage de l'église avant d'entreprendre les procédures d'acquisition, non seulement pour l'attribution d'un bon zonage, mais également pour l'établissement du contrat de vente, comme on le verra ci-dessous.

3.4.2 LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

3.4.2.1 PRIVÉ

Lorsqu'il s'agit d'une vente privée, le contrat est tout à fait traditionnel. Cependant, le prix de vente ne s'élève généralement pas au prix exorbitant de l'évaluation du bâti. En effet, d'une part l'évaluation de la municipalité n'est pas toujours la plus juste, puisque l'église, autrefois zonée institutionnelle, était exempte de taxes. Aussi, le prix de l'évaluation est diminué du prix des rénovations indiquées par le carnet de santé réalisé préalablement. Enfin, malheureusement, il arrive que lorsqu'un privé achète une église, c'est principalement le terrain qui en définit la valeur, plus que l'édifice en lui-même. Luc Noppen affirme d'ailleurs que « la valeur marchande d'une église est la valeur du terrain diminuée du prix de démolition de l'église ».

3.4.2.2 PUBLIC

Quant à l'acquisition par le public, le prix de vente était autrefois du même ordre de grandeur que pour les particuliers. Aujourd'hui cependant, les diocèses sont de plus en plus conciliants et vendent plus facilement leurs églises pour un dollar symbolique. Puisque le projet est destiné à servir la communauté, serait-il juste que la fabrique tire profit de la vente sans en faire bénéficier la collectivité ? Il est nécessaire de faire une distinction importante : « À qui appartiennent les églises et à qui appartient le culte⁷³ ? » La propriété du culte n'est pas la propriété de l'édifice et du terrain sur lequel il est bâti. Certes l'Église manque de ressources financières et voit en la vente d'une église la sauvegarde d'une autre, mais celles-ci ont été bâties au fil des siècles grâce à l'investissement collectif des paroissiens. Il apparaît donc plus juste que les collectivités puissent aujourd'hui profiter de ces biens collectifs et que ceux-ci leur soient restitués gratuitement.

J'écrivais précédemment qu'il était nécessaire de connaître l'usage en devenir de l'église avant d'entreprendre les procédures d'acquisition, pour établir un contrat de vente congruent. Lorsque c'est une municipalité qui fait l'acquisition d'un édifice, pour que celui-ci soit vendu pour un dollar symbolique, il faut avant tout assurer que l'acquisition soit faite à des fins municipales. Le contrat empêchera dès lors la municipalité de faire un quelconque profit sur l'édifice. De plus, il est nécessaire de déterminer la présence ou non du culte dans l'église. Puisque la municipalité ne peut pas financer l'exercice du culte, celui-ci occupera l'espace qui lui est destiné grâce à un bail, stipulé dans le contrat de vente, d'une durée de cinq à dix ans. De cette façon, les deux parties sont satisfaites, la fabrique continue à occuper une partie des lieux gratuitement, sans toutes les contraintes du statut de propriétaire ; et la municipalité fait l'acquisition de l'église pour un dollar symbolique.

3.4.3 LA CITATION

Pour protéger un bien patrimonial, une municipalité peut également intervenir par le règlement de citation. La citation est un statut légal qui « reconnaît formellement sa valeur patrimoniale. Elle assure la protection du bien et favorise sa transmission aux générations futures⁷⁴. » Une fois le règlement de citation accepté et l'édifice inscrit au registre du patrimoine culturel, chaque intervention appliquée au bâtiment sera contrôlée par le conseil municipal. Que le propriétaire soit un privé ou la municipalité elle-même, le bâtiment restera protégé.

De plus, lorsque la municipalité cite l'église du village comme bien patrimonial, cela démontre clairement, dans le cas où elle souhaiterait en faire l'acquisition, qu'elle finance non pas le culte mais bien le patrimoine culturel de la communauté.

Notons qu'il s'agit ici d'une mesure de protection que les municipalités locales peuvent entreprendre, contrairement au processus de classement (destiné aux églises notées A ou B⁷⁵) qui, lui, est sous la responsabilité du ministère de la Culture.

3.4.4 LE FINANCEMENT

Une municipalité ou une OBNL n'a pas forcément les fonds nécessaires pour supporter à elle seule la conversion de l'église. Il existe donc divers programmes de financement qui, ensemble, sont indispensables pour boucler le budget. Connaître la fonction préalablement à l'acquisition permet dès lors d'investiguer les

⁷³ NOPPEN et MORISSET, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, op. cit., p. 66.

⁷⁴ Site internet du ministère de la Culture et des Communications, section patrimoine, protection et valorisation, citation, <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5080>, consulté le 14 juin 2016.

⁷⁵ Selon l'évaluation du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

différentes possibilités de financement qui s'offrent à l'acheteur, mais surtout d'établir une bonne planification et d'éviter ainsi de mettre en péril la réalisation du projet.

Les principales sources de financement proviennent du gouvernement québécois : le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut par exemple intervenir dans le financement d'une salle communautaire, le ministère de la Culture et des Communications dans les équipements culturels tels que les musées et les bibliothèques, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans les salles de sports, et ainsi de suite⁷⁶.

3.5 L'INTERVENTION CONTEMPORAINE

À la croisée de l'ancien et du neuf, de la conservation et de la création architecturale...

Maintenant que les valeurs de l'église sont connues ; que l'usage a été défini en fonction de celles-ci, de son environnement économique et de ses capacités d'accueil ; que l'état de santé du bâtiment a été étudié ; et que les démarches administratives sont lancées ; comment concrètement intervenir sur le bâtiment ?

3.5.1 LES THÉORIES SUR L'ACTUALISATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

J'énonçais précédemment les différentes positions adoptées face à la restauration depuis le 19^e siècle. Aujourd'hui la tendance consiste à mettre le patrimoine en valeur par une intervention contemporaine tout en respectant les valeurs historiques et le vécu du bâtiment. Dans la société occidentale, l'authenticité du patrimoine reste quelque chose de précieux aux yeux des citoyens. Il arrive donc souvent que les interventions contemporaines soient largement controversées. Divers colloques ou autres assemblées ont ainsi eu lieu dans le but de définir l'attitude à adopter face à de telles démarches. Il ressort par exemple du Colloque sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens tenu dans le cadre de la 3^e Assemblée générale de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) à Budapest en 1972, que « l'authenticité des ensembles et des monuments historiques doit être considérée comme un critère fondamental » et que l'intervention contemporaine, « en utilisant à bon escient des techniques et des matériaux actuels, ne s'intègre dans un cadre ancien sans porter atteinte à ses valeurs de structure et d'esthétique que sous réserve [...] qu'elle respecte des rapports appropriés de masses d'échelles, de rythmes et d'aspects⁷⁷ ».

Intervenir sur un bâti ancien par une architecture contemporaine implique une relation au temps et *a fortiori* la confrontation de deux, voire de plusieurs époques. Le tout est dès lors d'exprimer cette relation physiquement. Divers types d'interventions sont possibles : la réplique littérale, l'invention dans un même style, la référence abstraite et l'opposition intentionnelle⁷⁸. On passe du mimétisme à la différenciation complète de l'existant. Bien que le contraste créé par l'intervention contemporaine puisse paraître aux yeux de certains conservateurs un danger pour la préservation de l'identité du lieu, Alexandra Georgescu Paquin est d'avis que « c'est justement ce certain contraste entre les deux éléments, l'ajout architectural et le bâtiment existant, qui peut provoquer l'actualisation, où se croiseront ces deux dimensions culturelles et temporelles⁷⁹ ». Je soulignerai que ce contraste doit être appliqué dans une certaine mesure et qu'une forme d'harmonie doit être établie entre les deux époques : « L'architecture exprime nécessairement son époque, [que] son évolution est continue, [que] son expression passée, présente et à venir doit être considérée comme formant un tout dont il faut constamment assurer l'harmonie⁸⁰. »

Toujours selon Paquin, l'actualisation du patrimoine consiste à « mettre en scène, grâce à l'intervention architecturale contemporaine, de nouvelles représentations en offrant un regard neuf sur le lieu⁸¹ ». Pour réaliser cette mise en scène, trois procédés d'intégration de l'architecture contemporaine semblent se démarquer :

⁷⁶ Ces informations sont tirées d'une liste plus complète dans Lyne BERNIER, *Conservation d'églises au Québec : usage public et considérations économiques d'un projet de conversion*, conférence présentée au colloque *L'avenir des églises de Charlevoix, se concerter pour bien intervenir*, le 5 mai 2016.

⁷⁷ ICOMOS, *Résolutions du colloque sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens*, 3^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Budapest, 25-30 juin 1972.

⁷⁸ Types d'interventions développés dans Steven SEMES, *The Future of the Past: A Conservation Ethic for Architecture, Urbanism, and Historic Preservation*, New York, WW Norton & Co., 2009.

⁷⁹ GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, *op cit.*, p. 11.

⁸⁰ ICOMOS, Budapest, 1972.

⁸¹ GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine*, p. 45.

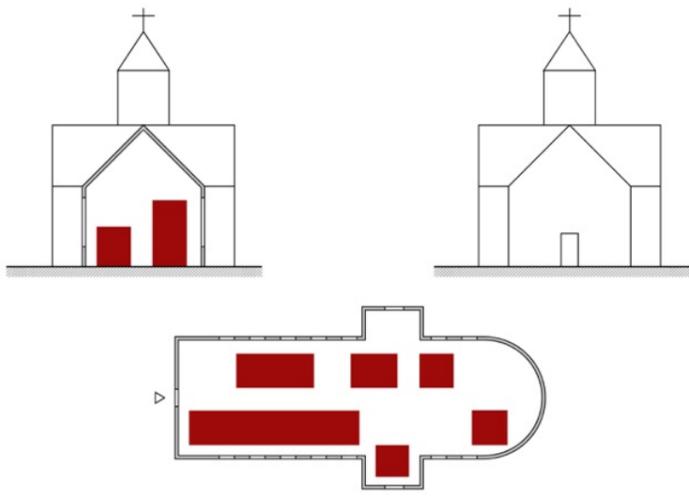


Figure 76 : Interventions par révélation, schémas, 2016.
©Mélanie Meynier-Philip

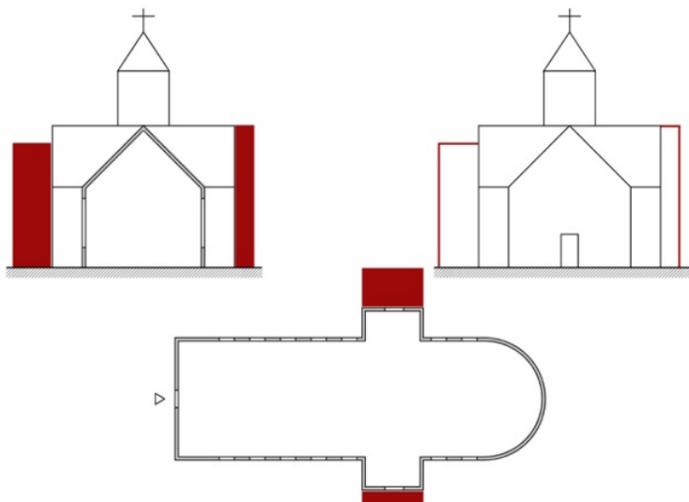


Figure 77 : Interventions par prolongation, schémas, 2016. ©Mélanie Meynier-Philip

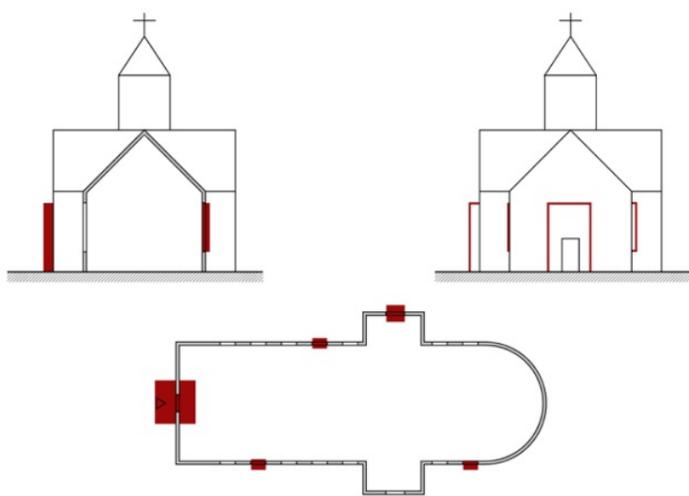


Figure 78 : Interventions par ponctuation, schémas, 2016.
©Mélanie Meynier-Philip

La révélation : l'architecture contemporaine se met au service du patrimoine et permet de révéler la splendeur de l'ancien en s'effaçant en second plan. Paquin parle de « célébration de la trouvaille⁸² ». L'intervention se présente sous forme de nouvelles structures, qui soit modifient la façade et *a fortiori* la forme urbaine, soit modifient les perceptions intérieures du lieu. En plus d'actualiser le patrimoine, ce procédé a pour effet de transformer le lieu par le contraste et la confrontation des formes. L'intervention contemporaine devient ainsi partie intégrante des strates temporelles du lieu.

La prolongation : Ce procédé se voit comme une extension de l'ancien. « L'ajout d'un nouveau segment peut fonctionner de façon indépendante, mais l'édifice principal demeure le point d'ancrage et de référence à l'ajout architectural⁸³. » Bien que la composition et le langage architectural soient bien distincts, une continuité entre l'ancien et le nouveau est perceptible. Souvent ce procédé sera utilisé quand on désire agrandir le bâtiment existant.

La ponctuation : il s'agit ici d'intervenir grâce à une touche contemporaine et distincte du bâti existant. « Contrairement à la prolongation, qui suppose un agrandissement dans un esprit de continuité, et à la révélation, dont le but est de transformer symboliquement le lieu en le ramenant différemment à la conscience, la ponctuation relève plutôt de la touche, utilisant l'insertion d'un élément dans un ensemble⁸⁴. »

Finalement, l'enjeu principal d'une telle pratique est, par différents procédés communicationnels, de permettre la compréhension et la mise en valeur du bâti existant, et de transmettre son évolution dans le temps à la société actuelle. Ces interventions provoquent également le changement de discours sur le lieu, de façon à accroître la visibilité du nouvel usage et permettre à la communauté de véritablement se réappropriier le lieu.

3.5.2 LA VISIBILITÉ ET LES INTERVENTIONS SUR L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE

L'église a toujours été un objet dans le paysage, caractérisant la silhouette des villes et des villages. Il apparaît donc primordial de conserver son enveloppe, ou du moins une trace de celle-ci, d'une part pour conserver son impact dans le paysage urbain et dans l'imaginaire collectif, d'autre part pour préserver ses valeurs d'existence.

Conserver l'intégrité de l'enveloppe ne veut pas dire pour autant ne pas intervenir du tout. En effet, on parlait d'actualisation du patrimoine et de nouvelle visibilité du lieu. Une intervention contemporaine est donc nécessaire pour cette actualisation, mais surtout pour permettre l'identification de la fonction actuelle du lieu.

⁸² GEORGESCU PAQUIN, *Actualiser le patrimoine*, p. 60.

⁸³ *Ibid.*, p. 116.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 166.



Figure 79 : Ecole de cirque du Québec, Québec. ©J.Bonhomme



Figure 81 : Entrée secondaire, Ecole de cirque du Québec, Québec. ©J.Bonhomme



Figure 80 : Entrée de salle Bourgie, Montréal. ©J.Bonhomme



Figure 82 : Maison de la littérature, Québec. ©J.Bonhomme

Prenons par exemple l'École de cirque à Québec. Trois interventions majeures ont été réalisées. Si l'on se réfère aux théories exposées ci-dessus, celles-ci peuvent se classer dans la catégorie d'interventions par ponctuation.

Premièrement, les portes de l'entrée principale ont été agrémentées d'une seconde paroi en verre. De cette façon, lorsqu'en journée l'école est ouverte, les portes opaques le sont aussi et le lieu s'ouvre davantage au quartier, invitant les passants à y entrer. De plus, l'entrée secondaire, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été marquée par l'ajout d'une structure contemporaine. Cette nouvelle structure en toile tendue colorée a été imaginée dans le but de représenter la nouvelle fonction du lieu, jeune et dynamique. Enfin, le clocher a été remplacé par une structure contemporaine, elle aussi colorée. Soulignons que la problématique du clocher est présente dans chaque cas de conversion. En effet, restaurer et entretenir un clocher coûte cher et peut parfois mettre en péril l'aboutissement d'un projet. Dans la plupart des cas, bien qu'il ne soit généralement pas nécessaire à la nouvelle fonction du lieu, les décideurs vont préférer concentrer une grande partie du budget pour sa conservation plutôt que pour d'autres interventions, peut-être plus pertinentes. Cependant, il faut être conscient que le remplacement du clocher peut souvent être bénéfique. En effet, cela permet de réduire les coûts et d'assurer l'utilisation future du lieu, mais surtout cela ne diminue pas forcément l'impact de l'ancienne église dans le paysage. Au contraire, l'intervention contemporaine, en plus de mettre en valeur l'édifice ancien, permet d'affirmer d'autant plus la nouvelle fonction du lieu dans son contexte.

Comme autre exemple d'intervention par ponctuation, le cas de l'entrée de l'ancienne église Erskine and American, appelée aujourd'hui la salle Bourgie, est significatif. Par une teinte, une texture et un langage architectural différents, la nouvelle entrée de la salle de spectacle se démarque tout en restant secondaire face à l'ampleur de la façade. De plus, les parois vitrées démontrent ici une volonté d'ouverture sur la communauté, totalement absente précédemment.

Je reprendrai par ailleurs l'exemple de la Maison de la littérature à Québec. Dans ce cas, aucune intervention marquante n'a été réalisée sur le bâtiment en lui-même. Les interventions se sont concentrées sur l'annexe, réalisée sur le bas-côté, dans l'alignement du bâtiment existant. Il s'agit ici d'une intervention par prolongation. Bien que le langage architectural soit tout à fait différent de celui de l'ancienne église, la matérialisation du lien entre les deux édifices, les proportions des volumes et les hauteurs permettent de les assembler tout en respectant une certaine harmonie.



Figure 83 : Musée Kolumba, Cologne, Allemagne. ©Jose Fernando Vazquez (ArchDaily)

Enfin, je trouve important de signaler que l'intervention par révélation en façade est préférable sur des bâtiments endommagés. En effet, on parlait de conservation de l'enveloppe ; or, l'intervention par révélation implique forcément la modification de la forme urbaine. Ce type d'intervention sera par contre très favorable à la mise en valeur de ruines. À titre d'exemple je citerai le musée Kolumba à Cologne, réalisé par Peter Zumthor. Dans ce cas-ci, par la matérialité, la teinte et la planéité de l'intervention contemporaine, les ruines sont mises en valeur par un contraste des couleurs et un relief plus prononcé. Il est rare néanmoins qu'une église rurale au Québec soit dans cet état et mérite une telle intervention puisqu'elle était encore occupée il n'y a pas si longtemps.

3.5.3 LA MISE EN VALEUR DES ESPACES INTÉRIEURS

On l'a vu, selon l'intensité patrimoniale du lieu et son époque de construction, les interventions et l'aménagement des espaces intérieurs seront différents. Bien sûr l'aménagement sera fonction du nouvel usage, mais il va surtout permettre de mettre en valeur le lieu. Dans la plupart des cas, puisque l'aménagement se fait dans l'intégralité du volume de l'église, il s'agira d'interventions par révélation. Les différents types d'aménagement ont été décrits plus haut dans la section de la description des usages. Je mettrai en évidence ici les trois principales méthodes d'intervention qui sont utilisées pour mettre en valeur l'intérieur du lieu.

Premièrement, lorsque les églises présentent un décor fourni, il est souvent préférable d'y insérer un aménagement relativement sobre. De cette manière le mobilier s'efface partiellement et laisse les visiteurs admirer pleinement les ornements existants. C'est le cas notamment de la bibliothèque de Lévis.

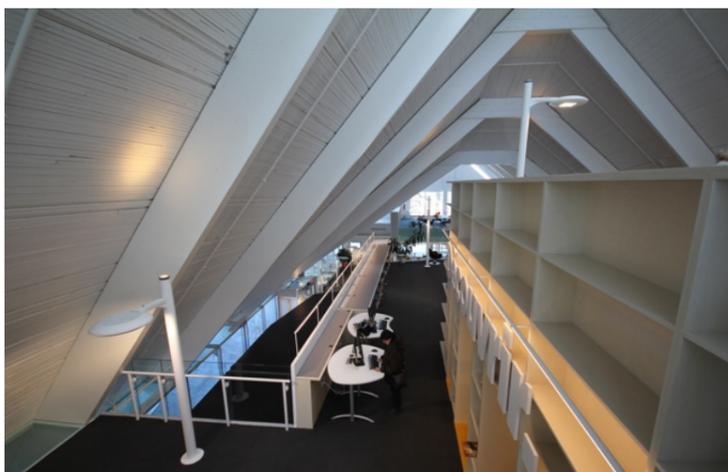


Figure 84 : Bibliothèque Monique-Corriveau, Sainte-Foy. ©L.Noppen

Deuxièmement, lorsqu'il s'agit d'églises modernes, aux décors dépouillés, on préférera mettre en valeur les différentes perceptions du volume. À la bibliothèque de Sainte-Foy, par exemple, grâce à un aménagement asymétrique sur différents niveaux, une nouvelle promenade a été créée. Le visiteur profite donc aujourd'hui de nouvelles perspectives et peut expérimenter le lieu différemment. Dans un autre contexte, dans le restaurant OMG à Sherbrooke, une grande structure contemporaine en acier a été placée au centre de l'espace de façon à attirer le regard des clients vers les voûtes pour ainsi admirer le volume d'origine.

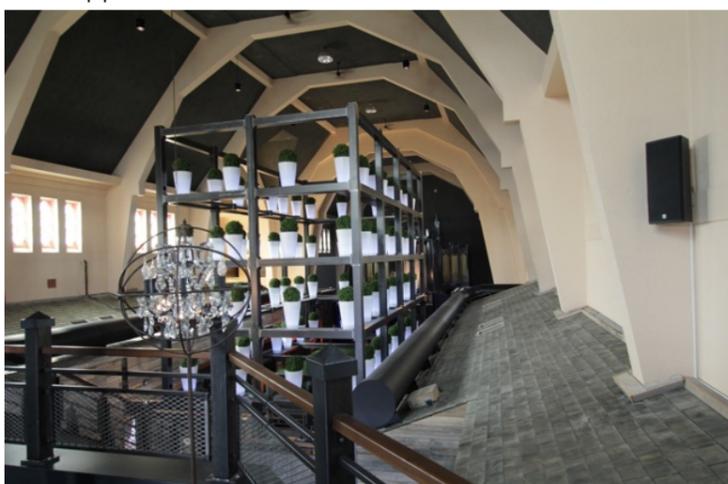


Figure 85 : Restaurant OMG, Sherbrooke. ©J.Bonhomme

Enfin un dernier aspect important est la matérialité. Toujours dans le restaurant OMG, un travail conséquent a été fait sur le design et l'architecture intérieurs. Les propriétaires ont décidé d'intégrer un mobilier qui, par différentes textures et couleurs, contraste avec les surfaces lisses, claires et unies du volume existant. On retrouve par exemple du bois sur les nouveaux volumes présents aux pourtours de l'espace central. Ce contraste permet non seulement de différencier les strates temporelles, mais aussi de percevoir ces constructions comme un mobilier indépendant du bâtiment d'origine.

3.6 L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Bien que cette thématique soit ici abordée en dernier lieu, l'intégration de la communauté dans les démarches du projet de conversion de l'église peut se faire à différents niveaux. Son implication, aussi minime soit-elle, est primordiale dans le processus de développement local. Le but est de créer une communauté patrimoniale dont les objectifs principaux sont non seulement d'améliorer la vie de la communauté, mais aussi de sauver son patrimoine culturel. Effectivement, lorsque l'ensemble des citoyens, qu'ils soient nouveaux arrivants ou bien établis depuis des générations, se sentent concernés et se préoccupent d'une cause commune, il y a davantage de chances que le projet soit un succès.

L'élément initiateur de telles démarches est la médiation. Dès la première étape du processus de réhabilitation de l'église, c'est-à-dire lors de l'analyse historique et architecturale du lieu, il est pertinent d'informer la communauté. En effet, une meilleure connaissance de leur patrimoine va permettre de créer une nouvelle forme d'attractivité pour le lieu et sensibiliser la communauté à sa préservation. Il faut que l'ensemble des citoyens ne voient plus l'église comme un édifice réservé à la fabrique et à ses pratiquants, mais plutôt comme un bien patrimonial commun, qu'ils peuvent aujourd'hui s'approprier. Une première approche peut par exemple prendre la forme d'un livret reprenant une forme vulgarisée de l'évaluation d'intensité patrimoniale.

Ensuite, il est également possible de permettre aux citoyens de s'impliquer réellement dans le processus de conversion de leur église, en organisant par exemple ce qu'on appelle au Québec « une charrette citoyenne ». Il s'agit ici de réunir pendant une ou plusieurs journées des citoyens et des acteurs du milieu. Naît alors une démarche de conception collaborative et participative grâce à laquelle il est possible de déterminer les enjeux locaux et l'opinion des citoyens. Bien que ces démarches soient très efficaces pour circonscrire les réels besoins d'une communauté et pour accentuer la réappropriation du lieu, il s'avère parfois difficile de définir la solution unique, satisfaisant l'ensemble des citoyens. Dans un tel cas, il est alors préférable d'initier le processus indépendamment de la communauté, en fonction des capacités de l'édifice et des besoins apparents de la municipalité. Un nombre limité de projets est ensuite présenté à la communauté, permettant ainsi d'orienter les discussions vers une seule proposition. De cette manière, les citoyens ont une fonction de consultation et peuvent tout de même, par leur implication dans les décisions finales, avoir le sentiment de participer activement à la sauvegarde de leur église.

Un autre outil facilitant l'acceptabilité sociale est la mise en valeur par la modélisation 3D. En effet, pour intéresser la population au projet de conversion de l'église, il est souvent utile de lui présenter des images de synthèse exposant ce que pourrait devenir leur église. Même s'il ne s'agit forcément pas du projet final, cela va permettre d'éveiller l'intérêt des citoyens et de la municipalité et ainsi, dans le meilleur des cas, provoquer l'initiation des démarches du processus de conversion.

Enfin, la dernière possibilité de participation citoyenne est la création d'événements communautaires après la conversion de l'église. On l'a vu, certaines fonctions comme les salles communautaires sont *a fortiori* destinées à accueillir la communauté, mais d'autres usages peuvent également rassembler les citoyens et provoquer une nouvelle dynamique dans le village. Je citais par exemple précédemment l'exemple de *La Fromagerie du Presbytère* à Warwick qui, tous les vendredis d'été, anime un grand pique-nique sur le parvis de l'église. Dans le même ordre d'idées, les bibliothèques ou les musées pourraient créer différents événements culturels de façon à rassembler la population et continuer d'alimenter l'intérêt de la population.



Figure 86 : Première esquisse de conversion de l'église Sainte-Thérèse à Arvida, ancienne ville industrielle. Nouvel usage : Centre d'interprétation sur le patrimoine d'Arvida. ©J.Bonhomme



Figure 88 : Première esquisse de conversion pour l'église Sainte-Thérèse à Arvida. ©J.Bonhomme



Figure 87 : Première esquisse de conversion de l'église Sainte-Thérèse à Arvida, intérieur. ©J.Bonhomme

4 CONCLUSIONS

Comment intervenir pour convertir une église et assurer sa pérennité ?

Vu le contexte problématique dans lequel se trouve la religion catholique en Occident et le nombre conséquent d'édifices qu'elle laisse derrière elle, la conversion du patrimoine religieux est actuellement au cœur de l'actualité. Le Québec, dont la situation est particulièrement critique, a déjà vécu énormément de cas de conversions, beaucoup de réussites, mais aussi beaucoup d'échecs. L'objectif de ce travail de fin d'études était d'étudier ces projets de conversion, leurs avantages et leurs inconvénients, et d'établir une méthodologie de conversion pour les églises rurales du Québec.

Il était primordial avant tout de définir ce contexte particulier dans lequel les églises du Québec se trouvent. La religion catholique au Québec, comme en Belgique ou en France, fait face à une désaffectation et un manque de personnel ecclésiastique depuis maintenant plus de 50 ans. Mais on a finalement constaté que le Québec se démarque principalement par son régime de propriété. Puisque les églises appartiennent aux fabriques, les problèmes financiers sont beaucoup plus importants. Effectivement, celles-ci n'ont plus d'entrées de fonds et, contrairement à la situation belge, elles ne reçoivent aucune aide des pouvoirs publics. Cette particularité rend dès lors la situation beaucoup plus urgente et on assiste ainsi presque quotidiennement à la mise en vente d'église au Québec. J'ai par la suite démontré l'importance des églises de village en tant que repères social et paysager au sein des villages québécois. Elles ont en effet souvent été l'élément fondateur du village et sont dès lors le témoin par excellence de son histoire.

Ensuite, pour les différentes étapes de la méthodologie, j'ai proposé les choix et les orientations les plus favorables à la réussite des projets de conversion. Effectivement, je tiens à rappeler qu'une église n'est pas l'autre, qu'un village n'est pas l'autre et que, par conséquent, il est impossible d'établir un processus unique amenant à une solution unique. Cette méthodologie doit dès lors être vue comme un guide plutôt qu'une recette.

La première étape lors d'un projet de conversion est l'évaluation de l'intensité patrimoniale de l'édifice. Il est ressorti de ma recherche que le fait d'étudier l'ensemble des valeurs d'âge, d'art, de position, de matérialité et d'usage permet d'avoir une connaissance complète de l'édifice et de ses capacités et ainsi d'orienter les décisions lors du choix de l'usage et de la conception du projet d'architecture. Il s'avère donc qu'il est primordial de considérer le patrimoine de proximité et non pas uniquement le classement du Conseil du patrimoine religieux du Québec. La seconde étape est le choix du bon usage. Cet usage doit être défini en fonction de différents critères : les besoins de la société, les valeurs d'existence, les capacités de l'église et la viabilité du projet d'un point de vue économique. La revue des différents usages m'a ensuite permis de tirer quelques conclusions : les fonctions publiques sont souvent beaucoup plus viables et respectent davantage les valeurs symboliques de l'édifice ; certaines fonctions ont tendance à plus détériorer l'édifice que d'autres, le logement collectif par exemple ; d'autres, comme les salles communautaires, sont plus faciles à mettre en œuvre ; certaines sont plus ancrées dans l'imaginaire collectif, etc. Ensuite, j'ai abordé l'importance de réaliser un audit technique qui permet de répartir les frais de réparation sur plusieurs années, de façon à établir un plan de financement fiable pour assurer la réalisation du projet. Par la suite, j'ai discuté de l'importance de la structure de propriété et le lien direct qui existe entre les modes de financement et le nouvel usage de l'église. Effectivement, il est préférable de définir le nouvel usage avant l'acquisition pour établir un plan de financement avantageux. Toujours dans le cadre juridique, j'ai observé les dégâts que pouvait provoquer le secteur privé, dont le principal désavantage est l'incertitude de fonds suffisants à long terme. J'ai alors présenté des outils de protection mis à disposition des municipalités, comme le zonage et le règlement de citation. Ensuite, j'ai présenté les théories concernant les interventions contemporaines sur le patrimoine bâti. Sur ce point, j'ai souligné l'importance de ces touches contemporaines qui, par leur contraste et leur architecture, permettent non seulement de mettre en valeur l'existant mais aussi de l'actualiser, donnant ainsi la possibilité à la population de véritablement se réapproprier le lieu. Une des conclusions de ce passage est que les interventions sur l'enveloppe extérieure sont principalement des interventions par ponctuation et prolongation⁸⁵ qui permettent entre autres d'exprimer la nouvelle fonction et de donner davantage de visibilité au lieu, tandis que les interventions intérieures sont majoritairement des interventions par révélation⁸⁶ qui, par leur présence, mettent en évidence les décors existants. En dernier lieu, il était signifiant d'énoncer les divers niveaux d'interventions que pouvaient avoir les citoyens dans le projet et comment améliorer l'acceptabilité sociale. J'ai

⁸⁵ Au sens de GEORGESCU PAQUIN (2014).

⁸⁶ *Ibid.*

montré et conclu finalement qu'il était primordial que les citoyens se sentent concernés et actifs dans la sauvegarde de l'église, de façon à augmenter leur intérêt et ainsi lui assurer un bel avenir.

Enfin, à mon sens, la situation au Québec semble être en bonne voie. Au vu des expériences passées, on peut aujourd'hui orienter les décisions pour assurer la viabilité d'un projet de conversion d'église rurale. C'est d'ailleurs ce à quoi sert le « plan églises ». Jour après jour, les chercheurs de la Chaire rencontrent les municipalités pour faire connaître les bonnes méthodes et aider à les mettre en application. Cependant, bien que les Québécois soient très avancés, qu'ils aient beaucoup de projets de conversion à leur actif, tous plus originaux les uns que les autres, j'ai trouvé qu'il y avait des lacunes au niveau du travail sur l'architecture et la mise en valeur de l'édifice, et ce, particulièrement dans les projets en campagne. Les architectes se sont souvent contentés de rendre le projet fonctionnel sans ajouter la touche qui pourrait émerveiller et rendre le projet beaucoup plus attractif. En Europe, et plus particulièrement aux Pays-Bas, bien que les conversions d'églises ne soient pas aussi fréquentes, elles sont pour la plupart des œuvres d'art en elles-mêmes et toutes plus impressionnantes les unes que les autres. Il est évident que les budgets alloués à ce type de projet ne sont pas comparables, mais il pourrait être intéressant pour le Québec de s'en inspirer, tout comme l'Europe devrait s'inspirer de leur expérience. Effectivement, il pourrait être intéressant d'étudier et de comparer les contextes belges et québécois, pour éventuellement adapter leur méthodologie, d'autant plus que la majorité des églises rurales en Belgique appartiennent déjà aux municipalités, ce qui faciliterait d'autant plus le processus de conversion.

5 BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN, Rémy, 2004, *Morphologie urbaine*, Paris, Armand Colin.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 2006, *Croire au patrimoine religieux du Québec*, Rapport juin 2006, Québec, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec.

BERNIER, Lyne, 2011, « La conversion des églises à Montréal, état de la question », *JSEAC / Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, vol. 36, p. 41-64.

BERNIER, Lyne, 2011, « Quelle patrimonialisation pour les églises du Québec ? – La conversion des églises excédentaires à des fins résidentielles », dans Lyne BERNIER, Mathieu DORMAELS et Yann LE FUR, *La patrimonialisation de l'urbain*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 65-102.

BOITO, Camillo, 2000, *La restauration en architecture, 1893*, présenté par Françoise CHOAY et traduit de l'italien par Jean-Marc MANDOSIO, dans *Conserver ou restaurer. Les dilemmes du patrimoine*, Besançon, Les éditions de l'imprimeur.

BRANDI, Cesare, *Teoria del restauro*, 1963, traduit de l'italien par Colette DÉROCHE, *Théorie de la restauration*, Paris, Monum, Éditions du patrimoine, 2001.

CARIGNAN, Marc-André, 2016, « L'art de faire revivre une église », *Métro*, 13 janvier, <http://journalmetro.com/opinions/paysages-fabriques/903667/lart-de-faire-revivre-une-eglise/>, consulté le 22 mai 2016.

CHARTRE DE VENISE, 1964, *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, Venise.

CHAYER, Mireille, 2016, *L'église Saint-Georges transformée en condos*, reportage Radio-Canada, 19 février. <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2016/02/19/006-eglise-saint-georges-transformee-en-condos.shtml>, consulté le 18 mai 2016.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, 2012, *L'état du patrimoine religieux, Que deviennent nos églises en mutation ?*, n° 1, avril.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, 2012, *L'état du patrimoine religieux, Comment planifier le changement d'usage dans un contexte patrimonial ?*, n° 2, octobre.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, 2013, *L'état du patrimoine religieux, Les municipalités et l'avenir des églises : des implications nécessaires*, n° 3, mai.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, 2011, *Nos églises, un patrimoine à convertir*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/autres-publications>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Bibliothèque Rina-Lasnier, une bibliothèque au cœur de sa collectivité*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Résidence Saint-Eugène, Une église comme valeur ajoutée d'un projet résidentiel*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Centre communautaire de la Motte, Un lieu d'effervescence culturelle pour une communauté dynamique*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Centre communautaire de Saint-Anicet, Réaménager l'espace pour mieux rassembler la collectivité*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Jardin des Glaciers, Une station d'exploration de classe mondiale*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *MUSO – Musée de société des Deux-Rives, Un lieu culturel au centre d'un quartier historique*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Salle Bourgie, Une église devient l'une des salles de concert les plus réputées de la métropole*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Le centre sportif et culturel du Collège Mont-Royal, L'étonnante capacité d'évolution d'une église moderne*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, n.d., *Vertige Escalade, Grimper dans l'église... une réutilisation de la spatialité du lieu de culte*, consultable sur <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/publications/eglises-reinventees>.

COOMANS, Thomas et Jean-Sébastien SAUVÉ, 2014, *Le devenir des églises, patrimonialisation ou disparition*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, 2006, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, Rapport d'activités.

FRASER, Mylène, 2013, *Des conversions pas très catholiques ?*, 15 novembre, <https://prezi.com/jlhtstnx36gn/presentation-des-conversions-pas-tres-catholiques/>, novembre, consulté le 16 mai 2016

GEORGESCU PAQUIN, Alexandra, 2014, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

ICOMOS, 1972, *Résolutions du colloque sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens*, 3^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Budapest, 25-30 juin.

MOLLÉ, Philippe, 2012, « Le temps des cerises de Danville a 25 ans », *Le Devoir*, 6 octobre, <http://www.ledevoir.com/plaisirs/alimentation/360825/le-temps-des-cerises-de-danville-a-25-ans>, consulté le 16 mai 2016.

MORISSET, Lucie K., Luc NOPPEN et Thomas COOMANS, 2006, *Quel avenir pour quelles églises ? La conversion des églises au Québec, enjeux et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

MUSÉE REGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES, 2016, *Plan églises de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent*, Rapport d'activités 2015, Vaudreuil-Soulanges.

NGUYEN, Phuong-Vy, 2013, *Conversion des églises désaffectées de Montréal en bibliothèques*, Travail de fin d'études, Mons, Faculté polytechnique de Mons, septembre.

NOPPEN, Luc, 2010, « La bibliothèque en l'église », *Revue Argus*, vol. 39, n° 2, p. 17-19.

NOPPEN, Luc, 2013, « Explorations autour du destin des églises du Québec », *L'Action nationale*, vol. CIII n° 6, juin, p. 54-129.

NOPPEN, Luc, 2014, « Reconversion de la paroisse Sainte-Brigide-de-Kildare à Montréal », *L'esprit des villes*, n° 1.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, 2005, « La conversion des églises au Québec, un siècle d'expérience(s) », *ARQ Architecture Québec*, n° 131, mai, p. 5-19.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, 2005, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

PANERAI, Philippe, Jean-Charles DEPAULE et Marcelle DEMORGON, 1999, *Analyse urbaine*, Marseille, Parenthèses.

RUEL, Hélène, 2013, « Église Saint-Gabriel-Lalemant : un 'cas d'espèce' », *La Nouvelle Union*, 17 décembre, <http://www.lanouvelle.net/Actualites/2013-12-17/article-3546901/Eglise-Saint-Gabriel-Lalemant-%3A-un-%26laquo%3Bcas-despece%26raquo%3B/1>, consulté le 17 mai 2016.

RUEL, Hélène, 2015, « La fromagerie du presbytère s'agrandit jusque dans l'église », *La Nouvelle union*, 27 avril, <http://www.lanouvelle.net/Actualites/2015-04-27/article-4126100/La-Fromagerie-du-Presbytere-sagrandit-jusque-dans-leglise/1>, consulté le 19 mai 2016.

RUSKIN, John, 1849, *The Seven Lamps of Architecture*, chapitre VI, Londres, The Waverley Book Company.

SEMES, Steven, *The Future of the Past: A Conservation Ethic for Architecture, Urbanism, and Historic Preservation*, New York, WW Norton & Co., 2009.

VÉZINA, Valérie, 2008, « Une église transformée... de A à Z », *La presse*, 17 décembre, http://www.lapresse.ca/maison/immobilier/maisons-de-luxe/200812/23/01-872981-une-eglise-transformee-en-maison-de-a-a-z.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp, consulté le 24 mai 2016.

VIOLLET-LE-DUC, Eugène, 1854 à 1868, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, Bance et Morel.

WARD, Philip R., 1986, *The Nature of Conservation: A Race Against Time*, Marina del Rey (CA), Getty Conservation Institute, http://hdl.handle.net/10020/gci_pubs/nature_of_conservation_english, consulté le 21 avril 2016.

XENOPHONTOS, Marc, 2013, *Le statut et la gestion publique des églises*, conférence au colloque Les églises en Région de Bruxelles-Capitale – Lieux de culte et réaffectation, 17 décembre, Bruxelles.

Sites Internet

Conseil du patrimoine religieux du Québec, <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/>.

Inventaire des lieux de culte du Québec du Conseil du patrimoine religieux du Québec, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/methodo_inventaire.php.

Ordre des architectes du Québec, https://www.oaq.com/esquisses/archives_en_html/patrimoine_architectural/dossier/conversion_deglistes.html

Bureau d'architecture Dan Hanganu Architectes, <http://www.hanganu.com/index.php/fr/projets/53-anglicane>

Bureau d'architecture Cardin Ramirez Julien, <http://www.cardinramirezjulien.com/fr/realisations/details.php?id=12>

Bureau d'architecture ZECC, <http://zecc.nl/nl/Projecten/project/1/Woonkapel-Utrecht>.

6 LISTE DES ANNEXES

- Annexe A : Cas d'application, l'église de Saint-Urbain-Premier
 - Introduction
 - Documents photographiques
 - Application de la méthodologie
- Annexe B : Historique et évaluation patrimoniale du site de l'église de Saint-Urbain-Premier
 - Historique du lot de l'église (P.100) pour le règlement de citation
 - Documents photographiques historiques
- Annexe C : Fiches descriptives des églises converties
 - Situation
 - Les bibliothèques
 - Bibliothèque municipale Pierre-Georges-Roy, Lévis (chapelle du Collège de Lévis)
 - Bibliothèque Rina-Lasnier, Joliette (église Saint-Pierre)
 - Bibliothèque Saint-Jean-Baptiste, Québec (église Saint-Matthew)
 - Bibliothèque municipale de Magog (église Sainte-Marguerite-Marie)
 - Maison de la littérature, Québec (temple Wesley)
 - Bibliothèque Monique-Corriveau, Québec (église Saint-Denys-du-Plateau)
 - Bibliothèque municipale de Saint-Rosaire (église Saint-Rosaire)
 - Les centres communautaires
 - Centre communautaire de Très-Saint-Rédempteur (église Très-Saint-Rédempteur)
 - Centre communautaire de La Motte (église Saint-Luc)
 - Centre communautaire de Saint-Anicet (église Saint-Anicet)
 - Les plateaux sportifs
 - Centre sportif et culturel du Collège Mont-Royal, Montréal (église Saint-Bernard)
 - École de cirque de Québec, Québec (église Saint-Esprit)
 - École Saint-Gabriel-Lalemant, Victoriaville (église Saint-Gabriel-Lalemant)
 - Les restaurants
 - OMG Burger, Sherbrooke (église Sainte-Thérèse)
 - Restaurant Le temps des cerises, Danville (église Saint Andrew)
 - Les musées
 - Jardin des glaciers, Baie-Comeau (église Saint-Georges)
 - Musée des maîtres et artisans du Québec, Montréal (église Saint-Paul)
 - MUSO, Salaberry-de-Valleyfield (église Emmanuel de Pentecôte)
 - Centre d'histoire Sir-William-Price, Jonquière (Chapelle St. James the Apostle)
 - Les salles de spectacles
 - Salle Bourgie, Montréal (église Erskine and American)
 - L'Anglicane de Lévis (église Saint-David-de-l'Auberivière)
 - Le résidentiel
 - Maison unifamiliale à Les Coteaux
 - Maison unifamiliale à Danville
 - Maison unifamiliale à Utrecht
 - Immeuble à appartement à Rosemont, Montréal (église Saint-Jean-de-la-Croix)
 - Immeuble à appartement à Verdun, Montréal (église Saint John)
 - Immeuble à appartement à Lévis (église Saint-Antoine-de-Bienville)
 - Des conversions qui sortent de l'ordinaire
 - Fromagerie du Presbytère, Sainte-Élizabeth-de-Warwick (église Sainte-Élizabeth-de-Warwick)
 - Salle d'escalade Vertige, Sherbrooke (église Christ-Roi)
 - La Maison des Jeunes de Laterrière, Chicoutimi (église Saint-Nom-de-Jésus)
 - La Iglesia Skate, Llanera, Espagne

ANNEXE A : CAS D'APPLICATION, SAINT-URBAIN-PREMIER

INTRODUCTION

Dans le cadre de mon séjour à la Chaire de Recherche du Canada en Patrimoine Urbain de l'Université du Québec à Montréal, j'ai eu l'opportunité de travailler sur l'initiation du projet de conversion de l'église de Saint-Urbain-Premier, une petite municipalité à quelques dizaines de kilomètres de Montréal. Peu avant mon arrivée, Madame Daigle, la mairesse, soucieuse de la conservation du patrimoine culturel de sa municipalité, a fait appel au « Plan Églises » dans le but d'initier les discussions sur les possibles projets de conversion de l'église. Cet exercice m'a permis d'élaborer et d'appliquer les théories énoncées précédemment. Cependant, puisque mon séjour se limitait à 5 mois, il était évidemment impossible d'assister à l'ensemble du processus, qui peut parfois s'étaler sur plusieurs années. Ci-dessous sont donc présentées les démarches effectuées depuis février 2016 jusque juin de cette même année.

SAINT-URBAIN-PREMIER

Saint-Urbain-Premier est une municipalité de la MRC de Beauharnois-Salaberry, à 40 km au sud-ouest de Montréal, dans la région administrative de Montérégie. Son recensement de 2013 indiquait 1187 habitants et sa superficie s'étend sur 53,55 km².

La paroisse de Saint-Urbain-Premier est née en 1848 par démembrement du territoire de Sainte-Martine, la municipalité voisine. Suite à cela, l'érection civile du village est proclamée en 1849. L'année qui suit, la paroisse commence d'ores et déjà la construction de l'église, qui aujourd'hui encore est l'édifice patrimonial principal de la municipalité. Progressivement le village s'est développé autour de la construction et le long des routes y affluant. Finalement à l'heure actuelle, le village présente une route principale, aux abords de laquelle l'église, le presbytère et une place publique forment le noyau villageois. Le reste du village est quant à lui essentiellement résidentiel. Il s'est récemment agrandi grâce à la création d'un nouveau quartier, créant ainsi plus de 60 lots supplémentaires et la possibilité au village de se développer à nouveau. Le village ne pourra cependant plus s'agrandir davantage, suite au zonage agricole du reste de son territoire. En effet, encore aujourd'hui le village est bordé de champs sur plusieurs kilomètres et fait de l'agriculture son activité principale.

L'ÉGLISE

La construction de l'église s'est achevée en 1852. Initialement, l'entrepreneur, Alexis Bisson, avait conclu qu'elle serait la copie conforme, d'une de ses réalisations achevée 10 ans auparavant, à Saint-Rémi, une paroisse voisine. Finalement le projet a été révisé et l'église a été conçue selon des dimensions plus raisonnables. De même pour le presbytère, dont la construction a été réalisée simultanément, il a finalement été choisi de lui donner un caractère moderne pour l'époque en le parant d'une toiture à 4 versants. Un demi siècle plus tard, la paroisse a fait appel à un nouvel architecte, Casimir Saint-Jean. Ce dernier s'est chargé des réparations nécessaires et dans la foulée a transformé totalement l'intérieur de l'église. Initialement, l'église présentait un volume dégagé, sans aucune colonne et une seule et unique voûte. L'architecte a quant à lui décidé de placer deux rangées de colonnes dans l'axe des extrémités du chœur, séparant ainsi la nef en 3 parties. Une nouvelle voûte centrale a dès lors été construite et les bas côtés possèdent désormais un plafond plat beaucoup plus bas que le niveau de la voûte d'origine. Il a également décidé de rétrécir le chœur de façon à créer un chemin couvert vers la sacristie. Ce même architecte a aussi convaincu la municipalité de construire une nouvelle façade, beaucoup plus monumentale que la première, s'élevant jusque 34 mètres de haut. En 1949 l'intérieur subit à nouveau quelques restaurations mais sans modification significative de l'architecture. En 1959 c'est la sacristie qui est rénovée. Enfin, les dernières interventions en date ont eu lieu en 1997. La maçonnerie a été rejointoyée, la toiture réparée et le clocher consolidé. L'église présente donc aujourd'hui un très bon état.

Cependant, après plus de 160 ans d'exercice du culte, la paroisse n'échappe pas au contexte problématique dans lequel se trouve actuellement la religion catholique au Québec. Les pratiquants sont de moins en moins nombreux, les nouveaux arrivants du village ne portent que peu d'intérêt à l'église, les ressources financières s'affaiblissent, ... Bien que le culte soit toujours exercé à l'heure actuelle dans l'église, le temps est venu d'établir un plan d'action pour son futur. En effet, ce n'est plus qu'une question de temps avant qu'elle ne ferme ses portes.

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES



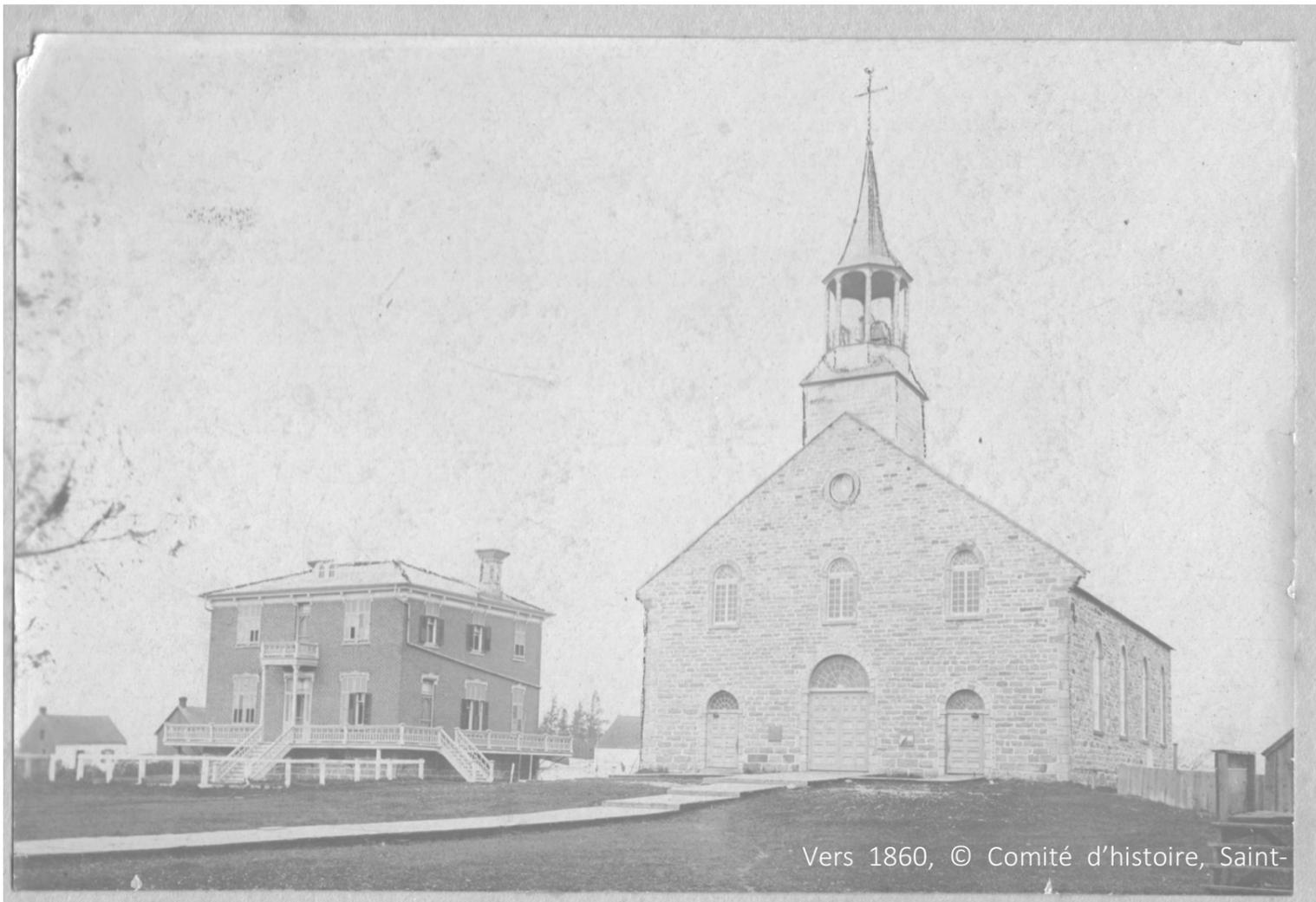
© Justine Bonhomme



© Justine Bonhomme







Vers 1860, © Comité d'histoire, Saint-



Façade restaurée en 1902, © Comité d'histoire Saint-Urbain-Premier

APPLICATION DE LA METHODOLOGIE

EVALUATION D'INTENSITE PATRIMONIALE

Pour consulter l'évaluation complète de l'intensité patrimoniale, je vous invite à accéder à l'annexe B reprenant l'analyse de Monsieur Noppen réalisée pour le règlement de citation. Voici ci dessous, les principales informations tirées de ces documents.

LA VALEUR D'AGE

L'église a été présente depuis les origines de la municipalité ce qui lui confère une valeur d'âge importante. Bien qu'elle ait subi diverses transformations, la plupart des éléments principaux sont encore d'origine. Les murs de maçonnerie par exemple, sont restés intacts. Mis à part l'ajout de la nouvelle façade, le volume extérieur est le même que celui d'il y a plus de 160 ans. De plus, parmi les églises catholiques de la MRC de Beauharnois-Salaberry, celle de Saint-Urbain-Premier se place en 2^e position en terme d'ancienneté.

LA VALEUR D'ART

Bien que le projet initial était de réaliser la même église que Saint-Rémi, la municipalité a finalement livré « un monument original, bien inscrit dans le savoir-faire traditionnel de l'époque »¹. Le bâtiment est de style néo-classique québécois et la façade, plus récente, est de style néo Renaissance française. L'intérieur d'origine avait été dessiné par l'architecte français Théophile Fahrland, ancien élève de l'école de Beaux-Arts de Paris. Ce dernier avait livré un décor peint en trompe l'œil sur la voûte en bois et le premier mobilier liturgique. Ensuite, le deuxième intérieur est quant à lui caractéristique de l'esthétique architecturale de la fin du 19^e siècle. Il a été dessiné par l'architecte Casimir Saint-Jean, reconnu pour de nombreuses réalisations dans la région. L'intervention de ces architectes renommés à différentes époques donne davantage de valeur d'art à l'église et la place parmi les édifices patrimoniaux importants de la Vallée du Haut-Saint-Laurent.

LA VALEUR DE POSITION

Grâce à une analyse urbaine détaillée, on peut affirmer que l'église de Saint-Urbain-Premier présente une excellente valeur de position. Celle-ci peut être caractérisée de centrifuge. En effet, l'église est la source même du village, celui-ci est né et s'est développé de par la construction de l'église. Elle a donc joué un rôle déterminant dans l'ordonnance physique du village. L'église, le presbytère et la place publique présente à l'avant permettent ensemble de créer le véritable noyau villageois. Or vu le plan rectiligne du village, ce noyau est indispensable à la définition même du village. Sans ce centre d'activité, le village ne serait qu'un enchaînement de résidences, le long des routes rectilignes et infinies. De plus, par sa hauteur, et l'élévation du terrain sur lequel elle est bâtie, l'église signale l'existence du village au loin.

LA VALEUR DE MATERIALITE

La mise en œuvre des matériaux extérieurs est caractéristique du 19^e siècle et présente donc une certaine valeur. Bien que cela fasse déjà 20 ans que l'édifice ait subi ses dernières restaurations, l'intégrité de l'enveloppe du bâtiment est excellente. Pour ce qui est de l'intérieur, les murs sont couverts de plâtre, les voûtes de tuiles acoustiques et le sol de linoléum. Il ne s'agit donc pas là de matériaux et d'une mise en œuvre exceptionnels mais ils ont l'avantage d'être encore aujourd'hui dans un état respectable.

LA VALEUR D'USAGE

L'église et plus particulièrement le site reprenant l'église elle-même, le presbytère et la place publique présentent ensemble une valeur d'usage signifiante. En effet, bien qu'ils définissent à eux seuls le noyau villageois, à l'arrière se trouvent encore la salle communautaire, la bibliothèque et l'école primaire. Ensemble, ils créent dès lors un réel centre d'activité pour le village. L'église se trouve à proximité de toutes les infrastructures mises à disposition pour la communauté ce qui facilite par conséquent son accessibilité. De plus, l'église présente une excellente visibilité, on l'a vu lors de la définition de sa valeur de position. Et pour finir, elle a l'avantage d'être en très bon état. L'église présente finalement une bonne valeur d'usage : elle semble pouvoir accueillir de façon relativement simple un nouvel usage et pourrait aussi s'inscrire dans un projet plus large comprenant l'utilisation du presbytère.

¹ Luc Noppen, *Annexe A du règlement de citation pour le lot P.100 en tant que site patrimonial*, 2016

L'USAGE

La problématique du choix de l'usage a été très complexe et n'est pas encore à l'heure actuelle entièrement résolue.

En effet, le village possède actuellement toutes les infrastructures municipales qu'il lui faut, avec une nouvelle bibliothèque depuis 2012 et une salle de sport à l'école qui leur sert aussi de salle communautaire. La mairesse, bien décidée à trouver un nouvel usage pour son église, nous a fait part des idées du conseil municipal. Ils avaient tout d'abord pensé à une salle de spectacle. Mais cette solution a rapidement été écartée pour des raisons de rentabilité. En effet, il a été énoncé précédemment les difficultés à rentabiliser cet usage dans un contexte comme celui-ci. La demande n'y est pas suffisamment importante et aucune fondation ou autre organisme n'étaient prévus pour assumer les dépenses.

La deuxième solution envisagée était le salon funéraire. En effet, la mairesse nous a informés que les salons funéraires de la région n'offraient pas suffisamment d'espace aux clients lors des cérémonies ou autres événements funéraires. L'idée était donc de créer une coopérative² funéraire qui deviendrait propriétaire de l'église. L'église devrait abriter plusieurs salons d'exposition et un columbarium. Bien que ce type de projet ait déjà été réalisé plusieurs fois au Québec, à la fois sous forme de coopérative et dans le secteur privé, le projet peut rencontrer certaines difficultés dans un contexte comme celui de l'église de Saint-Urbain-Premier. Premièrement, la création et l'installation d'une nouvelle coopérative funéraire requiert une demande importante. Pour que l'usage soit rentable pour la coopérative, il faudrait qu'ils accueillent 5 à 6 funérailles par semaine. Deuxièmement, les coopératives funéraires s'installent généralement dans des bâtiments neufs pour pouvoir y installer les salles de crémation et les salles réfrigérées, c'est-à-dire des salles présentant énormément de contraintes techniques. Troisièmement, le cloisonnement de plusieurs salons d'exposition au sein de la nef impliquerait des coûts conséquents puisque tous devront être mis aux normes en termes de ventilation, chauffage et climatisation. Et cela réduirait de façon radicale les valeurs d'existence de l'église.

Cependant, en tenant compte des souhaits de la mairesse et des inconvénients liés, j'ai proposé une solution alternative.

Le projet proposé se veut multifonctionnel et vise à ajouter une dynamique supplémentaire au noyau villageois, ce que ne fait pas a priori un salon funéraire. La nef accueillerait une salle multifonctionnelle, pouvant répondre à différents scénarios. Premièrement, la salle pourrait servir pour des cérémonies funéraires. Dans ce cas-ci ce serait la coopérative funéraire du Grand Montréal, déjà active sur le territoire, qui occuperait les lieux uniquement lors des cérémonies. Elle ne serait pas propriétaire de l'église. Un bureau aménagé dans l'ancienne sacristie pourrait cependant lui être destiné. La superficie de la salle offre une capacité de près de 130 personnes et pourrait ainsi répondre aux besoins d'espace évoqués précédemment. Deuxièmement, cette salle pourrait également servir de salle de réception. Les habitants du village et des municipalités voisines profiteraient ainsi d'un lieu présentant plus de cachet que la salle de sport actuellement utilisée comme salle communautaire. Enfin, elle pourrait aussi faire office de salle de spectacle sans vraiment en être une. Le mobilier peut être agencé pour le public et l'estrade est conservée pour servir de petite scène. De plus, des loges peuvent être aménagées au sous-sol de la sacristie.

En outre, il ne s'agit ici que d'une partie du projet. En effet, un élément important est l'insertion d'un café sous et au niveau du jubé. Le village ne possède qu'un petit restaurant de cuisine rapide, de l'autre côté de la place en face de l'église. Je trouvais donc pertinent de mettre à disposition des villageois un lieu d'interaction et de rencontre. De plus, la bibliothèque du village étant essentiellement orientée vers les enfants, le café pourrait également servir de petite bibliothèque ou de librairie. Les habitants profiteraient donc d'un lieu de rassemblement, ouvert toute l'année. En hiver cela sortirait les gens de chez eux et en été cela apporterait une dynamique supplémentaire sur la place. De plus, le restaurant déjà présent augmenterait forcément son activité.

Dans cette proposition de projet, j'ai également donné la possibilité à la fabrique de toujours occuper une partie des lieux. Le chœur serait alors sacralisé et pourrait accueillir des cérémonies religieuses. Notons que s'il s'agit d'une occasion particulière, accueillant davantage de personnes, l'espace peut s'agrandir sur la nef.

Enfin, la sacristie présente des espaces facilement utilisables. Le projet propose dès lors d'y placer des bureaux, d'une part pour la coopérative funéraire énoncée précédemment, mais aussi pour l'OBNL qui se chargerait de la gestion de l'église. Ces espaces pourraient également être loués et ainsi donner une certaine rentabilité au projet.

² « Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. », Alliance coopérative internationale.

Cependant, les réflexions ne sont pas encore arrivées à une solution entièrement viable. En effet, ce projet présenté n'est pas encore assez rentable. La location de la salle, les quelques loyers des bureaux et les bénéfices du café, ne permettraient pas à eux seuls d'assumer les 30 000\$ de chauffage et d'éclairage que l'église coûte chaque année ainsi que les coûts d'entretien, non négligeables. Il faudrait donc aujourd'hui penser à un projet plus large, prenant en compte le presbytère par exemple. Il pourrait peut-être à lui seul créer suffisamment de revenus et rentabiliser le projet de l'église.

Finalement l'usage n'a pas encore été défini mais le processus est en bonne voie, les discussions continuent et le conseil municipal, sous les conseils du « Plan Églises » travaille beaucoup pour enfin trouver l'usage adéquat.

AUDIT TECHNIQUE

L'audit technique n'a pas encore été réalisé à ce jour. Cependant, au vu du nombre de restaurations que l'église a subies et son état physique actuel, l'église semble être en très bon état.

CADRE JURIDIQUE

La structure de propriété doit être définie en fonction des usages et des sources possibles de financement. La solution qui aujourd'hui, en fonction des usages du projet présenté ci-dessus, semble la plus adéquate est l'acquisition de l'église par la municipalité. En effet, celle-ci pourrait ainsi obtenir des fonds pour la salle communautaire du Ministère de Affaires Municipales. Seulement, la création d'un OBNL sera tout de même requise puisque cet organisme devra s'occuper de la gestion de l'église. Les bureaux et le café quant à eux pourront avoir une aide financière uniquement s'ils sont gérés par un OBNL. Le lieu de culte par contre ne pourra obtenir aucune subvention des autorités publiques. Notons que la municipalité a tout récemment cité la parcelle comprenant l'église, le presbytère et le cimetière. Cela va pouvoir également apporter une aide financière du Ministère de la Culture.

Idéalement, la municipalité pourrait obtenir l'église pour un dollar symbolique et laisser à la fabrique un espace pour le culte pour les 5 prochaines années.

ARCHITECTURE

L'ESPACE INTERIEUR

Pour répondre au programme du projet présenté ci-dessus, il fallait impérativement cloisonner certains espaces. Pour ce faire, j'ai proposé d'insérer des parois tantôt translucides, tantôt transparentes entre le chœur et la nef et au niveau du jubé de façon à isoler les différents espaces tout en gardant une perception du volume initial de l'église. De plus, je propose d'utiliser le bois des bancs actuels de l'église pour la création du mobilier de la salle et son rangement. Ce mobilier pourrait aujourd'hui être conçu par l'ébéniste du village dont le père avait d'ailleurs fait les bancs actuels. Ce mobilier contemporain pourrait ainsi mettre en valeur l'espace tout en gardant une trace de l'histoire.

VISIBILITE EXTERIEURE

L'église et plus particulièrement sa façade sont en excellent état. Seules les portes mériteraient d'être remplacées. Mais il faut donner une certaine visibilité au nouvel usage. Comment, par une intervention contemporaine, représenter le caractère public et ouvert sur la population du nouvel usage ? Premièrement, je propose de remplacer les portes par des portes vitrées qui s'ouvriraient sur le parvis et la place publique. Ensuite, pour actualiser l'édifice et l'inscrire dans le contexte actuel du village, je propose l'insertion d'une touche contemporaine sur la façade. De plus, cette intervention va également permettre de signaler les nouveaux usages de l'édifice. Enfin, il serait aussi pertinent de réaménager la place publique de façon à ce qu'elle puisse accueillir le public. Dans le même esprit, une terrasse pour le café pourrait être aménagée sur le parvis.

Notons que mon intervention s'est essentiellement limitée à l'étude des capacités surfaciques de l'église pour ces nouvelles fonctions et à esquisser des solutions architecturales pour représenter ce que pourrait devenir l'église à la municipalité. Un travail futur plus conséquent est bien sûr requis concernant l'architecture du lieu.

ACCEPTABILITE SOCIALE

La mise en place du projet de conversion a très vite été dévoilée au sein de la municipalité. La première esquisse a été présentée au conseil municipal ce qui a provoqué la création d'un comité pour suivre le projet. Un nombre de citoyens, de la fabrique ou non, participent aujourd'hui activement au « Plans Églises ». Lorsque le projet sera plus avancé, la municipalité compte proposer des solutions aux citoyens, et leur permettre d'intervenir pour qu'ils expriment leur opinion face à ce projet.



Interventions sur la façade © Justine Bonhomme



Salle de réception © Justine Bonhomme



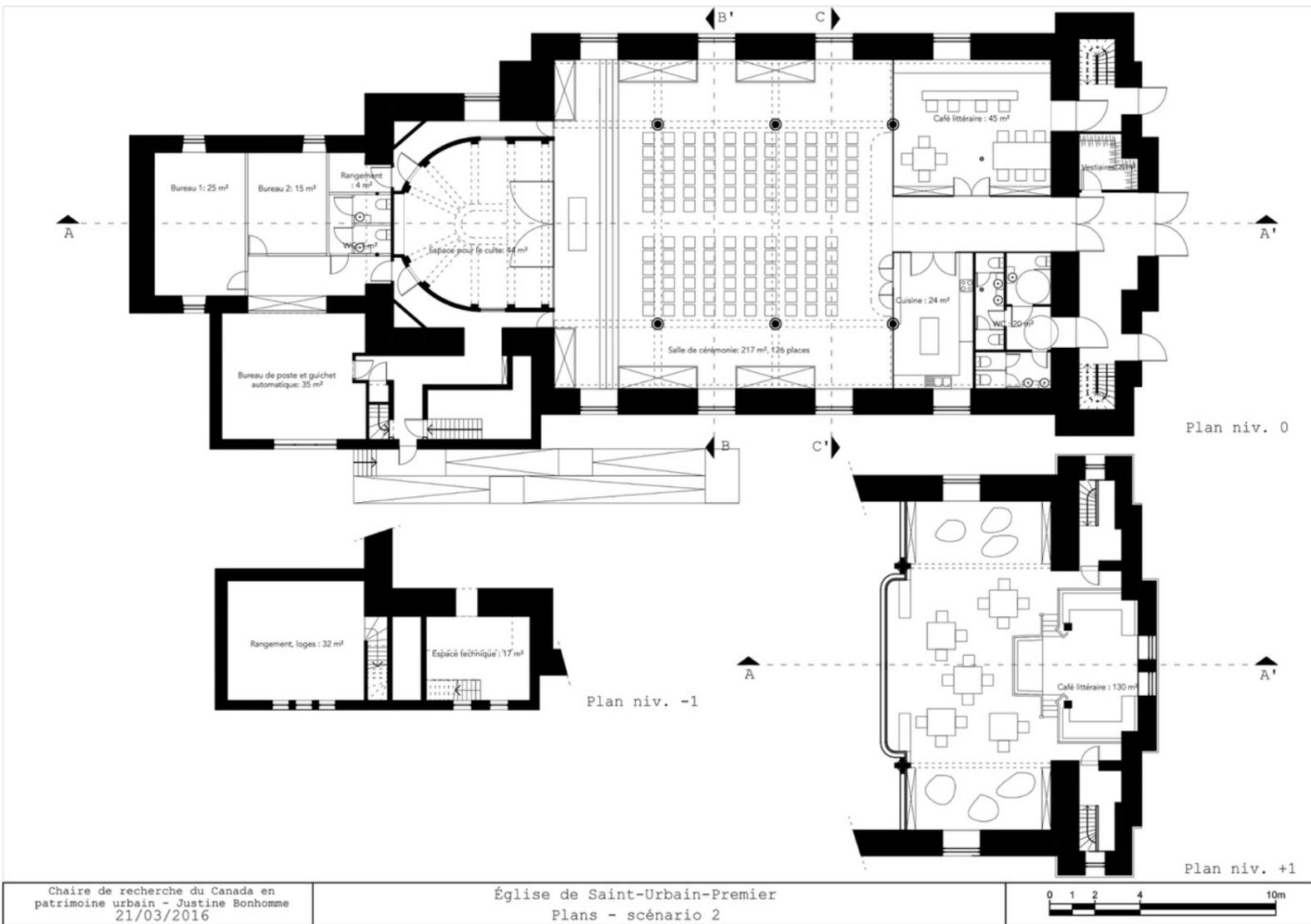
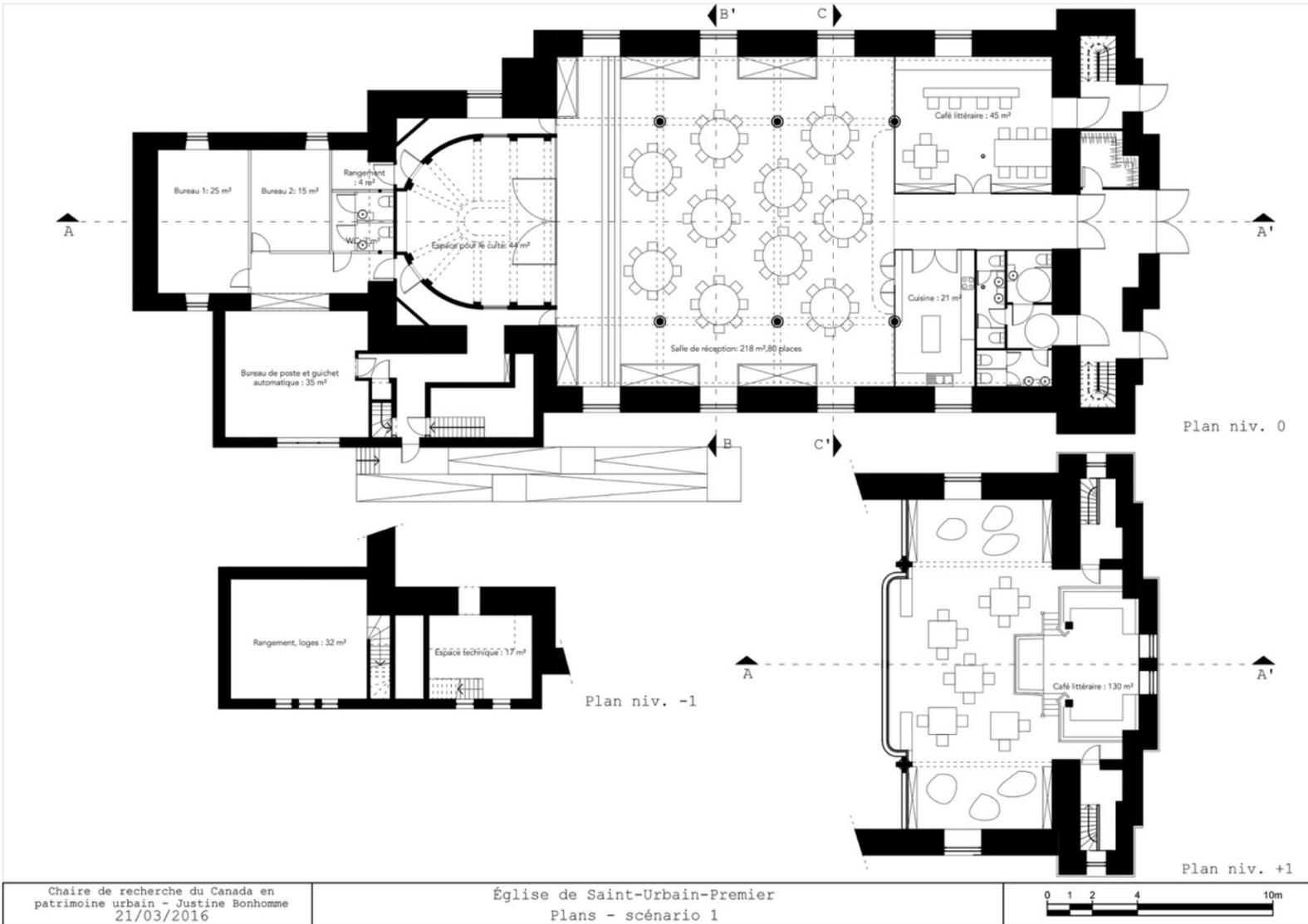
Salle de réception © Justine Bonhomme

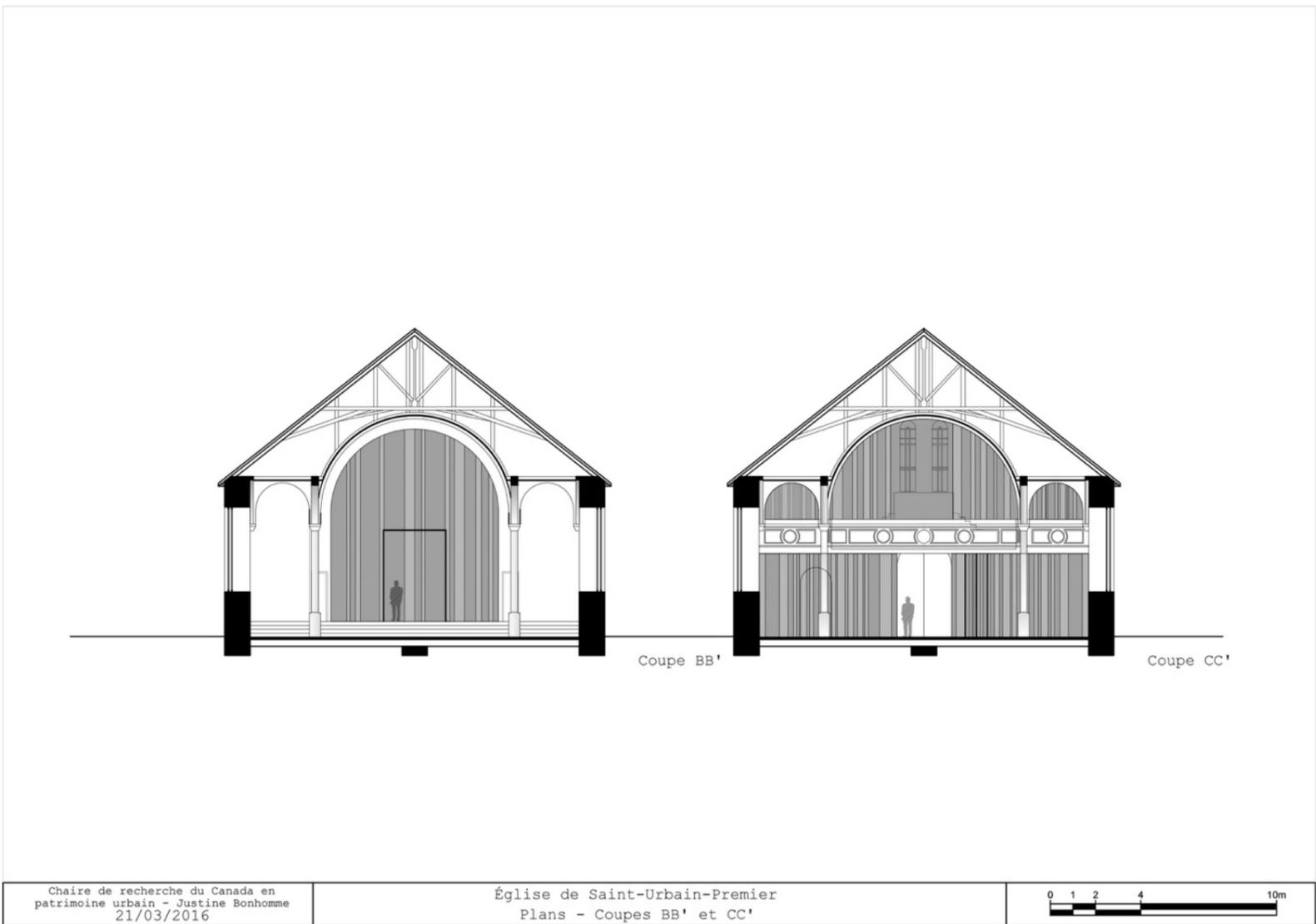
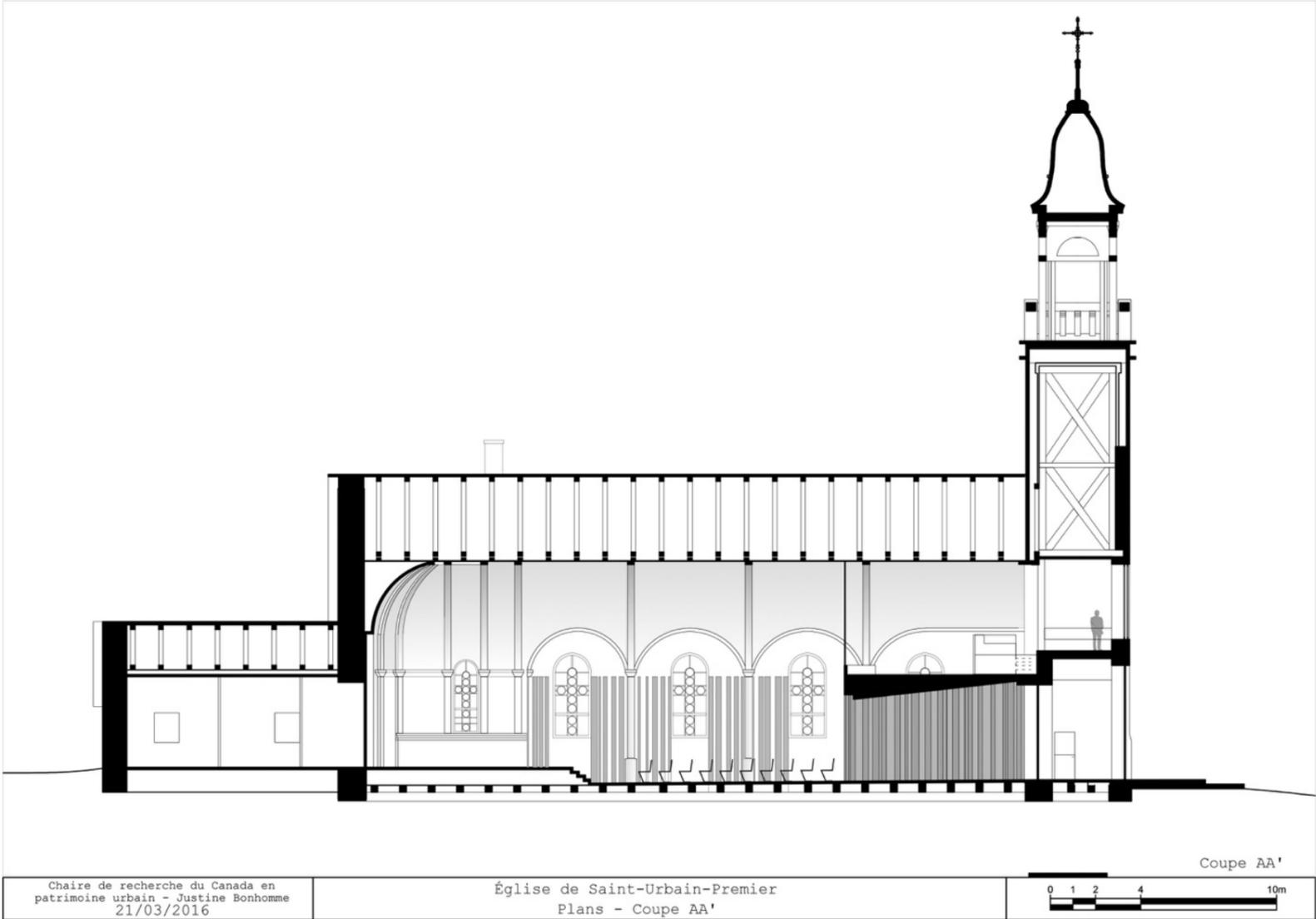


Espace café-lecture dans le jubé © Justine Bonhomme



Espace café-lecture dans le jubé © Justine Bonhomme





ANNEXE B : HISTORIQUE ET EVALUATION PATRIMONIALE DU SITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-URBAIN-PREMIER

Le lot P.100, du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain-Premier.

SECTION 1 – Identification du site patrimonial

Adresse	209, rue Principale, Saint-Urbain-Premier, Qc, J0S 1Y0
Numero de lot	P.100
Typologie fonctionnelle a l'origine	Religieuse
Typologie actuelle	Institutionnelle

SECTION 2 – Historique du lot P.100 – texte de M. Noppen

Un patrimoine urbain

L'église de Saint-Urbain-Premier est le principal édifice patrimonial de la municipalité; celle-ci porte d'ailleurs toujours le nom du saint patron choisi dès 1848. Sur le coteau que traverse le Rang double, son haut clocher domine les environs et signale au loin, de tous les côtés, la présence du noyau villageois. C'est autour du chantier de construction de l'église, ouvert en 1850, que s'est développé rapidement le premier noyau villageois; en 1851 on y dénombre déjà une vingtaine d'habitations.

Implantée en retrait de la rue Principale, l'église s'impose par une haute façade qui domine un espace dégagé, véritable place publique, qui marque le centre de la municipalité près de la jonction des trois chemins anciens qui la parcourent. Dans l'îlot paroissial, sur le flanc nord de l'église, se dresse aussi un monumental presbytère. Ensemble, église et presbytère font écran devant le vaste cimetière qui se profile à l'arrière, vers l'est. Le chœur de l'église et le cimetière sont ici « orientés » c'est à dire qu'ils se tournent vers l'Orient et Jérusalem, selon une tradition millénaire de l'Église catholique romaine.

Une église ancienne, à l'ombre d'une façade plus récente

La paroisse Saint-Urbain-Premier est née d'un démembrement du territoire de la paroisse de Sainte-Martine; elle a été érigée canoniquement par l'évêque de Montréal, M^{gr} Ignace Bourget, en octobre 1848. L'érection civile, proclamée le 22 juin 1849 permet aux nouveaux paroissiens d'élire des syndics en vue de lever des fonds pour entreprendre la construction d'une église.

Sur un terrain offert dès novembre 1848 par Pierre Riendeau (six arpents) et Joseph Bessette, fils (1 arpent) ces premiers syndics préparent le chantier l'église dès février 1850; ils en confient l'exécution à Alexis Bisson, fils, charpentier de la paroisse de Saint-Rémi, qui agit comme entrepreneur, pour une somme de 2 125 livres, payable en douze versements égaux, l'un en octobre, l'autre en mars pendant six années. Alexis Bisson s'adjoint les services de Antoine Bélanger, maçon de Saint-Rémi, de Toussaint Taillefer (de Sainte-Martine) comme chef de chantier et d'Étienne Carmine (de Montréal) comme menuisier. Le chantier s'ouvre au printemps 1851; l'église est livrée à la paroisse à l'automne 1852, alors que s'installe le premier curé résidant.

Selon les termes du marché de construction, « ladite Église aura 90 pieds de longueur sur 45 de largeur et 26 pieds de hauteur »; le projet initial proposait d'ériger un monument plus vaste, de 120 pieds sur 50, avec deux tours et des ouvertures en forme d'arc gothiques, en tous points identiques à celle de Saint-Rémi, que le même entrepreneur avait érigé en 1840.

Pour des raisons d'économie l'ampleur de l'église est réduite; au presbytère prévu au départ, maison en pierre avec une haute toiture à deux versants, les syndics substituent une maison monumentale de deux étages plus moderne, avec un toit pavillon à quatre versants; ce presbytère est construit en même temps que l'église.

Le premier intérieur de l'église est entrepris à l'automne 1861. D'après les plans de Théophile Fahrland (1825-1870), architecte Français habitant Montréal, Louis Morin livre cet intérieur complété à l'été 1861.

En 1901, la paroisse nomme à nouveau des syndics, cette fois pour « surveiller et diriger les travaux à faire pour les réparations de l'église, de la sacristie et du cimetière ». Le chantier est confié à l'architecte Casimir Saint-Jean (1864-1918), natif de Sainte-Camille mais installé à Montréal. L'architecte conçoit une nouvelle architecture intérieure, divisant la large nef en trois vaisseaux en établissant des colonnes; il rétrécit aussi le chœur pour ouvrir un chemin couvert intérieur vers la sacristie. Embauché pour consolider l'église, notamment le raccord entre les long-pans et le pignon de la façade, Casimir Saint-Jean convainc les paroissiens, en mai 1902, de flanquer leur église d'une nouvelle façade monumentale : il dresse les plans d'un véritable « massif occidental » d'une profondeur de quelque 3,5 mètres développé autour d'une tour de clocher centrale, surmontée d'une haute flèche qui s'élève à 34 m.

En 1908, peu après cet imposant chantier, la fabrique fait construire une annexe à l'arrière du presbytère et envelopper la maison curiale d'une élégante galerie ouvragée en bois.

Un intérieur modernisé, une église restaurée

Très endettée après ce chantier, la fabrique remet à plus tard le renouvellement du mobilier. Ce sera fait en 1949 : le plancher est reconstruit, de nouveaux bancs sont installés et des lambris d'appui assortis sont posés sur les murs de la nef et du chœur. En 1959, la sacristie est modernisée et le chemin couvert reconstruit.

En 1997, la fabrique a entrepris un dernier chantier d'importance : la maçonnerie a été rejointoyée, la toiture a été réparée et le clocher a été consolidé.

Tout ceci laisse une église en bon état.

Les valeurs patrimoniales du site et de l'église

Avec ses dépendances, l'église de Saint-Urbain-Premier constitue un patrimoine de premier plan pour la municipalité et la MRC de la région. Elle a une exceptionnelle *valeur de position*. En effet, le site institutionnel domine et forme le centre urbain : avec sa monumentale façade, son haut clocher et son parvis prolongé par une esplanade plantée l'église a une présence urbaine affirmée qui structure le noyau villageois.

L'église de Saint-Urbain-Premier recèle aussi une importante *valeur d'âge*. Elle remonte aux origines de la municipalité qu'elle a contribué à fonder. La nef, le chœur, la sacristie et le presbytère sont des constructions de 1851-1852 dont les murs sont demeurés intacts. Ces volumes maçonnés appartiennent au premier état de l'église; ils sont précieux n'ayant pas été touchés par le grand incendie qui a ravagé le village en 1924. Érigée en 1902, la nouvelle façade a consolidé l'église ancienne et mis au goût du jour l'image de la paroisse.

La plupart des églises historiques du Québec ont été sauvées de la démolition au début du XX^e siècle, alors qu'une nouvelle façade monumentale, érigée devant une structure plus modeste, est venue consolider leur présence urbaine et inscrire le paysage urbain dans le XX^e siècle naissant.

Fait important à signaler : construite en 1851 l'église de Saint-Urbain-Premier est la deuxième dans le rang d'ancienneté des églises catholiques de la MRC de Beauharnois-Salaberry, après l'église de la paroisse mère, Saint-Clément de Beauharnois, érigée en 1843.

L'église et le presbytère de Saint-Urbain-Premier ont aussi une importante *valeur d'art*.

Le bâtiment de 1851 avait été projeté en prenant modèle sur l'église de Saint-Rémi, dans la MRC voisine, Jardins-de-Napierville. L'entrepreneur Alexis Bisson se proposait de réutiliser les plans de l'église qu'il avait édifée dans cette paroisse en 1840. Préoccupés par le coût excessif d'une telle entreprise (église plus vaste avec deux tours) les syndics de Saint-Urbain ont retravaillé les plans en les adaptant aux besoins et moyens de la municipalité naissante. Ce faisant, ils ont livré un monument original, bien inscrit dans le savoir-faire traditionnel de l'époque. En refusant aussi d'ériger un presbytère qui ne serait qu'une réplique de celui de Saint-Rémi, ils ont opté pour une vaste maison curiale dont la forme architecturale est bien typique de l'époque de l'Union, dans le Haut-Canada. Inspirée des maisons monumentales Loyalistes, ce presbytère incarne à la fois la modernité en architecture tout en inscrivant dans le paysage local le souvenir de l'apport des premiers colons anglophones de la concession de Williamstown. La galerie ouvragée, apparue en 1908, est venue confirmer l'image du presbytère, comme elle s'est développée dans la seconde moitié du XIX^e siècle au Québec. Cette galerie, reproduite à plusieurs reprises sur des maisons de la municipalité est venue imposer la maison curiale comme modèle résidentiel par excellence.

Le premier intérieur de l'église offrait à la vue une vaste nef dégagée, sans colonnes. À l'image de celle de l'Église de Saint-Rémi, cette nef s'inscrivait dans la tradition architecturale des églises du début du XIX^e siècle, qui

n'avait fait qu'élargir les nefs plus petites, héritées du XVIII^e siècle. Mais pour cet intérieur aussi, les marguilliers de la paroisse ont voulu se distinguer de Saint-Rémi en commissionnant l'architecte Théophile Farland, élève de l'École des beaux-arts de Paris venu à Montréal à l'invitation des Sulpiciens pour préparer les plans de la nouvelle architecture intérieure de Notre-Dame de Montréal. L'architecte Français établit un décor peint en trompe l'œil (dont des fragments sont encore visibles dans les combles) et livre les dessins d'un premier mobilier liturgique.

C'est ce premier décor, menacé par des faiblesses de la structure de l'église, qui a été remplacé par celui conçu par l'architecte Casimir Saint-Jean : la nef a été divisée en trois vaisseaux par une série de colonnes, laissant apparaître une fausse voute cintrée et des travées à caissons plats dans les bas-côtés. De ce fait c'est tout l'espace intérieur qui a été métamorphosé pour bien s'insérer dans l'esthétique architecturale des églises de la fin du XIX^e siècle. En fait, Casimir Saint-Jean a construit à Saint-Urbain un intérieur comme ceux des églises nouvelles, tous monuments reconnus, qu'il érige à l'époque :

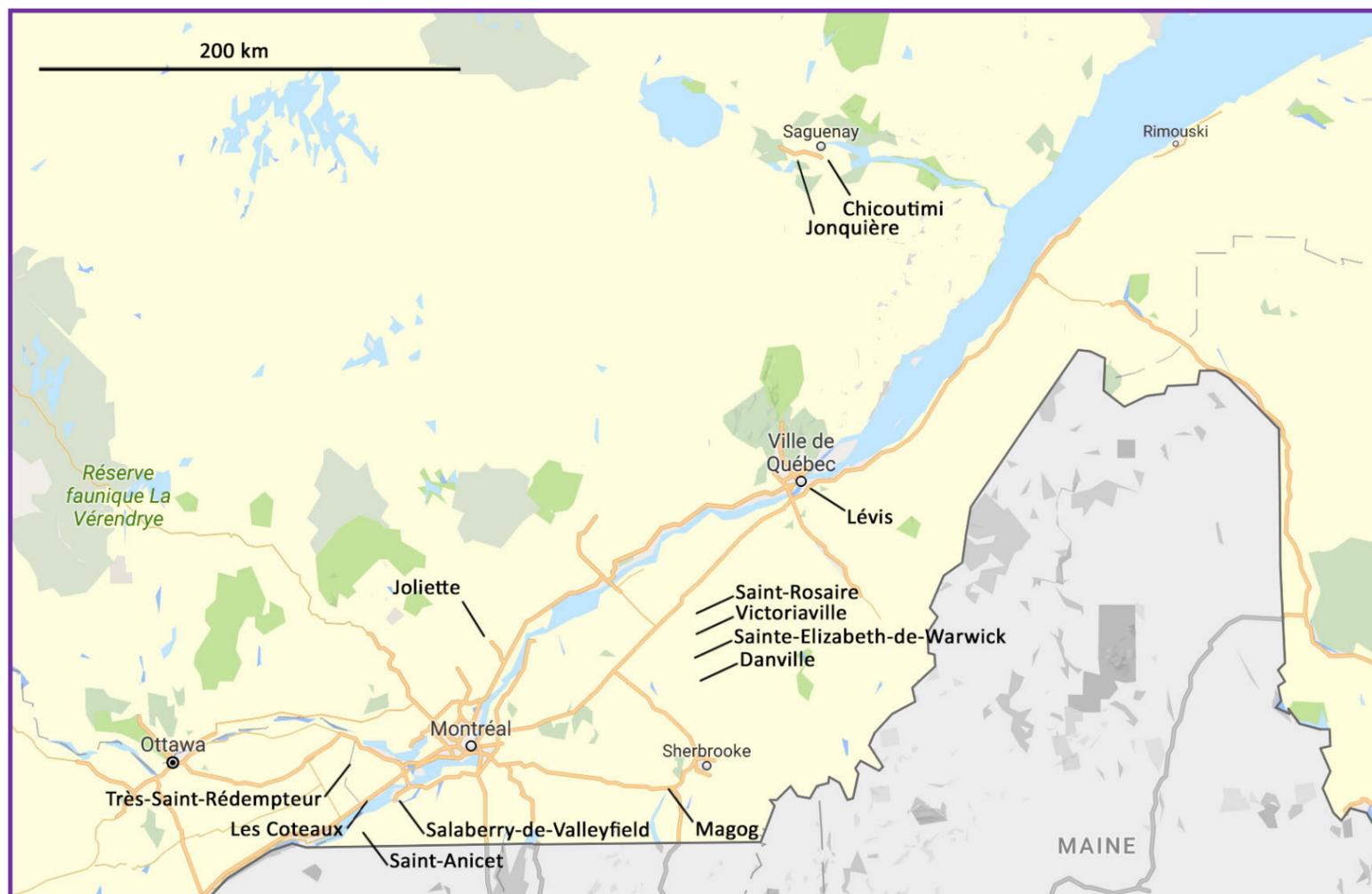
- Saint-Blaise-sur-Richelieu (1893)
- Saint-Marie-Salomé de Montcalm (1895)
- Cathédrale de Saint-Jérôme (1897)
- Sainte-Angélique de Papineauville (1902)

Rien d'étonnant donc à ce qu'après avoir convaincu les syndics de doter l'église de Saint-Urbain d'un nouveau décor intérieur, Casimir Saint-Jean les convainc de construire aussi une nouvelle façade qui compléterait la mise à jour du temple historique et lui conférerait une unité stylistique bien de son époque. Cette nouvelle façade, construite d'après les plans de l'architecte d'églises le plus en vue de Montréal – son œuvre majeure est l'église Saint-Jean-Baptiste du Plateau Mont-Royal - emprunte à l'architecture religieuse de la France de la Troisième République (époque glorieuse amorcée en 1870) pour bien marquer et renouer avec les origines francophones de la province, alors que prolifèrent des temples protestants, surtout à Montréal, dans les Cantons de l'Est et dans la vallée du Haut-Saint-Laurent.

Dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, mais aussi dans la Vallée du Haut-Saint-Laurent, le site paroissial de Saint-Urbain-Premier occupe une place de choix dans la hiérarchie patrimoniale. Bâtiment réellement ancien, flanqué d'un presbytère précurseur, sur un site bien défini qui structure la forme urbaine, l'église marque le paysage construit comme marqueur identitaire et agit de près comme au loin, comme repère.

ANNEXE C : FICHES DESCRIPTIVES ET PHOTOGRAPHIES DES ÉGLISES CONVERTIES

SITUATION



LES BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PIERRE-GEORGES-ROY, LÉVIS (CHAPELLE DU COLLÈGE DE LÉVIS)

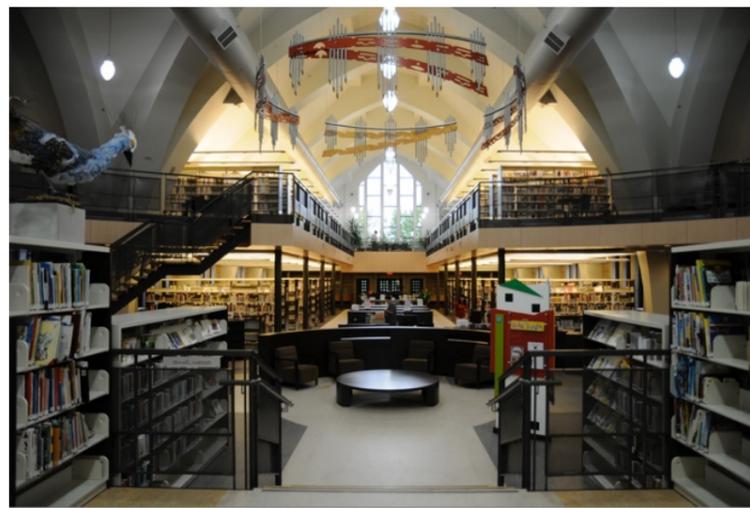
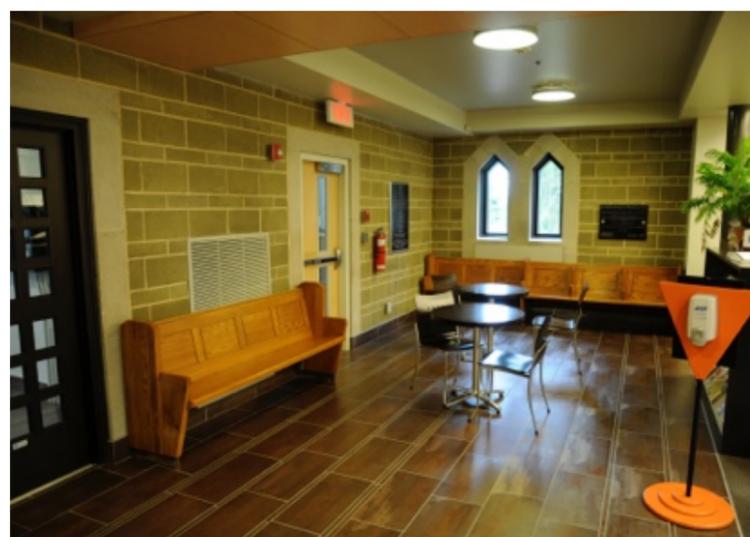
Nom à l'origine	Chapelle du Collège de Lévis
Nome actuel	Bibliothèque municipale Pierre-Georges-Roy
Nouvel usage	Bibliothèque
Année de construction	1891-1892
Situation	Lévis
Année de fermeture	1996
Année de vente	
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER, JOLIETTE (ÉGLISE SAINT-PIERRE-APÔTRE)

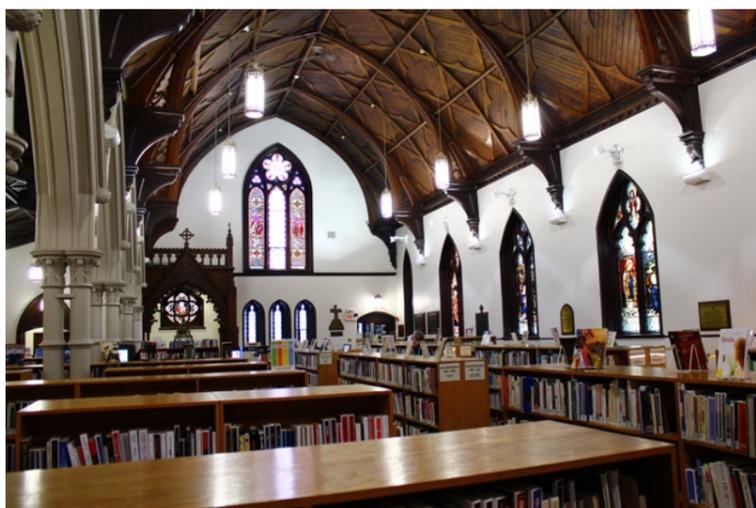
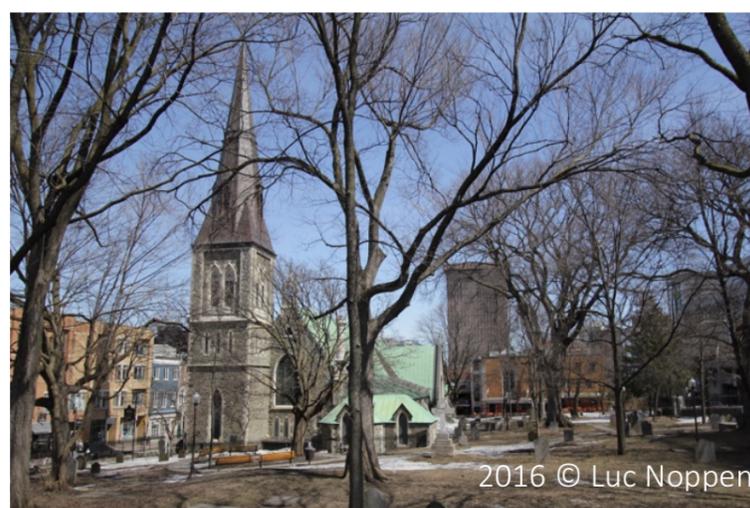
Nom à l'origine	Église Saint-Pierre-Apôtre
Nome actuel	Bibliothèque Rina-Lasnier
Nouvel usage	Bibliothèque
Année de construction	1953-1954
Situation	Joliette
Année de fermeture	2006
Année de vente	2005
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$500 000



Photos : 2010 © Guillaume Saint-Jean

BIBLIOTHÈQUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, QUÉBEC (ÉGLISE SAINT-MATTHEW)

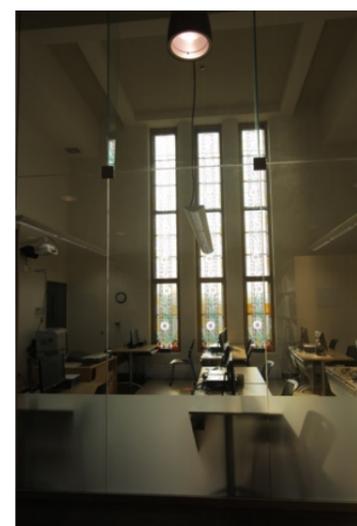
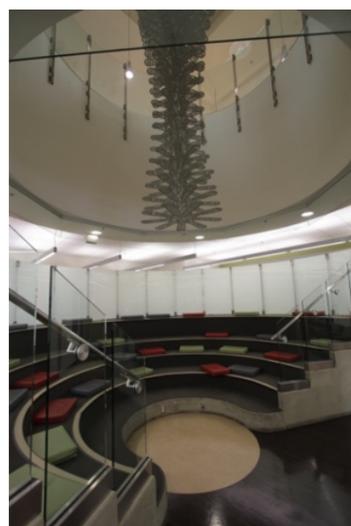
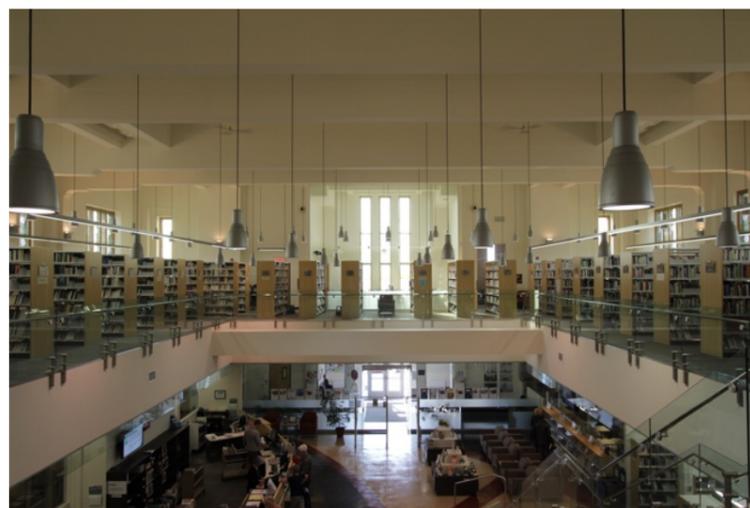
Nom à l'origine	Église Saint-Matthew
Nome actuel	Bibliothèque Saint-Jean-Baptiste
Nouvel usage	Bibliothèque
Année de construction	1849
Situation	Québec
Année de fermeture	1979
Année de vente	1980
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$1



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MAGOG (ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE-MARIE)

Nom à l'origine	Église Sainte-Marguerite-Marie
Nome actuel	Bibliothèque municipale de Magog
Nouvel usage	Bibliothèque
Année de construction	1949-1950
Situation	Magog
Année de fermeture	
Année de vente	2009
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$1



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

MAISON DE LA LITTÉRATURE, QUÉBEC (TEMPLE WESLEY)

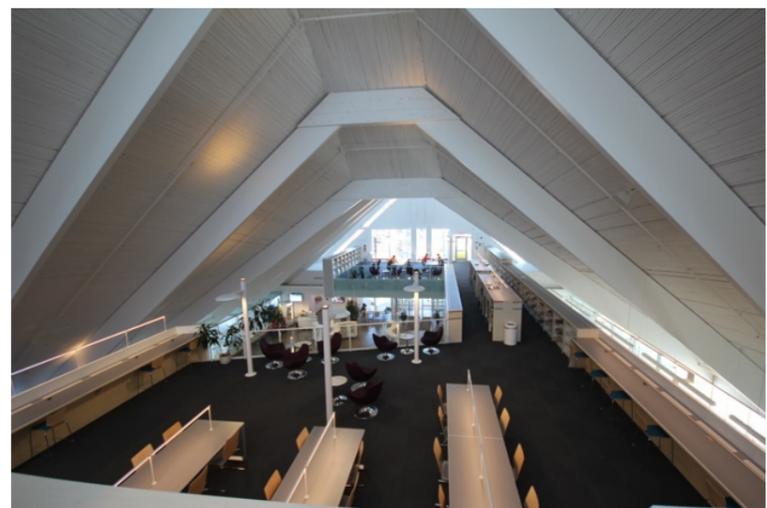
Nom à l'origine	Temple Wesley
Nome actuel	Institut Canadien / Maison de la littérature
Nouvel usage	Bibliothèque, théâtre
Année de construction	1844
Situation	Québec
Année de fermeture	
Année de vente	1941
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$25 000



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

BIBLIOTHÈQUE MONIQUE-CORRIVEAU, QUÉBEC (ÉGLISE SAINT-DENYS-DU-PLATEAU)

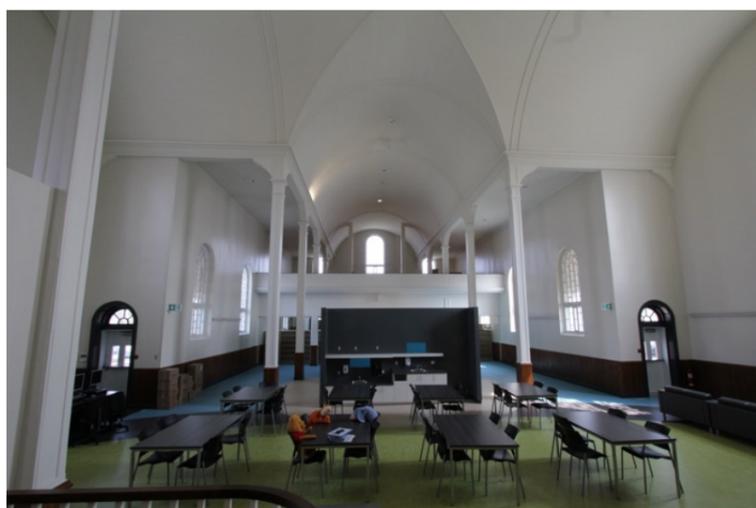
Nom à l'origine	Église Saint-Denys-du-Plateau
Nome actuel	Bibliothèque Monique-Corriveau
Nouvel usage	Bibliothèque
Année de construction	1964
Situation	Sainte-Foy, Québec
Année de fermeture	
Année de vente	2009
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$2 254 000



Photos : 2016 © Luc Noppen

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ROSAIRE (ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-SAINT-ROSAIRE)

Nom à l'origine	Église Notre-Dame-du-Saint-Rosaire
Nome actuel	Bibliothèque municipale de Saint-Rosaire / école municipale de Saint-Rosaire
Nouvel usage	Bibliothèque
Année de construction	1926-1927
Situation	Saint-Rosaire
Année de fermeture	2013
Année de vente	2013
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$1

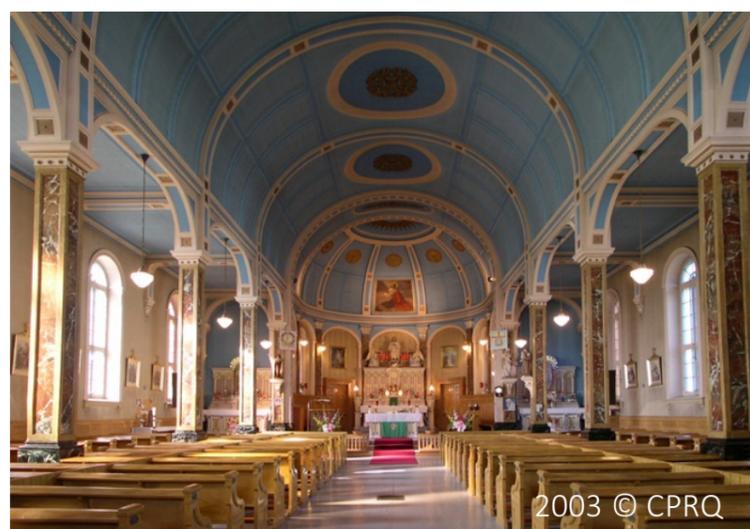


Photos : 2016 © Luc Noppen

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES

CENTRE SOCIOCULTUREL DE TRÈS-SAINT-REDEMPTEUR

Nom à l'origine	Église de Très-Saint-Rédempteur
Nome actuel	Centre socioculturel de Très-Saint-Rédempteur
Nouvel usage	Multifonctionnel
Année de construction	1881
Situation	Très-Saint-Rédempteur
Année de fermeture	2006
Année de vente	2010
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$1



Photos : 2016 © Lyne Bernier

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE (ÉGLISE SAINT-LUC)

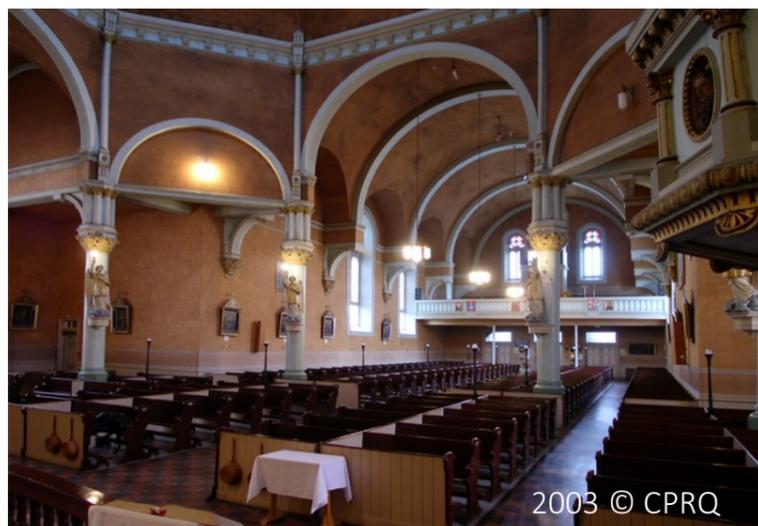
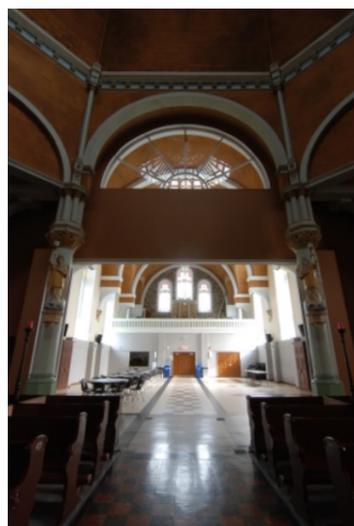
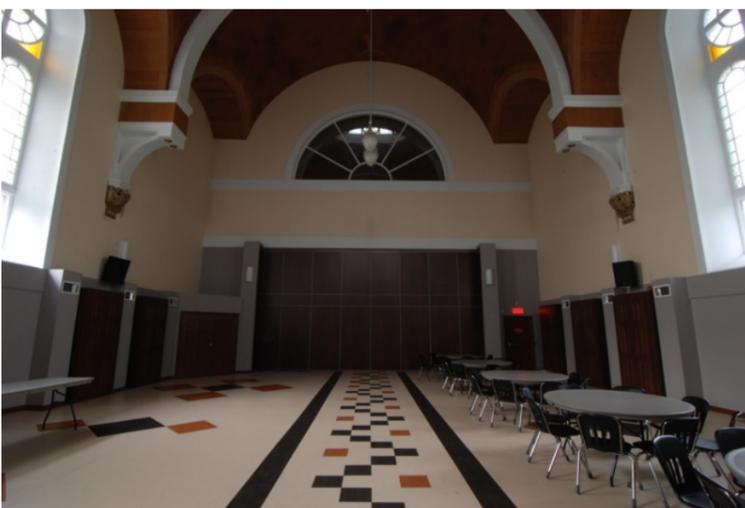
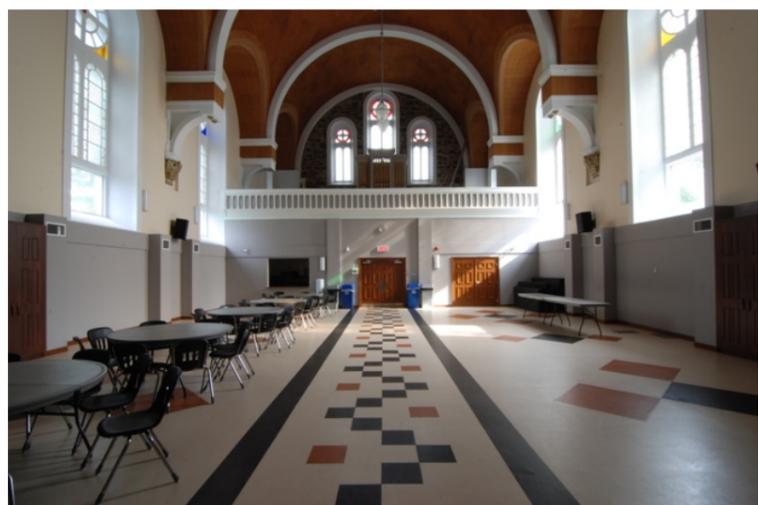
Nom à l'origine	Église Saint-Luc
Nome actuel	Centre communautaire de La Motte
Nouvel usage	Multifonctionnel / culte
Année de construction	1937
Situation	La Motte
Année de fermeture	2005
Année de vente	2005
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$1



Photos : 2010 © Guillaume Saint-Jean

CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-ANICET (ÉGLISE SAINT-ANICET)

Nom à l'origine	Église Saint-Anicet
Nome actuel	Centre communautaire de Saint-Anicet
Nouvel usage	Multifonctionnel / culte
Année de construction	1887 - 1888
Situation	Saint-Anicet
Année de fermeture	2007
Année de vente	2010
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$12 501

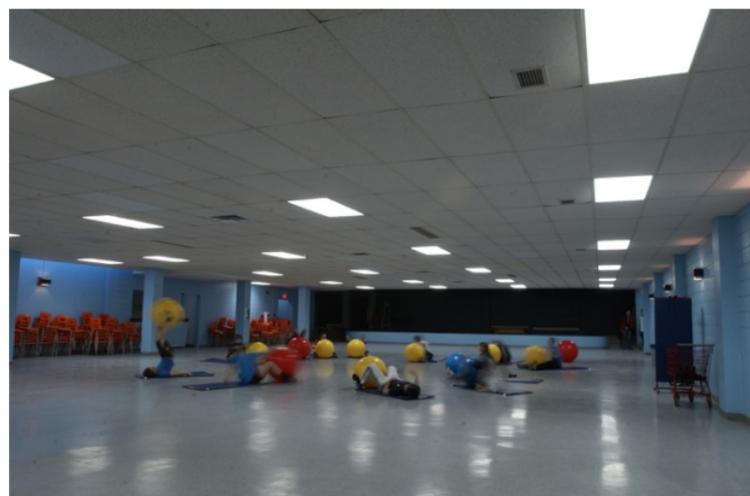
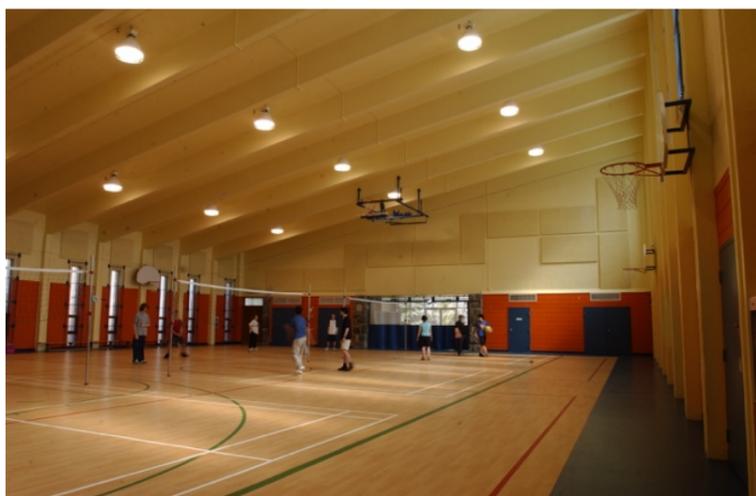
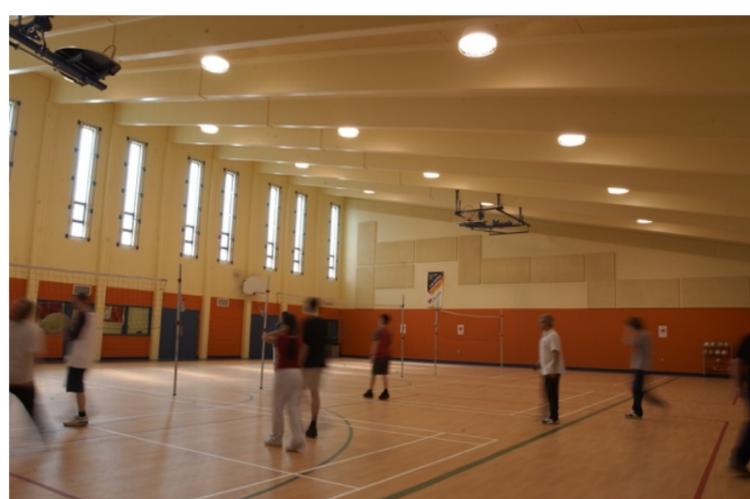


Photos : 2012 © Marianne Charland

LES CENTRES SPORTIFS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DU COLLÈGE MONT-ROYAL, MONTRÉAL (ÉGLISE SAINT-BERNARD)

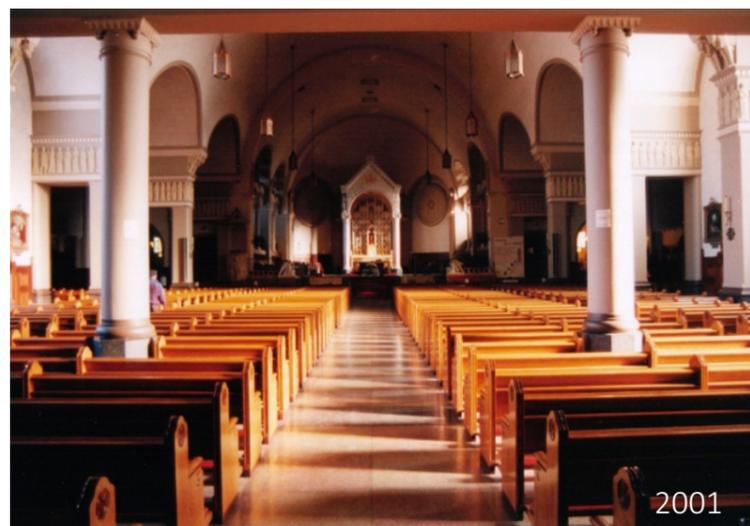
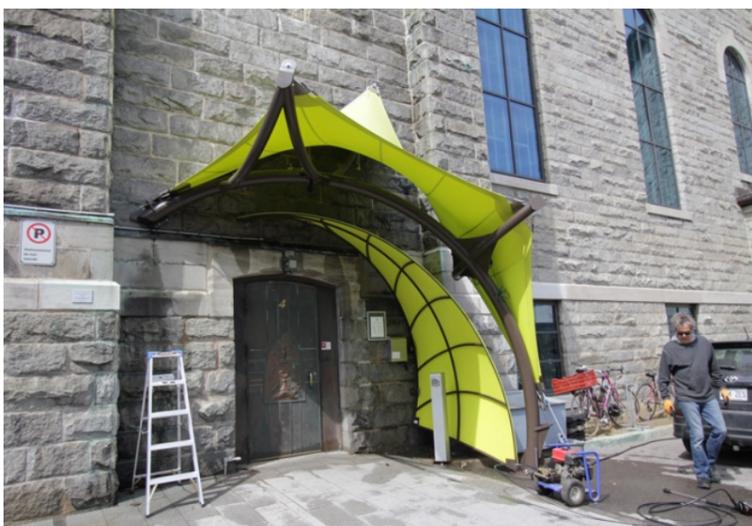
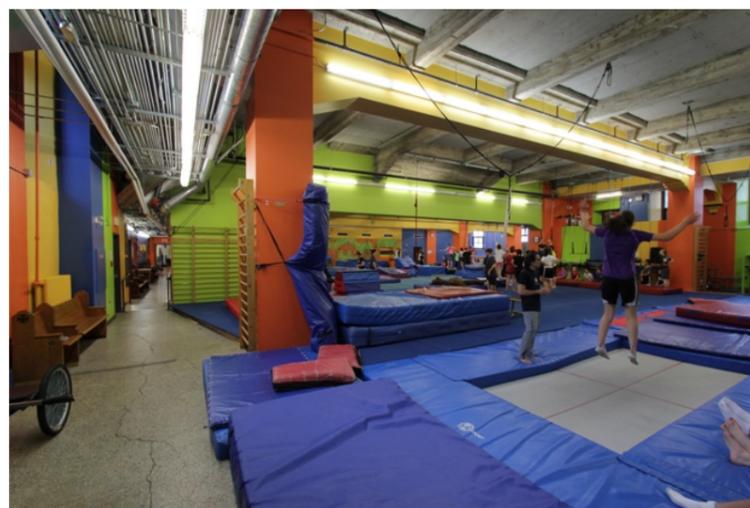
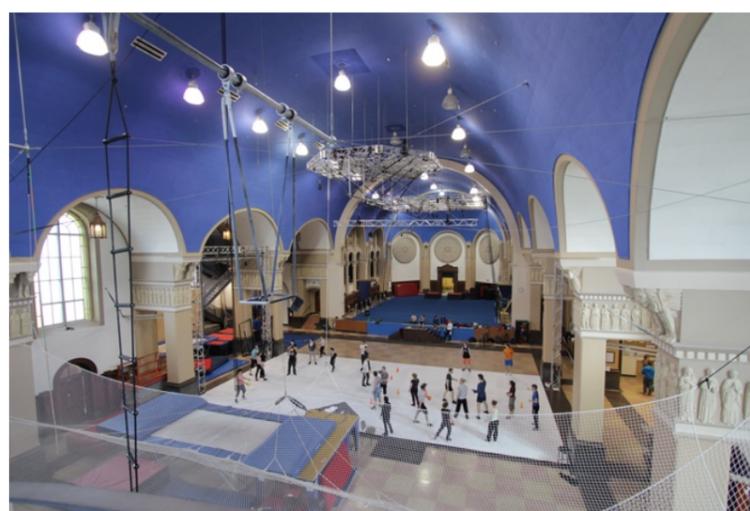
Nom à l'origine	Église Saint-Bernard
Nome actuel	Centre sportif et culturel du collège Mont-Royal
Nouvel usage	Plateau sportif
Année de construction	1964
Situation	Montréal
Année de fermeture	1994
Année de vente	2004
Type d'acheteur	OBNL
Prix de vente	\$720 000



Photos : 2005 © Luc Noppen

ECOLE DE CIRQUE DU QUÉBEC, QUÉBEC (ÉGLISE SAINT-ESPRIT)

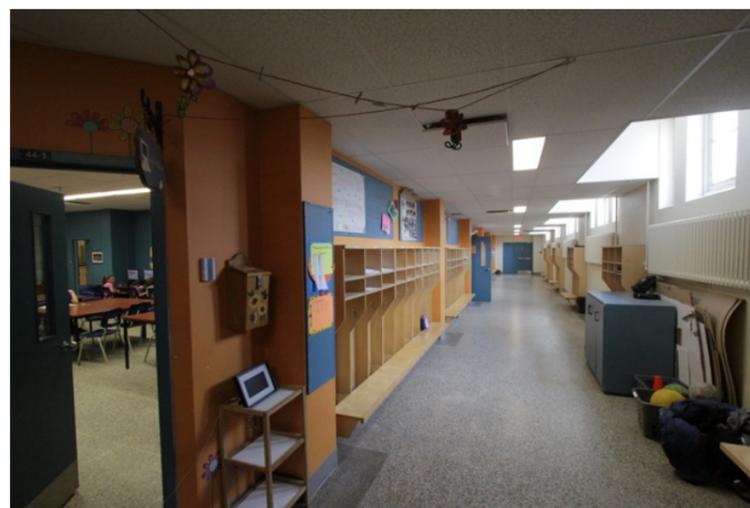
Nom à l'origine	Église Saint-Esprit
Nome actuel	Ecole de cirque du Québec
Nouvel usage	Plateau sportif
Année de construction	1930
Situation	Québec
Année de fermeture	2002
Année de vente	2002
Type d'acheteur	OBNL
Prix de vente	\$20 000



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

EXTENSION DE L'ÉCOLE DE VICTORIANVILLE (ÉGLISE SAINT-GABRIEL-LALEMANT)

Nom à l'origine	Église Saint-Gabriel-Lalemant
Nome actuel	Ecole de Victoriaville
Nouvel usage	Plateau sportif
Année de construction	1954
Situation	Victoriaville
Année de fermeture	2011
Année de vente	2011
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$369 474

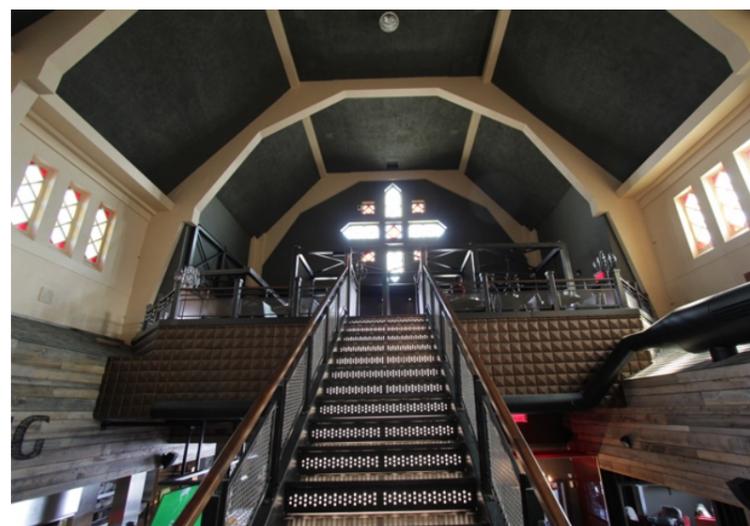


Photos : 2016 © Luc Noppen

LES RESTAURANTS

OMG BURGERS, SHERBROOKE (ÉGLISE SAINTE-THERESE-D'AVILLA)

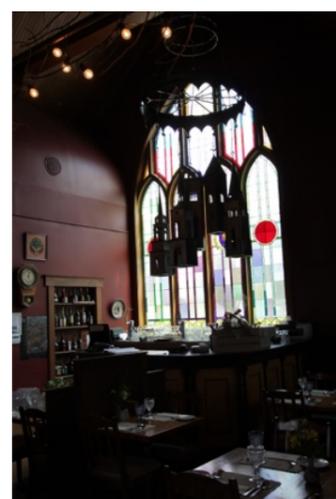
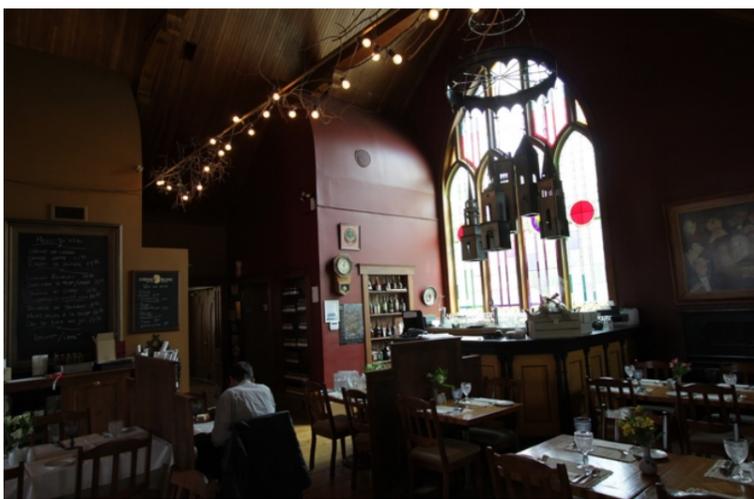
Nom à l'origine	Église Sainte-Thérèse-d'Avila
Nome actuel	OMG Burgers
Nouvel usage	Restaurant
Année de construction	1951
Situation	Sherbrooke
Année de fermeture	2000
Année de vente	2002 et 2012
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$325 000 et ?



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

LE TEMPS DES CERISES, DANVILLE (ÉGLISE SAINT-ANDREW)

Nom à l'origine	Église Saint-Andrew
Nome actuel	Le temps des cerises
Nouvel usage	Restaurant
Année de construction	1928
Situation	Danville
Année de fermeture	1980
Année de vente	1987
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$20 500

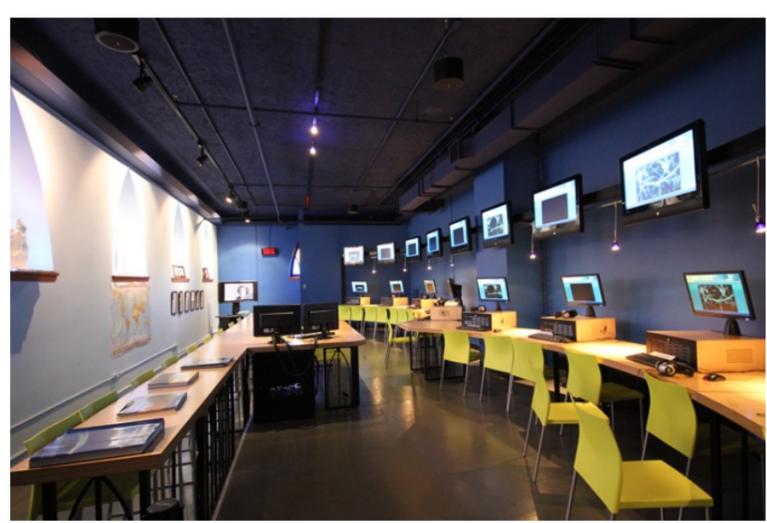


Photos : 2016 © Justine Bonhomme

LES MUSÉES

JARDIN DES GLACIERS, BAIE-COMEAU (ÉGLISE SAINT-GEORGES)

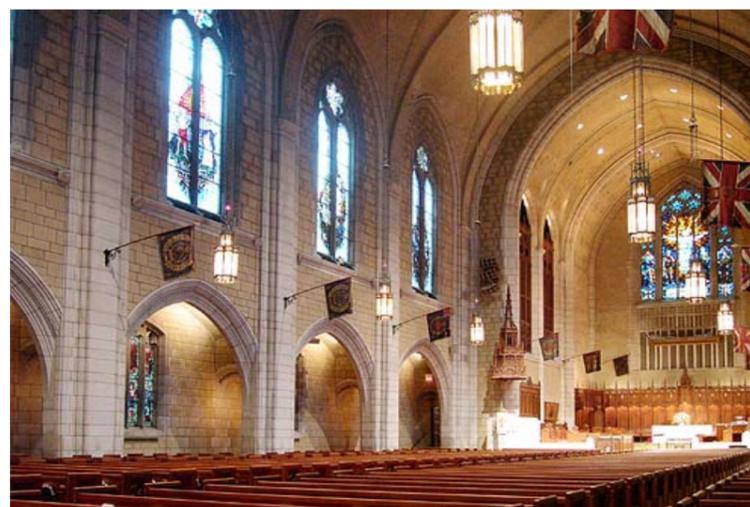
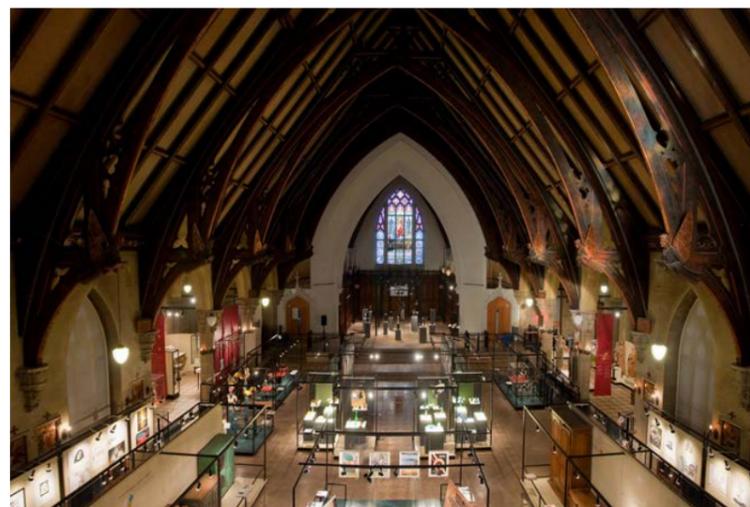
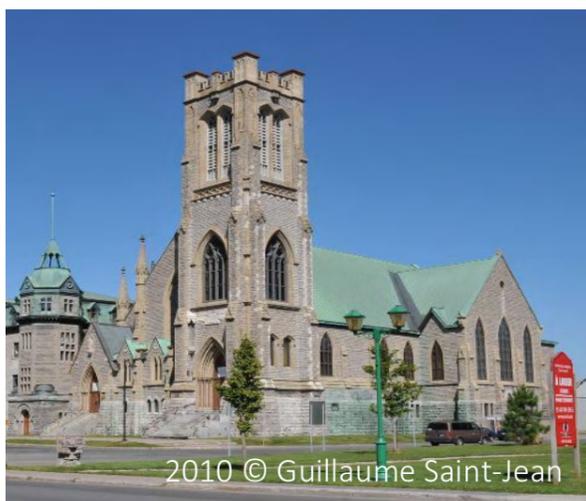
Nom à l'origine	Église Saint-Georges
Nome actuel	Jardin des Glaciers
Nouvel usage	Culturel
Année de construction	1958
Situation	Baie-Comeau
Année de fermeture	2002
Année de vente	2002
Type d'acheteur	OBNL
Prix de vente	\$25 000



Photos : 2011 © Luc Noppen

MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC, MONTRÉAL (ÉGLISE SAINT-PAUL)

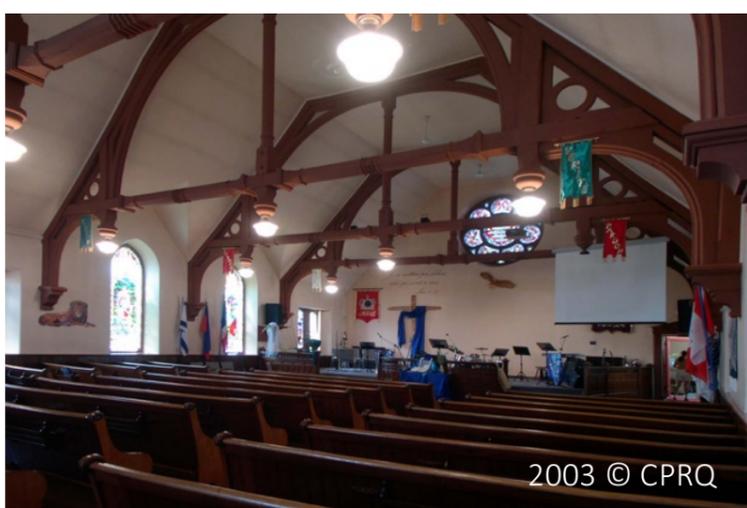
Nom à l'origine	Église Saint-Paul
Nome actuel	Musée des maîtres et artisans du Québec
Nouvel usage	Culturel
Année de construction	1918
Situation	Montréal
Année de fermeture	1976
Année de vente	1931
Type d'acheteur	OBNL
Prix de vente	\$1



Photos : © JBCA Architectes

MUSO, SALABERRY DE VALLEYFIELD (ÉGLISE EMMANUEL DE PENTECOTE)

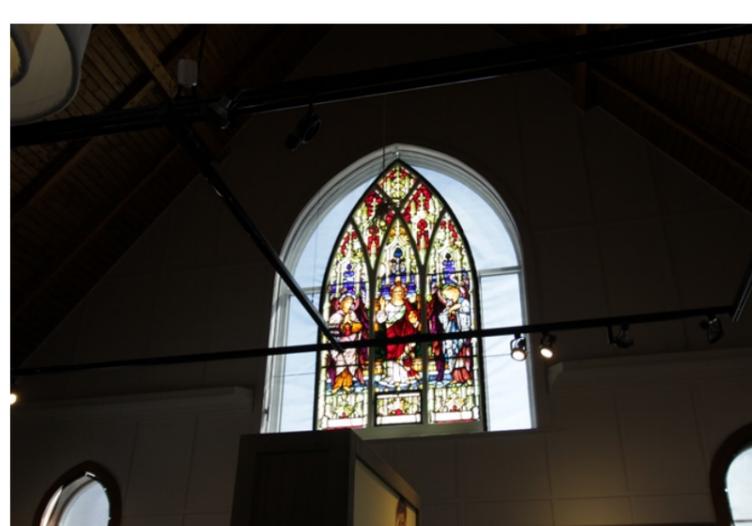
Nom à l'origine	Église Emmanuel de Pentecôte
Nome actuel	MUSO
Nouvel usage	Culturel
Année de construction	1881
Situation	Salaberry de Valleyfield
Année de fermeture	1984
Année de vente	2010
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$100 000



Photos : 2010 © Lyne Bernier

CENTRE D'HISTOIRE SIR WILLIAM PRICE, JONQUIÈRE (CHAPELLE SAINT-JAMES THE APOSTLE)

Nom à l'origine	Chapelle Saint-James The Apostle
Nome actuel	Centre d'histoire Sir William Price
Nouvel usage	Culturel
Année de construction	1912
Situation	Jonquière
Année de fermeture	1997
Année de vente	2001
Type d'acheteur	OBNL
Prix de vente	\$0

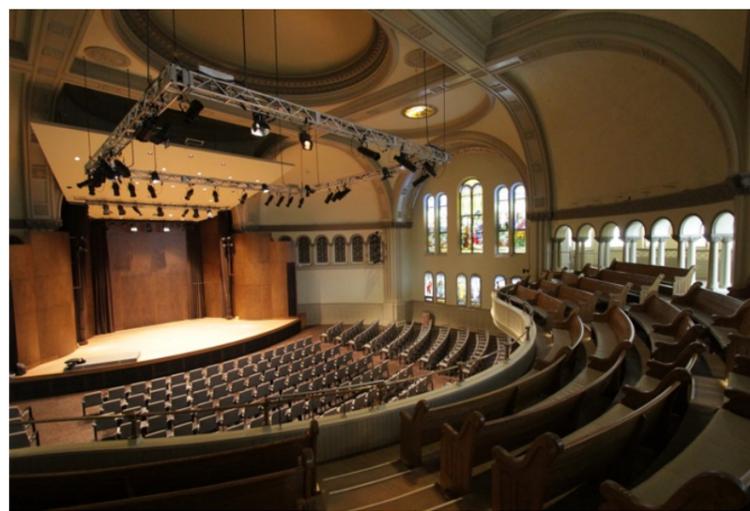


Photos : 2016 © Justine Bonhomme

LES SALLES DE SPECTACLES

SALLE BOURGIE, MONTRÉAL (ÉGLISE ERSKINE AND AMERICAN)

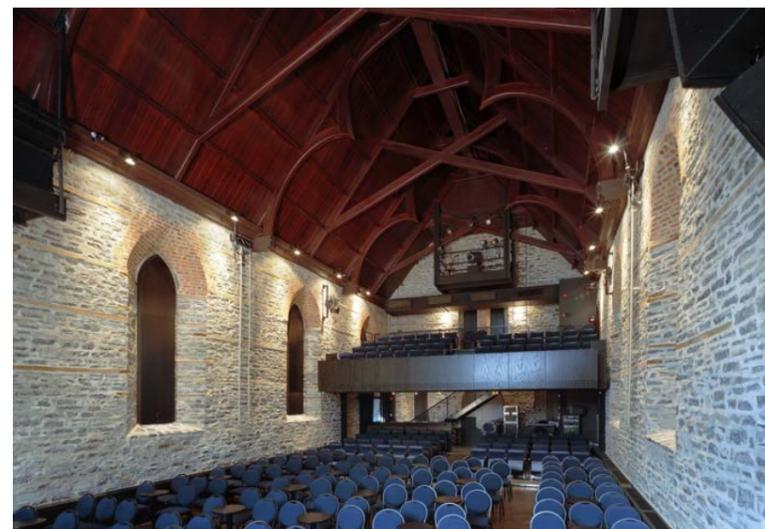
Nom à l'origine	Église Erskine and American
Nome actuel	Salle Bourgie
Nouvel usage	Culturel
Année de construction	1893
Situation	Montréal
Année de fermeture	2004
Année de vente	2008
Type d'acheteur	OBNL
Prix de vente	\$4 755 750



Photos : 2016 © Justine Bonhomme

L'ANGLICANE, LÉVIS (ÉGLISE HOLY TRINITY ANGLICAN)

Nom à l'origine	Église Holy Trinity Anglican
Nome actuel	L'Anglicane
Nouvel usage	Culturel
Année de construction	1849
Situation	Lévis
Année de fermeture	1979
Année de vente	1974
Type d'acheteur	Public
Prix de vente	\$70 000



Photos : 2004 © Brunelle

LE RÉSIDENTIEL

MAISON UNIFAMILIALE A LES COTEAUX (ÉGLISE SAINT-MEDARD)

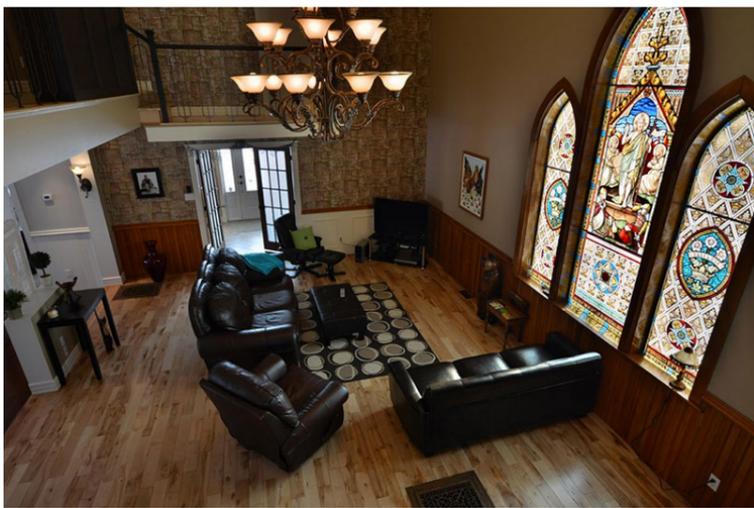
Nom à l'origine	Église Saint-Médard
Nome actuel	
Nouvel usage	Résidentiel individuel
Année de construction	1892
Situation	Les Coteaux
Année de fermeture	2008
Année de vente	2012
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$35 000



Photos : 2013 © David Boily, LA PRESSE

MAISON UNIFAMILIALE A DANVILLE (ÉGLISE ADVENT CHRISTIAN)

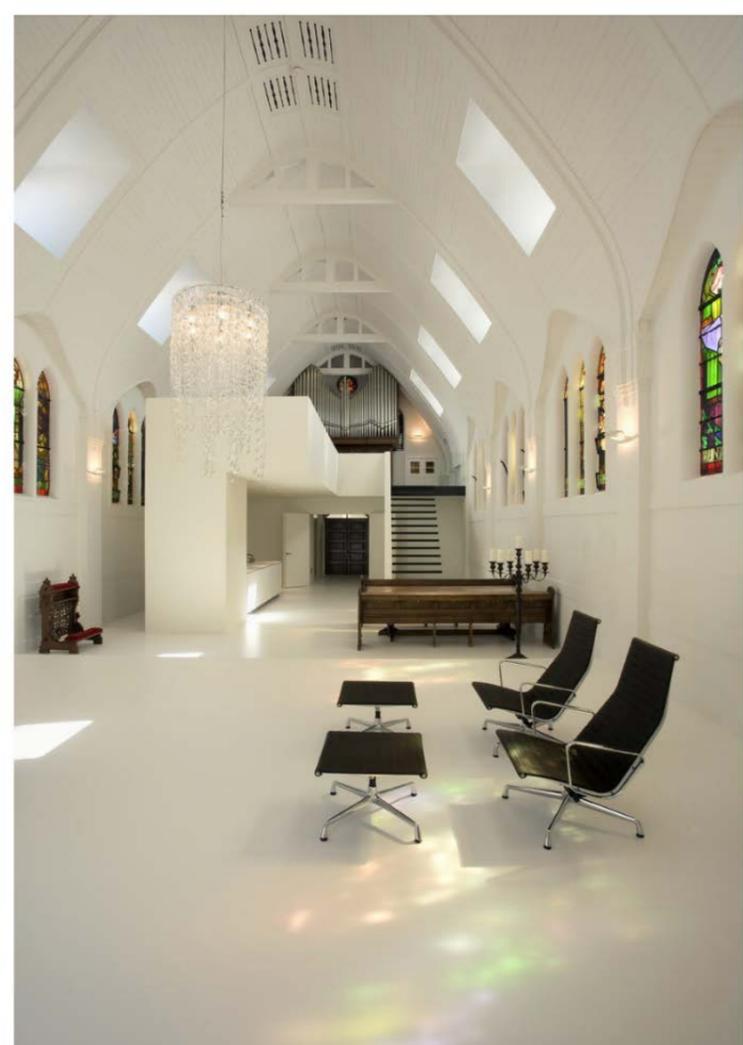
Nom à l'origine	Église Advent Christian
Nome actuel	
Nouvel usage	Résidentiel individuel
Année de construction	1902
Situation	Danville
Année de fermeture	
Année de vente	2008
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$125 000



Photos : 2014 © Stéphane Pelichet (jolijolidesign)

MAISON UNIFAMILIALE A UTRECHT

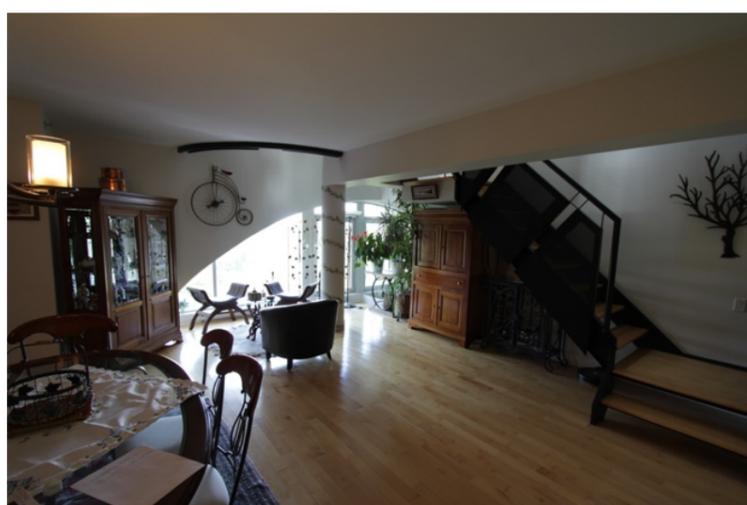
Nom à l'origine	
Nome actuel	
Nouvel usage	Résidentiel individuel
Année de construction	
Situation	Utrecht
Année de fermeture	
Année de vente	2006
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	/



Photos : © Zecc Architekten

IMMEUBLE A APPARTEMENTS A ROSEMONT, MONTRÉAL (ÉGLISE SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX)

Nom à l'origine	Église Saint-Jean-de-la-Croix
Nome actuel	
Nouvel usage	Résidentiel collectif
Année de construction	1926
Situation	Montréal
Année de fermeture	2001
Année de vente	2001
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$600 000



Photos : 2016 ©Justine Bonhomme

IMMEUBLE A APPARTEMENTS A VERDUN, MONTRÉAL (ÉGLISE SAINT-JOHN THE DIVINE)

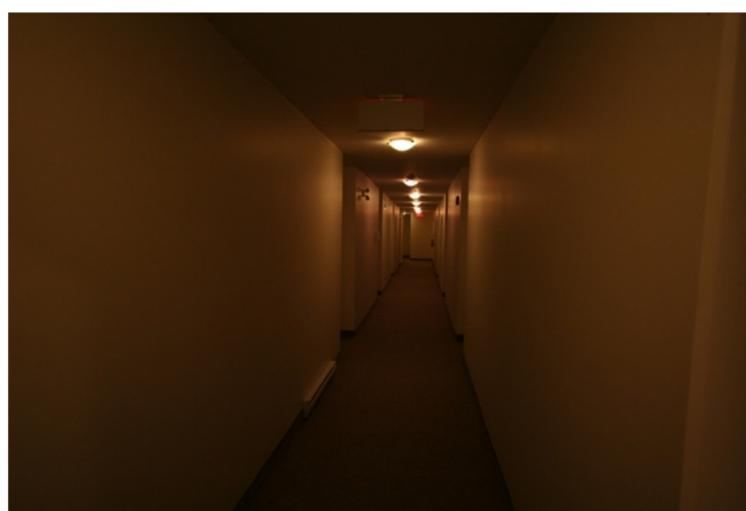
Nom à l'origine	Église Saint-Jean-de-la-Croix
Nome actuel	
Nouvel usage	Résidentiel collectif
Année de construction	1937
Situation	Montréal
Année de fermeture	1996
Année de vente	1997
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$250 000



Photos : 2010 ©Guillaume Saint-Jean

IMMEUBLE A APPARTEMENTS, BIENVILLE, LÉVIS (ÉGLISE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE)

Nom à l'origine	Église Saint-Antoine-de-Padoue
Nome actuel	
Nouvel usage	Résidentiel collectif
Année de construction	1896
Situation	Lévis
Année de fermeture	2004
Année de vente	2007
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$100 000



Photos : 2011 ©Luc Noppen

DES CONVERSIONS QUI SORTENT DE L'ORDINAIRE

LA FROMAGERIE DU PRESBYTÈRE (ÉGLISE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK)

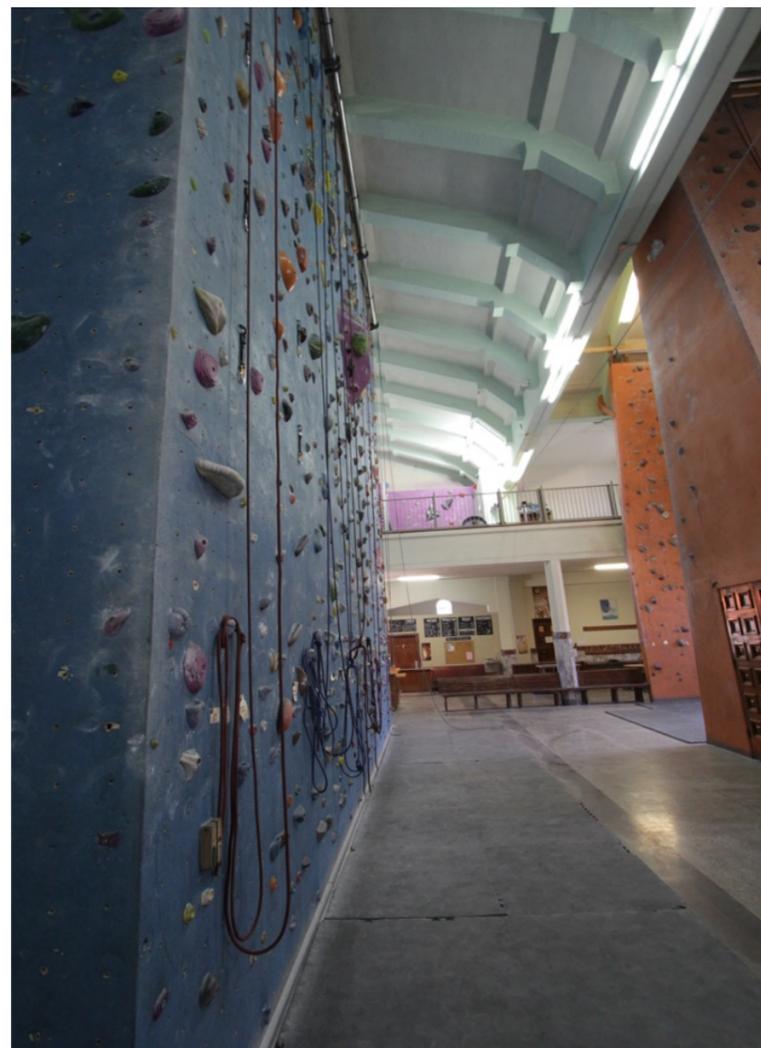
Nom à l'origine	Église Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Nome actuel	
Nouvel usage	Fromagerie / culte
Année de construction	1885
Situation	Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Année de fermeture	2015
Année de vente	2015
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	



Photos : 2016 © Luc Noppen

SALLE D'ESCALADE VERTIGE, SHERBROOKE (ÉGLISE CHRIST-ROI)

Nom à l'origine	Église Christ-Roi
Nome actuel	Vertige Escalade
Nouvel usage	Salle d'escalade
Année de construction	1940
Situation	Sherbrooke
Année de fermeture	
Année de vente	2008
Type d'acheteur	Privé
Prix de vente	\$200 000



Photos : 2016 ©Justine Bonhomme

MAISON DES JEUNES LATERRIÈRE, CHICOUTIMI (ÉGLISE SAINT-NOM-DE-JESUS)

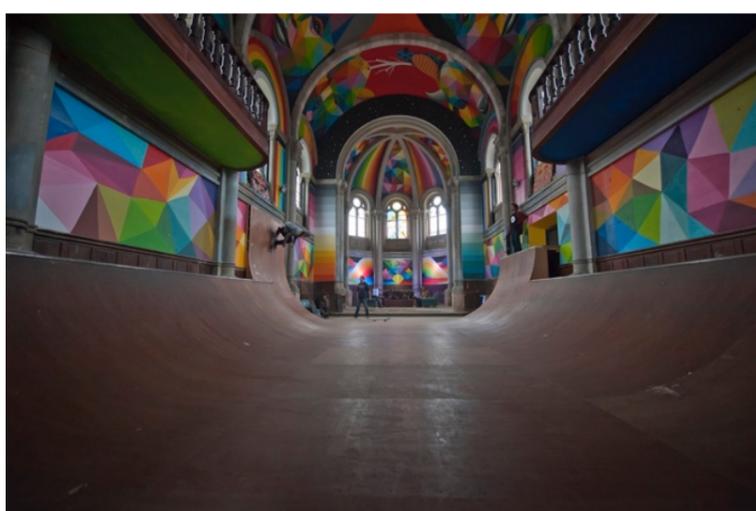
Nom à l'origine	Église Saint-Nom-de-Jésus
Nome actuel	Maison des jeunes Laterrière
Nouvel usage	Skate Park
Année de construction	1850
Situation	Chicoutimi
Année de fermeture	
Année de vente	2006
Type d'acheteur	Fabrique
Prix de vente	



Photos : 2011 ©Luc Noppen

LA IGLESIA SKATE, LLANERA, ESPAGNE

Nom à l'origine	Église Saint-Nom-de-Jésus
Nome actuel	La Iglesia Skate
Nouvel usage	Skate Park
Année de construction	1912
Situation	Llanera, Espagne
Année de fermeture	1960
Année de vente	
Type d'acheteur	
Prix de vente	



Photos : ©La Iglesia Skate